



36e séance du Conseil général

Lundi 4 mai 2015 à 17h

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sylvia Morel (PLR)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Can Oguzhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Obrist Matthieu, Othenin-Girard Michael, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vurucu Inan.

Excusé(e)s : Moser Claude-André, Oltramare Marc-André

Quatre conseillers communaux sont présents (Pierre-André Monnard ayant démissionné)

Le procès-verbal de la séance N°30 est adopté sans modifications.

Le procès-verbal de la séance N°31 est adopté avec les modifications apportées ci-dessous.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il faudrait corriger, à chaque page du PV N°31, la date de la séance. Il est écrit 25 novembre.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Nous ne sommes pas encore au complet, mais comme l'ordre du jour est chargé, nous allons commencer.

Nous avons reçu les courriers suivants. Si vous le souhaitez, vous pouvez en obtenir des photocopies.

Lettre de soutien à nos collègues du personnel du Service de conciergerie de la Ville de La Chaux-de-Fonds, signée par des enseignants.

Courrier de la société des amis du Musée d'Histoire naturelle.

Propositions d'amendements du Conseil communal

Arrêtés du Conseil général relatifs au budget 2015 révisé

Arrêté N° 1

Article 2 (nouveau): "Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil général du 11 décembre 2014 approuvant le budget 2015."

L'article 2 devient article 3.

Arrêté N° 2

Supprimé (inchangé par rapport à l'arrêté voté le 11.12.2014).

Arrêté N° 3

Article 2: "Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil général du 11 décembre 2014 accordant un crédit d'investissement de CHF 15'973'000.- au Conseil communal."

Article 3: "Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales."

Arrêté N° 4

Article 2: "Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil général du 11 décembre 2014 autorisant le Conseil communal à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de CHF 78'700'000.-."

Article 3: "Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales."

Arrêté N° 5

Supprimé (inchangé par rapport à l'arrêté voté le 11.12.2014).

CONSEIL COMMUNAL

Projet d'arrêté urgent du groupe NPL

Vu les comptes 2014;

Vu le budget 2015 accepté en décembre 2014;

Vu la péjoration des finances de la ville;

Vu le projet de budget 2015bis

Vu le règlement général de la Ville ;

Vu le règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres du Conseil communal du 29 août 2005;

le Conseil général arrête :

Le règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres du Conseil communal du 29 août 2005 est modifié :

Article premier alinéa 1bis (Nouveau) :

En dérogation à l'échelle de traitement du personnel communal, le Conseil communal ne perçoit pas de 13e salaire pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Article 13 (nouveau)

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Il sera automatiquement abrogé au 1^{er} janvier 2019.

Frédéric Hainard

Projet d'arrêté urgent de la commission financière

Article premier.- *En dérogation au Règlement du Conseil général sur l'indemnité aux élus et aux partis politiques du 26 janvier 2004, chaque parti représenté au Conseil général reçoit pour l'année administrative 2015-2016:*

- une indemnité de 675.- par élu-e;

- une indemnité de 2'700.- francs.

Article 2.- *La présente dérogation est valable pour les années administratives 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 uniquement.*

Article 3.- *Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.*

Christophe Ummel, Yves Strub, René Curty, Yves Morel, Sylvia Morel, Daniel Surdez

Par ailleurs, M. Yves Strub (PLR) propose de transformer en résolution la motion relative à la toponymie faisant l'objet du point 9 de l'ordre du jour ci-dessous.

36^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 4 mai 2015 à 17h

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Comptes 2014: Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions*
 - discussion générale
 - discussion de détail + traitement des interpellations
 - vote de l'arrêté
 - prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
2. Budget 2015 révisé : Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - discussion générale
 - discussion de détail
 - vote de l'arrêté
 - prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
3. Discours de la présidente sortante du Conseil général
4. Election du bureau du Conseil général pour l'année 2015-2016
5. Discours de la nouvelle présidente du Conseil général
6. Résolution interpartis déposée le 11 décembre 2014 *Pour un meilleur contrôle démocratique de nos entités para-publiques*
7. Motion de Julien Gressot déposée le 11 décembre 2014 *Vers un Parlement sans papier*
8. Interpellation de Sylvia Morel déposée le 5 février 2015 *Sécurité dans la gare, dans le sous voie de celle-ci et dans les ascenseurs*

9. Motion de Yves Strub déposée le 5 février 2015 relative à la toponymie
10. Interpellation de Marc Schafroth déposée le 5 février 2015 *Les promesses n'engagent que ceux qui les croient*
11. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 31 mars 2015 *Difficultés financières de la Ville de La Chaux-de-Fonds et qu'en est-il des services sociaux ?*
12. Interpellation de Christophe Ummel déposée le 31 mars 2015 *Intention du Conseil communal de vendre le Collège du Valanvron, quelle est la vérité ?*

Sylvia Morel
Présidente du Conseil général

Rapport de la Commission financière Comptes 2014

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS:

Mme Katia Babey
M. Pierre-Alain Borel
M. Pascal Bühler
Mme Celia Clerc
M. Yannick Rappan

Pour le POP:

Mme Sarah Blum
M. Karim Boukhris
Mme Lucie Marchon

Pour le PLR:

Mme Sylvia Morel
M. Daniel Surdez
M. Christophe Ummel

Pour l'UDC:

M. Hughes Chantraine
M. Marc Schafroth

Pour les Verts:

M. Pierre-Yves Blanc
Mme Monique Erard

Constitution du bureau de la Commission

Présidence:	M. Hugues Chantraine
Vice-présidence:	Mme Monique Erard
Rapporteur:	M. Pascal Bühler

Composition du Conseil communal

Mme Nathalie Schallenberger, présidente,
directrice de l'Instruction publique, de la Santé, des Affaires sociales et de la Communication

M. Théo Huguenin-Elie, vice-président,
directeur de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures

M. Jean-Pierre Veya
directeur des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse

M. Jean-Charles Legrix
directeur de la Sécurité, des Energies et du Tourisme
M. Pierre-André Monnard,
directeur des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie à six reprises, les 18 et 25 février, les 18 et 25 mars, ainsi que les 2 et 22 avril 2015.

Le Conseil communal a siégé *in corpore* à une seule reprise aux séances de la Commission, à savoir la séance extraordinaire du 18 février 2015 convoquée d'urgence par le Conseil communal. A cette occasion, il était accompagné de MM. Thibault Castioni et René Barbezat, respectivement chancelier et chef du service financier.

La Commission s'est également réunie en séance extraordinaire le 25 février sans le Conseil communal.

Les autres séances de la Commission se sont tenues en l'absence de M. Pierre-André Monnard, excusé pour cause de maladie, mais en présence de M. René Barbezat et de M. Thibault Castioni pour celle du 2 avril 2015. Deux commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'examen des comptes 2014, à savoir Mme Monique Erard et M. Karim Boukhris en remplacement respectivement de Mme Clarence Chollet et de M. Daniel Ziegler.

En commençant sa première séance ordinaire du 18 mars 2015, la Commission s'est constituée comme décrit ci-dessus.

Les sous-commissions se sont réunies entre le 23 et 25 mars 2015.

Présentation générale des comptes 2014

Il convient de relever liminairement qu'avant la clôture des comptes 2014, la fortune de la Ville de La Chaux-de-Fonds est de CHF 28'478'729.63.

Ainsi et alors que le budget 2014 prévoyait un excédent de recettes de 2'297'510 francs, le bouclage des comptes fait apparaître un déficit de **CHF 11'929'969.03**, soit une différence de **CHF 14'227'479.03!**

C'est essentiellement un recul net important des rentrées fiscales des personnes morales (PM) et des personnes physiques (PP) qui en est la cause, les charges étant plutôt bien maîtrisées.

Les raisons de cette importante différence de plus de CHF 14 millions ont fait l'objet d'un rapport d'information, daté du 27 février 2015, du Conseil communal relatif à la péjoration des comptes 2014 (séance du Conseil général du 3 mars 2015), sur lequel nous nous permettons de renvoyer le lecteur pour de plus amples renseignements. Néanmoins, il ressort dudit rapport et des travaux de la Commission les éléments pertinents brièvement décrits de la manière suivante.

Une divergence profonde a opposé le Service des finances et le directeur du dicastère quant à l'évaluation des recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques à inscrire au budget 2014, sans que cette problématique et ses conséquences financières ne soient connues des autres membres du Conseil communal qui ne les ont apprises que le 5 février 2015.

Ainsi, sur la base des tableaux de bord et de projections, le Service des finances préconisait des recettes fiscales sur le revenu des PP et des bénéfices des PM à respectivement environ CHF 73,7 millions et CHF 18,4 millions, alors que le directeur du dicastère - se fondant quant à lui sur un document de travail destiné à la Conférence des directeurs communaux des finances établi par l'Etat en août 2013 et basé sur les revenus de 2012 - tablait sur des montants pour les PP et les PM de respectivement CHF 79,6 millions et CHF 22,1 millions.

Or, le montant pour les PP qui comprend non seulement les impôts sur le revenu, mais également sur la fortune, a été inscrit à double dans le budget 2014 entraînant ainsi une estimation erronée des recettes d'environ CHF 6 millions des PP. Quant à la projection de l'imposition des PM, elle a été estimée de manière trop optimiste à la hauteur d'au moins CHF 2,4 millions.

Les effets conjoncturels dans les recettes attendues des grandes entreprises (env. 4,2 millions) et les réformes de la fiscalité, ainsi que les variations des résultats des autres entreprises et de l'impôt foncier engendrent un manque à gagner total d'environ CHF 6,4 millions.

A coefficient comparable (clé de répartition 130/70 qui prévalait en 2013), la Commune a encaissé – à titre d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques – une somme de CHF 71,737 millions, alors qu'en 2013 ces recettes étaient de CHF 73,166 millions, soit une différence de CHF 1.429 million, alors qu'en contrepartie la population a augmenté. Toutefois, le Conseil communal relève qu'il n'y a pas véritablement une paupérisation de la population en ville, puisque la réforme de la fiscalité des personnes physiques est à peu près compensée par l'arrivée de nouveaux habitants.

Le modèle retenu pour élaborer le budget 2014 était la clef de répartition des impôts entre l'Etat et les Communes (bascule d'impôt) 120/80, tant pour l'imposition des personnes physiques que des personnes morales (contre 100/100 pour les PM et 130/70 pour les PP), alors que finalement le Grand Conseil a décidé en décembre 2013 d'une clef de répartition de 123/77.

Pour les PM, l'impact est relativement faible, alors qu'il passe de CHF 80 millions à CHF 77 millions pour les PP, soit un delta de CHF 3 millions.

La Commission constate que structurellement la Ville se trouve devant de graves difficultés financières. En 2012, elle bénéficiait de recettes fiscales d'environ CHF 126 millions, alors qu'en 2015, celles-ci ne seront que de CHF 116 millions. La Commune perd ainsi CHF 10 millions et elle semble être la seule ville du canton à être impactée de la sorte. Il a suffi d'une réforme de la fiscalité des personnes morales et physiques et d'un tassement conjoncturel pour se retrouver dans une situation financière aussi grave que celle connue en 2004 et 2005.

Il apparaît également que la réforme cantonale de l'imposition des personnes morales tendant à supprimer les allègements fiscaux et en contrepartie de baisser le taux d'imposition des bénéfices des personnes morales de 10 à 5% ne favorise pas la Ville de La Chaux-de-Fonds au contraire des autres localités cantonales qui possèdent sur leur sol des entreprises "allégées".

Comme déjà indiqué, il existe une grande différence des recettes fiscales qui étaient budgétées, en chiffres ronds, à CHF 133 millions contre CHF 118,2 millions aux comptes 2014, soit un manque de recettes de CHF 14,8 millions.

Au sujet des personnes morales et de l'impôt sur le bénéfice, le budget 2014 mentionnait CHF 22,1 millions, alors que les comptes n'indiquent que CHF 10,2 millions, soit un "manco" de CHF 11,9 millions de recettes des personnes morales. Ce "manco" est toutefois un peu réduit par l'écart favorable de CHF 1.6 millions provenant du fonds de répartition intercommunal PM qui était de CHF 8.2 millions contre CHF 5.6 millions au budget.

Ces chiffres se basent sur la nouvelle bascule d'impôt 123 pour le canton et 77 pour la commune.

Toutefois, il est apparu que les 30% dévolus au fonds de répartition intercommunale sur les CHF 22,1 millions budgétés (100%) n'ont pas été enlevés lors de l'établissement du budget amendé par le Conseil communal lors du vote du budget 2014; amendement qui avait pour but de tenir compte de la nouvelle clef de répartition fiscale qui était précédemment de 120 pour le Canton et 80 pour la Commune.

A l'inverse, dans les comptes 2014, les CHF 10,2 millions de l'imposition des personnes morales représentent bien les 70%, puisque les 30% ont été versés audit fonds.

Ainsi, si on met en regard l'ensemble des recettes fiscales des personnes morales, soit les 29,6 millions (24 + 5,6) inscrits au budget 2014 avec les 20,5 millions (12,25 + 8,25) des comptes 2014, il apparaît que les CHF 9 millions, en chiffres ronds, d'écart peuvent s'expliquer par un tassement conjoncturel

(entre 4 et 5 millions) et à un excès d'optimisme (entre 4 et 5 millions également).

Si l'on compare les recettes fiscales des personnes morales dans les comptes 2013 (30 millions) avec celles affichées dans les comptes 2014 (17,8 millions), on peut toutefois s'étonner de cette différence. Cette dernière trouve son explication par le fait que la bascule d'impôt qui était jusqu'en 2013 de 100/100 est passée en 2014 à 123/77. De plus, si la réforme fiscale cantonale des entreprises a été bénéfique pour le Canton et les Villes de Neuchâtel et du Locle, cela n'a pas été le cas pour La Chaux-de-Fonds qui a un tissu industriel composé d'un grand nombre de sous-traitants qui ne sont imposés désormais qu'à 5% sur leur bénéfice au lieu de 10% précédemment.

Toutefois, la situation financière alarmante dans laquelle la Ville est plongée ne se situe pas uniquement du côté des personnes morales, mais essentiellement et principalement dans l'imposition des personnes physiques, puisque il était budgétisé 79,5 millions contre 73 millions encaissés, soit un différentiel de CHF 6.5 millions dû à une malheureuse et grossière erreur de double budgétisation de l'impôt sur la fortune.

Le fait que cette grave erreur comptable ait échappé aux autres intervenants peut trouver une explication dans les réformes fiscales en cours à l'époque, ainsi qu'au mode de bascule de l'impôt qui était en discussion et qui a été modifié en décembre 2013. En effet, il était difficile de procéder à des comparaisons avec les années précédentes, ce d'autant plus que la population augmentait laissant ainsi prévoir que les recettes fiscales des personnes physiques budgétées devraient être supérieures aux années antérieures.

Examen de détail – discussions par dicastère – rapports des sous-commissions

Dicastère des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (M. Théo Huguenin-Elie, suppléant)

30 – Charges

Une différence de charges, en chiffres ronds, de CHF 22,2 millions entre celles budgétisées (CHF 251'504'590.—) et celles dépensées (CHF 273'733'770.45) est relevée. Elle provient pour l'essentiel des charges du personnel à la hauteur de CHF 17,7 millions liées à la recapitalisation de Prévoyance.ne.

Il s'agit de la part de la Ville aux CHF 270 millions pour constituer une réserve de fluctuation de valeurs. Parallèlement, ce montant se retrouve dans les recettes, au centre 48, dans les 22,3 millions provenant de la réserve pour l'approvisionnement en énergie laquelle a été dissoute pour financer cette participation financière. L'écart de CHF 1,2 millions représente l'augmentation du taux de cotisation de la part de l'employeur à Prévoyance.ne de 13% à 14,7%

non budgétisée en 2014 en raison de la prévision du déblocage des fonds de ladite caisse de pension.

32 – Intérêts passifs

Ceux-ci sont inférieurs d'environ 1,6 millions de francs par rapport à ceux budgétés en raison d'une dette flottante surestimée lors de l'élaboration du budget.

33 – Amortissements

Une augmentation, en chiffres ronds, de 2,7 millions d'amortissements est mentionnée. Elle est en lien avec les investissements 2013 qui se montaient alors à CHF 23,9 millions.

Investissements 2014

Une somme de CHF 48,4 millions a été prévue au budget 2014. Le Conseil communal a réalisé 70% des investissements prévus. Un montant de CHF 34,2 millions a été consenti pour les investissements 2014. Pour mémoire, les investissements réels en 2013, 2012 et 2011 étaient de respectivement de CHF 23,9 millions, CHF 32 millions et CHF 26,7 millions.

Dicastère de l'Instruction publique, de la Santé, des Affaires sociales et de la Communication (Mme Nathalie Schallenberger)

Les charges du ressort de la Commune ont été maîtrisées et sont au-dessous de celles budgétées en 2014.

110 – Chancellerie – Actions de communication (3188000)

La procédure mise en place pour le changement de logo de la ville aura finalement coûté CHF 100'000.— pour les années 2013 et 2014.

430 – Ecole obligatoire – Contributions à la caisse de pension (3041100)

Le montant de CHF 600'000.— de différence est dû à l'augmentation du taux à Prévoyance.ne de 13% à 14.7% non budgétée. Pour mémoire, les charges du personnel scolaire sont de CHF 52 millions.

Lors du passage en revue, du rapport de la sous-commission, il est demandé que la Commission soit informée des résultats obtenus par le comité de pilotage mis en place au sein de l'école obligatoire aux fins de déterminer les causes et le nombre des absences des enseignants.

Dicastère des Affaires culturelles, Sports et Jeunesse (M. Jean-Pierre Veya)

Globalement, une amélioration de CHF 1,2 millions est à relever dans ledit dicastère.

Les différences importantes figurent dans les accueils parascolaires (551) et préscolaires (552). En effet, il n'est pas facile de construire un budget réaliste dans ces deux secteurs en raison de la loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur en 2012, ainsi qu'en particulier de la part à facturer aux parents sur la base de leur revenu fiscal; le recul n'étant pas encore assez suffisant pour établir des moyennes fiables.

Lors du passage en revue, du rapport de la sous-commission, il est demandé un complément d'informations au Conseil communal au sujet de l'achat d'un terrain forestier. Ce dossier sera présenté à la Commission immobilière et foncière, ainsi qu'au Conseil général.

Dicastère de la Sécurité, des Energies et du Tourisme (M. Jean-Charles Legrix)**860 – Service du domaine public**

Le résultat net est inférieur au budget en raison en particulier de deux éléments:

Le compte des "Amendes pour contraventions" (4411200) qui a été budgété en 2014 à CHF 2 millions, alors que précédemment le montant des amendes variait entre CHF 1,7 million et CHF 1,750 million. D'autant plus, que de nouveaux radars n'ont pas été acquis et que le personnel n'a pas été augmenté à cette tâche.

Le compte "Contrat prestations / commandements de payer" (3185930) où aucune somme n'a été budgétisée pour 2014, alors que les comptes 2014 et 2013 indiquent respectivement des montants arrondis de CHF 79'300.—à CHF 84'800.--.

Pour l'ensemble des autres charges, la péjoration par rapport au budget est de CHF 187'000.—.

Dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures (M. Théo Huguenin-Elie)

Dans son ensemble, les services ont bien travaillé et les charges ont été maîtrisées, à l'exception toutefois du secteur des bâtiments locatifs. Sur ce point, la Gérance s'emploie à l'harmonisation des loyers et au suivi des encaissements y relatifs.

De même, les honoraires de gérance (4900300) ont augmenté considérablement en raison notamment de l'entretien du patrimoine, le suivi des chantiers, etc.

211 – Bâtiments publics

La différence entre le budget escompté d'environ 4,1 millions et les comptes de 1,1 million de francs au sujet des résultats des bâtiments locatifs est due à l'introduction dans le budget 2014 de la dissolution de la réserve pour les bâtiments locatifs de CHF 2,5 millions sans la contrepartie de l'amortissement des bâtiments de la rue du Commerce.

Pour le surplus, il est relevé que le nombre de dossiers de permis de construire est aussi élevé cette année que les deux années précédentes. Ils concernent toutefois plus spécifiquement les particuliers.

Discussion et prise de position de la Commission financière

Compte tenu de la grave péjoration des comptes de la Ville et du comportement adopté par le directeur des finances, la Commission financière a affirmé, durant sa session, sa décision unanime de ne plus reconnaître M. Pierre-André Monnard en tant qu'interlocuteur des finances communales.

De plus, en raison des déclarations partiales du directeur des finances dans les médias, la Commission a dû également se résoudre à procéder, en sus de son travail, à des rectificatifs au moyen de communiqués de presse.

La Commission a également évoqué quelques propositions concernant le (meilleur) fonctionnement des institutions, dont en particulier des boucllements comptables intermédiaires au mois de septembre et novembre, l'autocontrôle budgétaire et des comptes des services communaux. La remise des "tableaux de bord" du service fiscal cantonal ou tout autre document financier au Conseil communal et à la Commission financière et non plus uniquement au directeur des finances communales.

La Commission financière demande également que soit réintroduite une séance à la fin de l'été pour un point de situation, conformément à l'article premier du règlement de fonctionnement de la Commission financière, du 23 novembre 2004, ainsi que la mise en place d'une planification financière roulante.

La Commission remercie le Conseil communal pour avoir collaboré de manière étroite et franche avec les membres de la Commission, ainsi que de lui avoir donné toutes les explications et réponses circonstanciées. Elle tient à saluer et à remercier tout particulièrement M. Théo Huguenin-Elie pour avoir suppléé à l'absence du chef du dicastère des finances.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe du Parti Socialiste

Le Parti socialiste a pris connaissance avec stupeur et consternation du résultat final des comptes 2014. Alors qu'un bénéfice de plus de CHF 2 millions était budgété, c'est un déficit de presque CHF 12 millions qui est apparu. En un seul exercice ce déficit à lui seul fait chuter la fortune de la ville de près de CHF 28,5 millions à CHF 16 millions.

Ce qui est inquiétant c'est que la péjoration des finances de la ville s'explique aussi par une baisse importante des recettes fiscales, notamment celles des personnes morales et que les comptes prévoient un manque à gagner de presque CHF 6.5 millions, dont environ CHF 4,2 millions sont dus aux effets conjoncturels dans les recettes de grandes entreprises.

Les erreurs et dysfonctionnements dont il a été abondamment question ces dernières semaines ne sont en rien responsables de la dégradation des recettes fiscales. Par contre, elles ont induit en erreur le Conseil communal, la Commission financière et le Conseil général, si ces institutions avaient été informées de la situation réelle dès le second semestre 2014, elles auraient pu prendre des mesures urgentes, afin de limiter le déficit. Les erreurs commises essentiellement par une seule personne ont aggravé la situation.

Le Parti socialiste en appelle à tous les partis pour que les candidats mis en liste soient non seulement disponibles, mais aussi et surtout compétents et motivés par cette charge importante et essentielle au bon fonctionnement de notre ville. Les précédentes législatures, nous ont déjà donné des exemples soit de candidats indisponibles soit de candidats incompetents, mais cette fois-ci les dégâts sont tels qu'il en va de la crédibilité de l'ensemble de la classe politique, donc de la responsabilité de tous les partis.

Le groupe socialiste acceptera de voter les comptes 2014 plus que déficitaires, la situation demeure extrêmement préoccupante puisque le budget 2015 révisé prévoit un déficit de plus de CHF 11 millions.

Nous nous engageons à travailler d'arrache-pied pour permettre à notre ville de triompher des défis qui l'attendent. Cela ne sera déjà pas facile si nous travaillons tous ensemble, mais ce sera impossible si nous jouons les uns contre les autres. C'est à nous toutes et tous de trouver des solutions pérennes et innovantes pour sortir notre ville de cette crise.

Position du groupe du Parti Ouvrier Populaire

Le groupe POP acceptera les comptes 2014, tels que présentés par le Conseil communal et remercie l'ensemble des services pour l'élaboration de ces derniers. Il salue en outre la maîtrise des charges dans les limites fixées par le budget 2014.

Nous voyons toutefois l'avenir avec appréhension devant la baisse des recettes fiscales. C'est en effet avec un sentiment d'impuissance que nous la subissons et c'est avec consternation que nous avons appris que le chef des finances avait si mal défendu nos intérêts dans la nouvelle répartition des recettes fiscales.

Nous voulons absolument qu'à l'avenir nos intérêts soient mieux défendus au sein du canton, que le Conseil Communal fasse entendre sa voix et qu'il n'accepte pas les injustices que nous fait subir l'Etat.

Certes, la majorité du Grand Conseil a décidé d'une ligne à suivre qui met notre commune sous l'eau. Mais nous nous devons de réagir pour que notre ville continue d'exister telle que nous la connaissons et l'aimons aujourd'hui.

Position du groupe du Parti Libéral Radical

Les membres PLR de la Commission financière ont pris connaissance avec consternation des comptes 2014, qui bouclent avec une péjoration de CHF 14 millions par rapport au budget correspondant.

Les facteurs qui ont mené à cette situation sont au nombre de quatre.

1. Les recettes fiscales ont été surévaluées, d'une part parce que les informations qui ont été prises pour les estimer n'étaient pas les bonnes et d'autre part parce que, par erreur, l'impôt sur la fortune a été compté à double.
2. Les indicateurs en cours d'année n'ont pas été pris en compte, ce qui aurait permis, dès le milieu de l'été, de prendre des mesures d'urgence afin de limiter le déficit final. Cet élément, comme le précédent trouve sa cause dans les disfonctionnements du Conseiller communal directeur des finances.
3. La réforme de l'imposition cantonale sur les personnes morales, est défavorable à notre Ville, en effet, elle enregistre une baisse de rentrées fiscales des entreprises.
4. La Ville vit au-dessus de ses moyens. Au niveau du fonctionnement, les coûts sont trop élevés, avec notamment une masse salariale qui augmente de manière inquiétante.
5. Le rapport entre les citoyens qui arrivent dans notre collectivité et ceux qui en partent est nettement défavorable quant à la capacité contributive.

Ces deux derniers points ont toujours préoccupé le PLR et c'est sans plaisir, bien au contraire, qu'il constate que le mal est maintenant passé du stade chronique au stade aigu. Il s'agit à présent, et de manière urgente, de ramener le train de vie de la Commune à un niveau supportable, tant au niveau du fonctionnement que des investissements. Il est également urgent de faire en sorte que les contributeurs à bonne capacité contributive restent dans notre Ville et que de nouveaux s'y installent.

Position du groupe de l'Union Démocratique du Centre

Les comptes 2014, dont le déficit record, bouclent dans un climat de tension et de consternation extrême, tant le montant de 12 millions est inacceptable.

Les représentants du groupe UDC ne peuvent toujours pas s'expliquer la raison qui a poussé le directeur des finances à dissimuler une vérité criante, décelée au milieu de l'exercice déjà. Si les charges sont globalement tenues, les estimations des recettes fiscales sont un fiasco total et inadmissible.

Les représentants UDC ne pourront prendre acte de ces comptes calamiteux et plombant pour longtemps tous les projets d'avenir de notre Ville.

Position du groupe des Verts

Nous relevons l'année passée la conduite financière difficile d'un navire de la taille d'une ville comme la nôtre quand des nuages d'orage deviennent menaçants et que nous avons de moins en moins d'outils à notre disposition pour choisir notre trajectoire, nous faisant imposer la plupart de nos dépenses par le Canton ou la Confédération.

Nous n'imaginions pas un tel coup de Trafalgar et même la surestimation des rentrées financières par les amendes d'ordre imposée contre l'avis de son chef de service par notre ex-grand argentier, n'aura pas permis de garder la tête hors de l'eau et n'aura été qu'un vulgaire cache-sexe nous illusionnant sur notre capacité à rester bénéficiaire.

La formule du jamais deux sans trois pouvait encore s'appliquer l'année passée. La quatrième ne verra pas se poursuivre des comptes aux chiffres noirs porteurs de l'espoir de voir se réaliser, ces toutes prochaines années, les beaux projets que sont le Zoomusée ou le parc aquatique.

Nous nous trouvons comme le coyote du cartoon qui voyant qu'il n'avance plus malgré le fait qu'il court, découvre le vide sous ses pattes et comprend qu'il va tomber. Tant qu'il ne regardait pas, il ne tombait pas. Jusqu'à l'annonce du déficit, nous étions dans l'illusion d'avoir encore les pieds sur terre.

Nous sommes dans la chute et nous savons que le contact avec la réalité sera douloureux.

Ces comptes ayant été vus et revus suite à la découverte d'un écart négatif de 14 millions avec le budget, ils ne peuvent que refléter la dure réalité même si aimerions pouvoir nous réveiller et en découvrir une autre.

A la lecture de ces comptes, l'insuffisance de nos ressources financières saute aux yeux, en particulier les recettes fiscales qui accusent un net recul depuis quelques années (10 millions en 3 ans).

Nous vivons donc nettement au-dessus de nos moyens et agir sur les seuls investissements ne sera pas suffisant ! Le fonctionnement de notre ville doit donc également être revu à la baisse.

Le groupe des Verts acceptera les comptes 2014.

Position de la Commission financière

Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le rapport de la Commission financière est adopté par 14 voix sans oppositions.

Les comptes tels que présentés par le Conseil communal sont acceptés par 12 voix contre deux de la Commission.

Compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles l'Administration est plongée actuellement, la Commission financière consciente de cette grave problématique, tient à remercier très sincèrement l'ensemble du personnel de l'Administration communale pour tout le travail effectué.

Pour la Commission financière
Le rapporteur
Pascal Bühler

Rapport de la sous-commission des comptes 2014

Dicastère de Mme Nathalie Schallenger

Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR)

Pascal Bühler (PS)

Karim Boukhris (POP) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015, en présence de Mme Schallenger. Étaient également présents pour l'examen de leur service : MM. Pipoz, Fournier, Cosandier et Laini (420 et 430), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483), Me Bois (124), M. Castioni (100, 110, 121 et 130). Les comptes ont été passés en revue.

D'une manière générale, les comptes 2014 du dicastère montrent que les charges ont été maîtrisées selon les données fixées au budget.

Les comptes 2014 sont établis selon MCH1, alors qu'au sein des services, le plan comptable pour le budget 2015 révisé est celui de MCH2.

École obligatoire et Part. Institutions para-scolaires (430 et 420)

Au niveau des comptes 2014, le centre 430 présente une hausse de l'excédent de charges de CHF 330'000.- environ. Celle-ci est due principalement à la hausse du taux de cotisation à Prévoyance.ne de 13 à 14.7 % (3041100), provoquant une charge supplémentaire de CHF 600'000.-. Cette hausse n'avait pas été inscrite au budget 2014 pour l'ensemble des services de la ville. La hausse de la position Traitements du personnel enseignant (3022100) est largement compensée par les remboursements de traitements effectués par la HEP et par le Service de l'enseignement obligatoire pour différents mandats cantonaux (4363300).

Les contributions des communes (4521000) montrent une légère baisse due à celle du nombre d'élèves de ces communes scolarisés à l'EOCF. Les montants des écolages facturés aux communes du cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds sont calculés de manière très précise sur la base des coûts effectifs.

Pour les élèves provenant d'autres cantons, les tarifs sont fixés par une convention romande datant de 2005 et sont légèrement inférieurs aux coûts réels.

La hausse du taux de cotisation (1,48 % employeur, 0,74 % employé dès le 1er juillet 2014) à la caisse de remplacement (3044000) provoque une charge supplémentaire de CHF 120'000.-. L'augmentation générale des absences pour raison de maladie est analysée depuis une année au niveau cantonal en se basant sur les données fournies par la caisse de remplacement, mais ces données ne permettent pas de déterminer clairement un lien entre la surcharge des enseignants et la hausse des absences. L'EOCF possède de meilleures données collectées depuis 2007.

Service communal de l'action sociale

Malgré l'engagement de 2,1 EPT via deux articles 95, les comptes 2014 de l'Office d'aide sociale (301) ont été maintenus en deçà des limites du budget. Les commentaires aux comptes n'appellent que peu de questions complémentaires.

Il est néanmoins demandé quelques éclaircissements sur le nombre de dossiers par assistant social (AS) et sur la mise en place du Guichet social régional (GSR).

Le nombre de dossier par AS reste aux alentours de 120, soit le maximum autorisé, et augmente en cas d'absence pour avoisiner les 130. L'objectif du service est toujours de réduire ce nombre à 100 afin que les AS puissent effectuer véritablement leur travail. Afin d'augmenter les places de travail, les travaux à Collège 11 devraient débiter le 7 avril et les bureaux devraient être opérationnels vers la rentrée d'août.

En ce qui concerne la mise en place du GSR, l'année 2014 a été plutôt difficile mais on constate une certaine stabilisation.

Les comptes de la Maison de retraite (315) montrent une hausse des charges par rapport au budget. Celle-ci est due notamment à des travaux extraordinaires (frigo, tuyauterie) (3141900 et 3142400).

Lors de l'établissement du budget, il n'était pas prévu que la cotisation de l'ECAP soit imputée dans le compte (3187610) mais dans un autre compte. Ces hausses sont quelque peu compensées par la baisse des frais d'aide familiale (3182900) suite à une baisse des besoins.

Les charges du compte Participation aux institutions sociales (321) continuent d'augmenter. La participation de la Ville aux dépenses d'aide sociales (3610400, 3610420), aux mesures d'intégration professionnelle (3611300, 3611310) et aux allocations familiales (3615000) provient d'une facturation cantonale et n'est donc pas maîtrisable par le service.

Service de la santé et de promotion de la santé (311, 482, 483)

Les comptes des trois centres sont globalement dans les marges du budget. Seul le centre d'orthophonie a vu ses recettes inférieures aux prévisions. Ceci à cause du report de la nouvelle convention tarifaire de 2014 en 2015 de la part de l'office de l'enseignement spécialisé qui couvre à plus de 95 % les coûts d'orthophonie.

Service juridique

Depuis 2014, le service compte une collaboratrice administrative supplémentaire (0,2 EPT) ce qui augmente les charges de personnel de même que la nouvelle classification du chef de service et de son adjoint.

Les honoraires facturés à la commune du Val-de-Ruz compensent le surplus de travail. Par ailleurs, la convention prévoit que les tâches effectuées pour cette commune ne doivent pas empêcher le service d'accomplir ses tâches pour la Ville. S'il est dans l'impossibilité de traiter une demande, le service renvoie la commune du Val-de-Ruz vers des prestataires privés.

Conseil général - Conseil communal - Chancellerie - Contrôle des habitants (100, 110, 121, 130)

Pour le Conseil général (100) les comptes 2014 ont des charges réduites du fait qu'il y a eu moins de rapports qui lui ont été soumis durant l'année.

Pour les comptes du Conseil communal (110) les comptes 3188000 et 3190100 ont augmenté suite à deux articles 95 : le premier pour couvrir les derniers frais de la campagne pour le 144 de novembre 2013, le second pour l'engagement d'un coach pour la rédaction d'une alliance entre les trois villes. Par ailleurs, forte augmentation des indemnités provenant de Viteos.

Le rapporteur
Karim Boukhris

Rapport de la sous-commission des comptes 2014

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Katia Babey (PS)

Lucie Marchon (POP) : rapporteure

Hughes Chantraine (UDC)

La sous-commission s'est réunie le mardi 24 mars 2015 de 7h30 à 13h00, en présence de M. Théo Huguenin-Elie (directeur du Dicastère), Fernando Soria (administrateur) et Sarah Steinweg Clark (administratrice).

Etaient également présents pour l'examen de leur service :

M. Guilhen (200 et 201)

M. Schneider (700, 710 et 712)

M. Vidal (720)

Mme Huther (770)

Mme Robert, MM. Carrard, Esteras, Jeanneret et Stauffer (755 et 813)

M. Jeanneret (125)

Mme Rey (210, 211, 213, 230, 240)

L'étude des comptes a été faite par des personnes fatiguées, mais animées d'une volonté positive de faire de bons choix et de garder un cap supportable pour la ville, ses employé-e-s et ses habitant-e-s. Ce fut une longue séance, cependant ce rapport est relativement court, car cette dernière a en grande partie porté sur le ré-examen du budget 2015 dont il n'est pas question ici.

200 Service des bâtiments

Ces dernières années, les budgets étaient axés sur l'utilisation de crédits spéciaux. On ne peut donc pas tout lire sur le budget de fonctionnement. Il y a eu moins de travaux que prévu.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

Par rapport au budget, les frais ont diminué principalement en raison des amortissements.

Une augmentation de CHF 200'000.– des recettes prestations bâtiments (poste 434 7300) est liée au fait que les charges pour la Halle Volta n'ont pu être facturées qu'après leurs acceptations par la PPE constituée en 2013. Il y a donc, sur ce poste, pour CHF 234'875.25 de recettes concernant les prestations fournies en

2011, 2012 et 2013. L'entretien du bâtiment SISPOL (où se trouve le SIS, la police cantonale et les juges) est refacturé à l'Etat et au SIS selon une clé de répartition.

Le revenu des locations a diminué (poste 427 2100) car la Salle de musique a été fermée et n'a pas pu être louée pour des enregistrements. La Commission constate tout de même que les revenus des locations chutent chaque année. Pour 2013, il y a eu un problème de facturation pour l'Hôtel-de-Ville, ce que le service a réalisé. Il a envoyé tardivement une rectification à l'Etat. Pour ce qui est de 2014, la diminution provient des locations qui ne sont plus perçues par les vitrines de la place de la Gare et du kiosque du casino.

700 Administration des travaux publics

2014 a été une année normale, le budget a été respecté. Le service a toutefois dû fonctionner avec une équipe réduite, suite au départ de l'ingénieure communale adjointe, dont le poste n'a pas été repourvu facilement. Après un essai d'un candidat qui n'a pas fonctionné, l'équipe n'est au complet que depuis février 2015 (un chef de projet senior a été engagé).

La participation de la STEP (poste 490 9700) est une imputation interne, calculée en fonction du total des charges.

710 Voirie – frais d'entretien

Un montant de CHF 250'000.– a été introduit au budget pour les dégâts du gel (poste 314 4300) afin de pouvoir agir vite, sans passer par des crédits spéciaux. Ce montant est ensuite adapté aux comptes en fonction de la rudesse de l'hiver. Celui de 2013 -2014 n'a pas été très rigoureux.

712 Constructions nouvelles

Historiquement, les abribus étaient construits par la SGA qui, en contrepartie, pouvait poser des affiches à l'intérieur, mais plus maintenant. transN ne les prend pas en charge. La Ville n'a pas vraiment de levier pour faire changer cet état de fait. On se demande quand même si transN ne devrait pas verser une participation, notamment pour leur entretien. Ce serait une bonne chose de centraliser ces montants.

Le prélèvement sur la réserve (poste 480 3700) ne concerne pas la passerelle, comme le laisserait croire le montant, mais la place de la Gare et figure aux comptes dans cette rubrique pour plus de transparence.

720 STEP

En 2014, il y a eu l'introduction de « Swissgrid » (vente de l'électricité produite par le biogaz).

Un moteur a été acheté à un prix élevé, car le modèle est rare et le fabricant en a un peu profité.

En attendant la nouvelle centrifugeuse, le service a dû en louer une, ce qui n'était finalement pas plus cher que la maintenance de l'ancienne. La nouvelle sera bientôt en service.

On rappelle que le service est auto-financé.

Tous les frais de recapitalisation de Prévoyance ne ont été payés en une fois jusqu'en 2019, d'où le montant très élevé du prélèvement à la réserve (poste 480 3700).

Concernant la STEP, la taxe ne couvre plus les frais, on puise dans une réserve, mais il n'y a pas de hausse prévue de la taxe d'épuration. Un commissaire se demande s'il ne devrait pas y avoir une baisse, s'il y a une réserve. Avec le PGEE, il y aura des frais. On fera alors une simulation pour réévaluer la taxe.

Nous traitons les boues du Val de Morteau. Le contrat va bientôt expirer. Le service va voir s'il est pertinent de répondre au nouvel appel d'offres, compte tenu des nouvelles normes environnementales et du taux de change de l'Euro.

770 Géomatique

Il y a eu deux grandes publications en 2014 : le plan de ville et la carte panoramique de Jura & Trois-Lacs (publiée à 200'000 exemplaires, en mandat externe). La troisième carte est le projet Franco-Suisse de la carte TerraSaline, qui fait état de la route du sel. Ces projets permettent des rentrées financières.

La géomatique est un service transversal qui collabore avec tous les services, leur facilitant souvent leur travail par un recensement précis et durable des états de la Ville (ex. : déneigement, lieux parascolaires, affectation des élèves, etc.). Il y a beaucoup de travail.

755 SUE Urbanisme

L'augmentation des charges de personnel est liée à une diminution au service économique.

Le montant du 3198800 est un petit montage pour que Chevrolet n'ait pas à payer la TVA sur l'oeuvre du Parc de l'Ouest : Chevrolet a fait un don à la Ville, qui a elle-même payé l'oeuvre et donc payé la TVA.

Les frais d'affichage culturel sont en diminution car Bon Pied, Bon Oeil est en révision.

813 SUE Environnement

Il semble que ce soit une bonne chose que le marketing urbain soit passé au service d'urbanisme et de l'environnement (SUE), qu'on ait gagné en efficience et que la collaboration soit meilleure.

Il y a eu une erreur des ressources humaines (SRH) concernant le traitement du personnel, qui l'a sous-évalué dans son calcul au niveau du budget, d'où cette différence.

125 SARRE

Il y a une baisse du personnel parce que le chef de service a travaillé en intérim au service de la communication et dans d'autres fonctions. Les frais de déplacements et de réception ont été moins élevés car le forum de la Région capitale suisse a coûté moins cher que prévu, avec un budget global inférieur aux prévisions basées sur les forums précédents.

De plus, les heures consacrées à l'organisation ont pu être valorisées en déduction de la participation de la Ville.

150 Transports

Il y a peu de marge de manœuvre sur cette rubrique.

210 Gérance

Une comptable a été engagée à 50% en raison de la très grande augmentation des factures à traiter dû au développement de la gérance et des travaux suivis. C'est un poste pérenne, depuis mi-octobre 2014. En outre, l'ancien apprenti a remplacé un départ en congé maternité et son contrat est prolongé jusqu'à fin juin. Il y a également eu des accueils de personnes venant de Job Service ou de l'Orif.

Les notifications des charges impliquaient des formulaires spécifiques à CHF 1.- pièce. Maintenant, le service possède le masque et les coûts seront réduits. L'envoi de recommandés est également coûteux.

211 Bâtiments locatifs

La Commission questionne sur l'augmentation généralisée. Ce serait lié aux modifications apportées au mode de prélèvement des charges, et au changement du mode de comptabilisation de ces dernières en découlant dans le système SAP qui n'est pas un système de gestion immobilière. Amorcé dès mi-2013 et systématisé depuis le 1^{er} juillet 2014, ce prélèvement des charges ne se fait plus à forfait mais selon décompte. On constate l'effet du report de celles-ci sur les locataires. La différence sera retrouvée au moment des décomptes, qui seront effectués en juin 2015.

213 Bâtiments d'utilité mixte

Les charges sont en diminution car un effort a été fait pour optimiser certaines choses. Le chauffage a été éteint dans le Hall de la Maison du Peuple, notamment, et l'Ancien Stand n'est plus chauffé.

230 Bâtiments industriels

La différence concernant l'augmentation des charges des objets vacants devrait nous parvenir en 2015. En outre, les baux de Crêt-du-Locle 9 ont dû être résiliés de manière non prévue en raison de l'état du toit et des risques de dommages aux locataires, d'où une augmentation des charges du vacant n'ayant pas pu être budgétée.

240 Domaines

La différence sur les achats et frais de la vigne doit être imputée au fait que le vin a gelé lors de son entreposage à la rue du Chasseron il y a 3 ans, et n'a donc pas pu être vendu.

La rapporteure
Lucie Marchon

Rapport de la sous-commission des comptes 2014

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

M. Daniel Surdez (PLR)
Mme Celia Clerc (PS) – rapporteure
Mme Monique Erard (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 25 mars 2015 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Soria (205)
M. Wille et M. Soria (730-735)
Mme Gasser et M. Soria (740)
M. Tissot (500)
M. Humair (501 et 502)
Mme Musy (505 et 512)
M. Maeder (511 et 515)
Mme Bosshart, Mme Baldi, M. Piguët et M. Huguenin (513)
Mme Umstätter (514)
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)
M. Bédât (115, 550, 551 et 552)

205 Forêts

Le Conseil communal a lancé des négociations pour acheter un terrain forestier à la sortie de la ville, à savoir en bas du chemin Blanc, afin d'agrandir la forêt communale attenante à ce bien-fonds. Une offre a été faite au prix de CHF 58'366.25, ce qui correspond à 1.25 francs le mètre carré. Cette dépense serait financée par un prélèvement au fonds forestier, lequel ne peut être affecté qu'exclusivement à l'acquisition de forêts ainsi qu'à l'entretien des chemins forestiers. Le Conseil communal estime que l'achat en question serait une très bonne opportunité pour la Ville, à mesure que l'hoirie qui détient le terrain pourrait le vendre à un prix supérieur à un privé. Il faut néanmoins savoir qu'une fois qu'une collectivité publique a acheté une forêt, elle ne peut plus la vendre sauf à une autre collectivité publique.

Le Conseil communal n'envisage pas de remonter au Conseil général avec un rapport relatif à cette acquisition, puisqu'il s'agit, en application de la nouvelle Loi sur les finances, d'une prérogative de sa compétence. Les commissaires sont encore informés qu'actuellement les prix de vente du bois sont en baisse partout en Europe.

730 – 735 Espaces verts – Centre horticole

S'agissant des charges de personnel, les comptes 2014 présentent une détérioration importante par rapport au budget et ce dans tous les services. Cette différence entre comptes et budget s'explique pour l'essentiel par le fait que le Conseil communal avait escompté pouvoir procéder déjà en 2014 à une affectation des fonds résiduels de l'ancienne caisse de pension de la Ville. Or, en raison de l'arrêt du 3 avril 2009 du Tribunal administratif fédéral, l'arrêt (C-4814/2007), lequel a fixé un cadre strict quant à la répartition des fonds libres, cette affectation n'a pas encore été possible. En effet, l'Organe romand de surveillance des fondations n'a que récemment rendu une décision sur la répartition de ces fonds, tenant compte dudit jugement. Ce prononcé est actuellement dans le délai de recours.

Pour des raisons d'effectif, le service des Espaces verts a réduit de moitié les prestations fournies à la Gérance communale et à la Caisse de pension. Actuellement, ce sont les concierges des immeubles concernés qui se chargent des activités qui étaient précédemment réalisées par le service. L'accueil régulier de personnes en réinsertion, placées par le chômage ou astreintes au travail d'intérêt général permet au service de continuer à fonctionner normalement, sans avoir à augmenter ses ressources en personnel. Il faut cependant être conscient qu'en trop grand nombre les personnes placées peuvent déstabiliser les équipes en place. Les commissaires soulignent ici l'importance que doit donner la Ville à l'insertion professionnelle, ainsi que le rôle proactif qu'elle se doit de jouer dans ce domaine.

740 Cimetière et centre funéraire

Les comptes s'avèrent un peu plus favorables que le budget. L'année 2014 a été une année test par rapport aux coûts d'entretien et de maintenance du nouveau filtre ainsi que ceux concernant l'élimination des déchets provenant de l'épuration des fumées. A cet égard, il n'y a pas eu de surcoût important et les incinérations ne prennent pas plus de temps que par le passé. Il y a eu en 2014 1'081 incinérations, dont 751 de personnes externes à la Ville, ce qui représente une forte augmentation. L'augmentation des prix pour les incinérations de défunts non résidants de la commune n'a dès lors pas eu d'incidence négative, comme on aurait peut-être pu le craindre.

Les coûts du four sont couverts par les incinérations «internes» (CHF 386.-- par défunt), les coûts facturés pour les incinérations «externes» (CHF 500.--) permettent quant à eux de dégager un excédent de recettes. Actuellement, l'incinérateur de Bienne est complètement fermé, il y a donc un report qui se fait sur celui de La Chaux-de-Fonds. A ce propos, la possibilité existe d'augmenter encore le nombre d'incinérations, notre installation ne fonctionnant pas au maximum de ses capacités. D'ailleurs, les composants d'un four souffrent moins si la température est maintenue continuellement.

500 Service des affaires culturelles

Un article 95 a été activé afin d'octroyer CHF 20'000 à Vivre La Chaux-de-Fonds pour le lancement et l'exploitation du jeu en ligne "Jaques Sandoz & Les Maîtres du Temps", qui pour l'instant a attiré 3'000 joueurs de par le monde. Habituellement, cette manifestation est soutenue par la Ville tant par des prestations en nature que des liquidités. En 2014, Vivre La Chaux-de-Fonds n'a cependant eu recours à aucune prestation en nature, elle a en revanche eu besoin de plus de liquidités que d'ordinaire d'où l'activation d'un article 95. Il faut savoir que les prestations en nature fournies par la Ville à des associations et manifestations sont comptabilisées dans les charges courantes et ne constituent donc pas des charges supplémentaires, sous réserve des locations gratuites ou partiellement gratuites octroyées par la gérance communale ou des prestations fournies par Viteos. Concernant ce dernier exemple, la Ville met à disposition de l'association ou de la manifestation, la prestation gratuitement, mais la collectivité doit s'en acquitter auprès de Viteos. Un article 95, également d'un montant de CHF 20'000, a aussi été activé pour le NEC, pour soutenir les manifestations et la publication réalisée dans le cadre des 20 ans de cet ensemble. Hormis ces deux articles 95, le budget 2014 afférent aux subventions a été respecté, sachant que certaines enveloppes de subventions peuvent varier dans leur répartition finale en fonction de la nature des demandes ponctuelles.

Le fonds cantonal d'encouragement à la culture cinématographique, qui est financé par un prélèvement de 40% sur la taxe sur les spectacles encaissé dans les cinémas, n'existera plus en 2015. Cette situation s'explique par le fait qu'avant, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et l'Etat finançaient ce fonds et qu'en 2014 Neuchâtel a décidé de ne plus percevoir la taxe sur les spectacles et donc de ne plus financer ce fonds. La Chaux-de-Fonds ne versera donc plus cette partie de la taxe sur les spectacles au fonds cantonal, mais s'est engagée à subventionner directement des manifestations locales telles que 2300 Plan 9, la Lanterne Magique et la Fête du cinéma.

La Ville a décidé de procéder de la sorte à l'avenir à mesure qu'il n'est pas autorisé d'affecter une taxe au financement d'une activité précise.

501 Bibliothèque de la ville (BV)

La différence entre le budget et les comptes résulte de la subvention cantonale de CHF 200'000 que La Chaux-de-Fonds n'a finalement pas obtenu. La Ville avait requis ce montant de l'Etat et l'avait donc inscrit au budget 2014 dans un but avant tout volontariste. Elle savait en effet qu'il y avait peu de chances que cette subvention lui fût allouée. A l'heure actuelle La Chaux-de-Fonds perçoit CHF 700'000 du Canton, alors que le soutien à l'égard de Neuchâtel est passé de 1.4 millions à 1.2 millions. La question est ici de savoir quelles prestations sont soutenues et subventionnées par l'Etat. En ce qui concerne notre collectivité, seul le DAV (département audio-visuel) est concerné par le soutien cantonal. Or, le DAV coûte plus cher à la Ville que ce qu'elle reçoit comme subvention.

L'Etat a réactivé la Commission des bibliothèques, avec des représentants des Villes, du Canton et de l'Université. C'est à travers cette Commission que les réflexions et les discussions se poursuivent aujourd'hui. Il y a une volonté de La Chaux-de-Fonds de rééquilibrer les subventions entre elle et Neuchâtel, mais surtout de faire en sorte que les subventions qui la concernent ne puissent pas être réduites par décision du Grand Conseil. L'Etat semble actuellement souhaiter se diriger davantage vers un soutien des biens patrimoniaux des bibliothèques que vers une aide à la lecture publique.

502 Bibliothèque des jeunes (BJ)

Le travail de la responsable de la BJ, laquelle est occupée à un taux de 80%, donne pleine satisfaction en particulier en ce qui concerne la gestion du personnel. Il faut aussi relever que le projet lié à l'accueil, une fois par semaine, des crèches est un succès.

Chaque année, les amis de la BJ mettent à disposition de cette institution CHF 60'000.--, dont CHF 7'000.-- proviennent de l'Etat. Celui-ci envisage cependant de couper cette subvention. La Chaux-de-Fonds verse pour sa part un montant CHF 32'000.-- à titre de subventions essentiellement dévolues à l'achat d'ouvrages. Ces livres deviennent ainsi la propriété de la Ville.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

La première chose à faire, pour commencer à travailler sur l'application de la loi cantonale en matière d'archivage, est d'établir un concept global pour les archives communales. Un mandataire externe a été engagé pour ce faire. Il faut dire que la Ville a pris du retard en matière d'archivage, compte tenu du fait que la conservatrice du MH n'a pas pu s'en charger ces dernières années, la priorité ayant été donnée à la réfection dudit musée.

510 Services généraux des musées

Les comptes sont très proches du budget. Il y a cependant eu des déconvenues au niveau de l'entretien des collections, quelques collections et locaux ayant été affectés par de la moisissure, ce qui a entraîné des coûts plus importants que prévus aux niveaux des BSM. S'agissant du billet commun aux quatre musées, mis en place en 2014, les échos sont positifs, même s'il est encore un peu tôt pour pouvoir faire un bilan. La phase test sera prolongée. Le programme «école musée» est un succès.

511 Musée d'histoire naturelle (MHNC)

Suite à la fermeture du musée, l'ensemble des ressources en personnel, des BSM et du crédit d'étude accordé par le Conseil général sont affectés au déménagement du musée et à l'étude du nouveau projet. Un travail sur les collections, en particulier sur leurs étiquetages et inventaires, est actuellement en train d'être mené. Ce travail doit – indépendamment du projet du zoo-musée – être entrepris; seul le travail de conditionnement des collections est finalement lié au nouveau projet. Tout est maintenant en place pour mener à bien le travail de gestion des collections, le musée est fermé, du matériel spécifique a été acquis pour ce faire et la chaîne de travail est opérationnelle. Il s'agit donc de poursuivre ce travail jusqu'à son terme. Le MHNC a été victime d'une infestation active, plus précisément des insectes ravageurs de collection ont été découverts dans la collection d'ostéologie au sous-sol. Un traitement d'urgence et un préventif ont dû être faits.

512 Musée d'histoire (MH)

Les comptes s'avèrent être tenus par rapport au budget.

513 Musée international d'horlogerie (MIH)

Par rapport au budget, les comptes présentent un dépassement au niveau des BSM. Celui-ci est lié aux festivités des 40 ans du musée. Cela étant des économies ont été faites par ailleurs, ce qui a permis globalement de respecter le budget. En 2014, le MIH a connu une grande affluence. Les donations des amis du MIH ont permis de nouvelles acquisitions pour le musée. M. Huguenin a fait l'année passée un voyage avec M. Oechslin aux États-Unis et cette année ils iront en Allemagne afin que le nouveau conservateur puisse bénéficier des réseaux de l'ancien conservateur. Le bureau de contrôle des métaux précieux soutien à nouveau le prix Gaïa.

514 Musée des beaux-arts (MBA)

En 2014, le musée a eu la chance d'avoir pu fêter ses 150 ans. Un des sponsors qui devait participer au financement de l'exposition sur les artistes russes n'a finalement pas pu procéder au versement promis. Cet imprévu a obligé le musée à devoir utiliser une partie du budget dévolu à l'exposition Blaise Cendrars afin de financer l'autre exposition, ainsi qu'à devoir chercher rapidement de nouveaux sponsors. Cette situation a contraint le musée à demander CHF 90'000 par le biais d'un article 95.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

Il est décidé de procéder à un grand chantier par année s'agissant des améliorations des enclos. En 2014, c'est l'enclos des ours qui a été mis aux normes ; la surface de l'enclos n'a pas pu être augmentée au sol pour des questions de coûts, de sorte que l'augmentation de la surface s'est fait moyennant des plateformes. Également en 2014, des travaux d'amélioration ont été effectués au vivarium.

En 2015, normalement c'est l'enclos des loutres cendrées qui devrait être refait. Le projet est en cours de développement.

520 - Service des sports

Les comptes sont légèrement en dessous du budget. La nouvelle activité de sport pour tous mise en place par la Ville, à savoir "l'Urban training", avec une application pour smart phone, fonctionne très bien, de sorte qu'elle sera poursuivie sur les trois prochaines années, ce d'autant qu'elle génère de l'activité physique à moindre coût pour la collectivité. Cette activité correspond à une demande de la population, qui recherche des activités physiques peu onéreuses. Au niveau du personnel, des échanges entre sites ainsi que la volonté de faire du service des sports une entité unique sont relevés. De manière générale, il y a une bonne polyvalence des employés du service. Compte tenu d'un manque de personnel, le service a recours en été à des vacataires, des mesures de crises, etc., alors qu'en hiver une personne peut être mise au service de la voirie pour le déblaiement de la neige.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Les comptes correspondent pour l'essentiel au budget. Il faut signaler le transfert du poste 521 de la piscine de Numa-Droz au poste 524. Par le passé, l'entretien de cette installation était effectué pour partie par le SAB et pour partie par le service de sports, alors qu'aujourd'hui ce dernier service se charge de l'ensemble de la maintenance, ce qui représente un transfert de charge de CHF 45'000.--.

524 Piscine des Arrêtes

Il n'y a pas de différence significative entre les comptes et le budget, mis-à-part en ce qui concerne les charges d'électricité et de chauffage, qui se sont finalement avérées moins importantes que prévues. Un poste de 0.5 EPT a été transféré du SAB à la piscine des Arrêtes, et ce en raison du transfert de l'entretien de la piscine de Numa-Droz du premier service au service des sports.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Le surcoût de charges du personnel entre le budget et les comptes résulte comme déjà précisé ci-avant de la non-répartition des fonds libres de l'ancienne caisse de pension de la Ville. Pour le surplus, les comptes sont inférieurs au budget. Il convient encore d'indiquer que les recettes ont fortement diminué en raison de la météo peu favorable de l'été 2014. Cela étant, un suivi strict du budget a permis de maîtriser les charges et de maintenir une équivalence entre ces dernières et les recettes.

115 Parlement des jeunes

Le contrôle des comptes du Parlement des jeunes pourrait passer du service de la jeunesse au service de la communication car le conseiller du Parlement des jeunes œuvre depuis plusieurs mois dans ce dernier service. La différence notoire entre comptes et budget est due au fait que le Parlement des jeunes n'a pas utilisé la totalité du montant qui avait été mis à sa disposition pour les projets qu'il soutient. Plus précisément, il n'y a pas eu suffisamment de projets de la compétence du Parlement des jeunes à financer. Le Parlement des jeunes n'a pour ainsi dire jamais dépensé aussi peu.

Cette situation peut peut-être s'expliquer par un manque de suivi, des changements au sein du comité du Parlement des jeunes, voire un manque de dynamisme.

550 Service de la jeunesse

Un travail de proximité est fait par ce service, qui tente de créer du lien avec les gens pouvant poser problème sur le domaine public. Un pourcentage supplémentaire (1.4 EPT) a été attribué en 2014 pour compléter le service d'animation, ainsi que pour faire de la prévention en collaboration avec d'autres services. L'objectif est d'occuper le terrain pour essayer de réduire les incivilités. Les économies consenties sur la police sont en partie affectées à ce travail de prévention, lequel est mené en commun avec le SDP et les écoles. Le service de la jeunesse, plus spécifiquement le service d'animation, travaille également de nuit. Il essaye d'être un maximum sur le terrain (activités le mercredi après-midi dans les quartiers, activités SMALA pour les 12-18 ans, tant de jour que de nuit). Il souhaite en outre œuvrer de manière à ce que les jeunes se sentent porteurs des projets, que ce soit eux qui suscitent les demandes. Les camps sont à présent facturés un peu plus cher aux familles. Cette augmentation s'explique toutefois surtout par le fait que les camps se sont rallongés d'un jour. Le service de la jeunesse a constaté qu'il y a de moins en moins de mixité dans les camps qu'il propose, les enfants de famille plus aisées ne venant plus. Il travaille donc à inverser cette tendance. Actuellement, les camps se font dans la Drôme, ce qui retient peut-être certains parents qui jugent que c'est un peu trop loin. Il reste encore des places pour les activités organisées par le service de la jeunesse durant les vacances de Pâques.

Les commissaires suggèrent une visite du service par les conseillers généraux qui le souhaiteraient. La proposition est faite que le bureau du Conseil général se charge de l'organisation de cette visite, plus précisément qu'il prenne contact avec M. Bédât pour fixer une date.

551 Accueil parascolaire

Les différences entre comptes et budget s'expliquent comme suit: l'évaluation de la capacité contributive des parents, qui mettront leurs enfants dans des structures publiques ou privées subventionnées, engendre des difficultés non négligeables dans l'élaboration du budget.

Les communes de résidence des familles payent, s'agissant des structures publiques et privées subventionnées, la différence entre le coût par enfants et le prix payé par les parents en fonction de leur capacité contributive. On n'a actuellement pas suffisamment de recul pour pouvoir se baser sur une moyenne. Il s'avère qu'à La Chaux-de-Fonds les structures coûtent plus cher à la Ville que dans d'autres communes du canton. Cela s'explique en partie par la structure socio-économique de notre cité. A cet égard, une question a été posée au Grand Conseil. Les commissaires invitent le Conseil communal à mener une réflexion sur les mesures qui pourrait conduire à ce que des enfants de parents à capacité contributive plus importante soient inscrits dans les structures publiques ou privées subventionnées. Une telle réflexion s'avère non seulement utile d'un point de vue économique, mais elle est surtout essentielle sous l'angle de la mixité sociale.

L'accroissement de la capacité d'accueil de la structure de Temple Allemand n'étaient pas prévu au budget. Toutefois l'opportunité de disposer de l'appartement attenant à cette structure existante, et compte tenu du manque de places disponibles, le Conseil communal a décidé de consentir cette dépense. Par ailleurs une structure privée subventionnée a vu le jour. La structure auparavant sise Helvétie 46 a – conformément au budget – été transférée à Abraham Robert, où une nouvelle structure a pu ouvrir.

Contrairement à ce qui avait pu être envisagé, une enquête de besoin ne sera pour l'heure pas mise en œuvre, étant donné que compte tenu de la situation financière de la Ville l'on s'achemine vers un gel temporaire de l'ouverture de nouvelles places. Cela étant dit, il paraît néanmoins utile de présenter au Conseil général un rapport d'information relatif à ce qui a déjà pu être mis en place, soit un rapport de bilan ou d'étape.

552 Accueil préscolaire

En 2016, avec l'ouverture d'une nouvelle structure de 60 places sur le quartier le Corbusier, la Ville répondra tant à la demande de la population que de la LAE. Il y a actuellement 85 places qui appartiennent à la Ville, 60 places seront créées sur le quartier Le Corbusier et le reste est en privé. S'agissant de la structure sur ce quartier, la Ville a pris des parts dans la coopérative et l'architecte a réfléchi aux espaces du bâtiment concernés en fonction des besoins de la collectivité, de sorte qu'il est difficile de revenir en arrière et de ne pas mener à terme ce projet. Celui-ci devrait donc être maintenu en 2016.

La sous-commission termine ses travaux à 17h20.

La rapporteure
Celia Clerc

Rapport de la sous-commission des comptes 2014

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Sylvia Morel (PLR)
Pierre-Yves Blanc (Les Verts)
Yannick Rappan (PS) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015 de 08h30 à 11h30, en présence de M. Jean-Charles Legrix, directeur du DSET, M. Denis Cattin, administrateur, M. Blaise Fivaz, chef de service du domaine public et du Major Thierry König, commandant du SIS des Montagnes.

870 SIS

Passablement de changements se sont produits en 2014 au sein du SIS, à cause notamment de l'externalisation de certaines tâches à l'État. Les missions ne sont plus tout à fait les mêmes et sont financées de manière différente. Il n'a donc pas été facile de respecter le budget même si tout a été fait dans ce sens.

Pour la contribution à la caisse de pensions, il y a un dépassement de CHF 74'725.-. Ce montant provient du service des ressources humaines et des explications sont mentionnées dans son rapport. Concernant celle-ci, il y a toujours l'éventualité que des recours soient déposés.

Un dépassement de CHF 384'184.- des comptes 2014 provient essentiellement de la part du fonds de recapitalisation de Prévoyance.ne d'un montant de CHF 435'805.-, montant refacturé en partie aux communes des montagnes neuchâteloises. Fort de ce dépassement, le budget 2014 a été meilleur que prévu. Les budgets 2015 et 2016 seront sensiblement les mêmes avec les diminutions des charges. Il demeure toutefois une interrogation au niveau du personnel et des missions.

Le directeur de dicastère rend attentif au fait que lorsqu'il y a moins d'investissements, il y a davantage de reports de charges. Sur le long terme ceci ne se concrétise pas forcément par une économie.

La sous-commission évoque le souci de personnel et d'attractivité au sujet des ambulanciers et du nombre de personnes pour accomplir les missions (3091600). Cette problématique avait déjà été soulevée lors de la précédente séance de la sous-commission. Des difficultés dans le recrutement de professionnels se confirment.

Les centrales 118 et 144 fonctionnent bien. Les problématiques des régions sont connues. Le 144 est désormais à Lausanne et cette mutualisation engendre des coûts supplémentaires à cause de la nécessité d'avoir des équipages dédiés. Le personnel des ambulances ne peut pas être utilisé pour le feu. Il y a donc des frais induits supplémentaires à la charge des communes.

Sur les 30 premiers jours de l'externalisation de la centrale 144 à FUS-Vaud, il y a eu une augmentation de 50% des missions pré hospitalières. Il faudra confirmer ces chiffres sur l'année 2015. Deux à trois sorties par jour sont effectuées par le service du feu. La défense feu est organisée selon quatre régions dans le canton. Le SIS doit fournir l'essentiel des moyens de défense incendie à la région, apporter les renforts lourds interrégionaux et assumer, en collaboration avec le SIS de Neuchâtel, les missions de secours sur l'ensemble du canton. Il y a peu d'économies à faire dans ce secteur.

Les commissaires se demandent dans quelle mesure le personnel est sensible aux éventuelles retenues de salaire faisant suite au budget 2015 révisé. Les employés du dicastère en sont parfaitement conscients. Notamment sur le fait que les échelons n'évolueront pas. Toutefois, même avec le nouveau budget et l'absence d'investissement, les prestations seront garanties.

875 Police du feu

Rien de particulier à mettre en évidence.

860 Service du domaine public

En 2014 s'est concrétisée la collaboration avec Val-de-Ruz. Les premiers résultats sont positifs. Deux personnes supplémentaires ont été engagées pour répondre à ce mandat de prestations liant les deux communes. 2014 a aussi servi à préparer la Lpol 2015.

La sous-commission demande s'il ne serait pas plus économique d'externaliser les commandements de payer. Une réflexion au sein du dicastère sera menée par l'administrateur en collaboration avec le chef de service et le directeur de dicastère. Le directeur de dicastère précise que les relations avec une entreprise de la place qui a déjà quelques mandats sont bonnes et que les réflexions vont dans les deux sens.

Le contrat avec cette entreprise n'avait pas été mis dans le budget 2014 par l'ancien directeur de dicastère. Pourtant rien n'a été résilié. Ceci a été corrigé et un contrat a été signé courant 2015.

880 Protection civile

Les chiffres ont été ajustés en fonction du nombre d'habitants actualisé par la Ville. Sinon, rien de particulier à signaler.

560 Cultes

Rien de spécial.

902 Services Industriels

Rien de spécial.

911 Eaux-Réseau

Rien à signaler

Le rapporteur
Y. Rappan

Rapport de la sous-commission des comptes 2014

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Membres:

Madame Sarah Blum **POP**

Messieurs Pierre-Alain Borel **PS**, Marc Schafroth **UDC** – Rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, suppléant de M. Monnard et des chefs de services suivants:

M. Laurent Frascotti (123)

MM. Eric Tissot et Fernando Soria (122 et 250)

M. Fernando Soria (700)

MM. Fernando Soria, Joseph Mucaria et Békir Omerovic (710, 711, 715, 725, 726 et 727)

Mme Ioana Niklaus (620)

Mme Sylvène Aeschlimann et M. René Barbezat (600, 610 et 630)

123 – Service informatique

3100200 - Le Conseil communal a accordé deux art. 95 (2 X CHF 25'000.—) ce qui correspond à la diminution voulue lors de l'établissement du budget (CHF 50'000.—). Ce réajustement est dû à la demande provenant de nombreux services.

Tous les services ont été concernés par ce poste.

3101200 et **3180600** - Ces comptes ont dépassé le budget car l'augmentation d'imprimantes et des copies sont en hausse. En quatre ans, l'augmentation de postes informatiques est d'environ 250, sans compter les postes des écoles qui en comptent plus de 600.

3180600 - Le financement du câblage informatique du Musée d'Histoire, pas complètement évalué (muséographie) lors des travaux, a été pris dans ce compte.

318 1200 - Pour permettre la connexion au Nœud cantonal de sites dont les besoins en équipements informatiques et téléphoniques sont faibles, un certain nombre de lignes sont louées à Swisscom. Le SIEN s'acquittait des factures de ces lignes, à tort. Cette erreur a été rectifiée et les frais, y compris d'arriérés ont été payés par la Ville.

122 – Service économique

A la suite de la réorganisation des dicastères, le Service économique a subi des changements organisationnels. Il a été rattaché au dicastère des Finances et des Ressources humaines et le Marketing urbain a été transféré au dicastère de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Le service a vu les départs successifs de la personne en charge du domaine foncier au 30 avril, puis celui de la cheffe de service au 31 juillet.

Le conseiller communal et l'administrateur ont assumé l'intérim jusqu'à l'engagement du nouveau chef de service à 80% au 1^{er} novembre.

Pour le nouveau chef de service, il est nécessaire d'assurer la continuité dans les dossiers, tout en proposant à terme de nouvelles méthodes qui se veulent plus proches du tissu industriel et commercial de La Chaux-de-Fonds et plus prospectives vis-à-vis de l'extérieur. Ceci facilite l'échange d'informations et entretient un climat de confiance dans un esprit de partenariat. La Commune souhaite ancrer davantage les entreprises en ville et promouvoir ses atouts en encourageant par exemple les entreprises à fréquenter et à utiliser les musées ou des manifestations pour leurs actions de communication.

Le service a développé la collaboration avec le Service économique du canton par la tenue de rencontres mensuelles et par des contacts approfondis avec l'Office de la promotion économique (OPEN) et d'autres organisations dévolues au soutien et au développement des entreprises.

Au niveau de l'économie régionale, la loi anticorruption en Chine, les mesures occidentales prises contre la Russie et les tensions géopolitiques en Ukraine engendrent un ralentissement des affaires. A cela s'ajoute l'abandon du taux plancher de l'Euro et l'apparition de nouvelles technologies avec l'arrivée de nouveaux acteurs industriels qui apportent des incertitudes supplémentaires au monde horloger.

Les entreprises qui ont annoncé des baisses d'effectifs ont été contactées par écrit et des rencontres auront lieu prochainement.

Par ailleurs, le Service prend aussi contact avec les entreprises qui connaissent des développements réjouissants pour les féliciter et les encourager sur cette voie.

250 –Foncier

390 1000 - Intérêts. Le détail de ce compte sera affiné pour les prochains exercices puisque ce chapitre est nouveau.

700 – Administration des Travaux Publics

Ce centre regroupe le service technique et l'Administration des travaux publics. L'Administration a déménagé de passage Léopold-Robert 3 à la rue du Rocher 1.

30 - Charges de personnel. Les écarts proviennent de la reprise de la secrétaire de Direction par le secrétariat du service donc passage du centre 110 au centre 700 suite aux remaniements des dicastères et de différentes mutations au sein des Services techniques et de la Voirie.

710 – Voirie

Le travail pour l'entretien des routes et les réparations les plus urgentes ont pu être effectués. A l'avenir, les budgets devront être revus à la hausse, car le retard pris est déjà conséquent. Le fait de limer les budgets oblige l'activation de crédits selon l'article 95. L'hiver 2012-2013, moins important, a permis de rattraper un peu du retard vu les dégâts moindres.

Les incivilités sont toujours assez conséquentes en matière de déchets sur la voie publique.

308 1100 - Personnel temporaire. Il s'agit d'un compte utilisé entre autre pour l'engagement temporaire en cas de maladie de longue durée du personnel.

314 1900 - Frais divers de bâtiments. Un montant non prévu a dû être engagé. Or, ces travaux ont lieu tous les 20 ans. Il est difficile de faire en sorte que ce montant ne soit pas oublié lors de l'élaboration du budget. Une solution va tenter d'être trouvée.

314 4300 - Transports-Matériaux-Fournitures Voirie. Le dépassement s'explique par de nombreux petits frais qui s'accumulent au cours de l'année. Il y a ce qui est explicable comme le passage inférieur du Grand-Pont dont le plafond a laissé apparaître des infiltrations. Il s'agit aussi de deux crédits selon l'article 95 de CHF 93'024.50 et CHF 21'296.05 et de deux travaux non prévus dont un sera re-facturé en 2015.

711 – Enlèvement de la neige

RAS

715 – Service des ateliers

Le budget est tenu malgré le nombre de travaux à faire chaque année.

725 – Déchets des personnes physiques

Hormis les incivilités, l'élimination des déchets se passe bien. Une campagne d'information avec des affiches et un petit film sera mise en place avec l'aide d'étudiants de l'école d'art. Ces affiches seront aussi posées à la déchetterie intercommunale.

La taxe annuelle a été diminuée de CHF 5.- TTC.

390 0500 - Vieillessement du parc et entretien spécifique (étalonnage).

726 – Déchets des entreprises

RAS

727 – Déchetterie intercommunale

Le fonctionnement est bon. La circulation (y compris les engins de travail) pose toujours un problème de sécurité.

620 – Service des Ressources Humaines

L'année 2014 a vu passer 65 annonces de recrutement ce qui a provoqué une hausse de travail en parallèle de ce qui se fait au quotidien.

L'accompagnement du personnel de la voirie, suite à une réorganisation et une formation notamment au niveau du management et ce à tous les niveaux, s'est poursuivi et s'est achevé à la fin de l'année. Une charte de travail a été mise en place.

Un demi-jour de permanence RH par semaine a été maintenu pour le personnel de la voirie de la part de la cheffe du SRH.

Une analyse des besoins et des prestations au niveau des Espaces verts et du Cimetière a été effectuée.

Le Turnover a atteint environ 10% en 2014 ce qui est largement plus élevé que les années précédentes. Ceci indique combien de personnes sortent de l'effectif de la Ville (retraites, démissions et nouveaux postes). Ce pourcentage est très élevé pour une Administration comme la nôtre.

Les secteurs les plus touchés pour la ville sont le parascolaire, le SIS, l'Action sociale, et dans une moindre mesure: l'école obligatoire et les bibliothèques). En 2014 environ 60 personnes ont démissionné dont 12 cadres. Actuellement, les causes de départ ne sont analysées que très rarement par le SRH, par manque de ressources. Selon les théories actuelles, les causes les plus fréquentes d'insatisfaction sur la place de travail pouvant entraîner des départs sont principalement liées au salaire, aux réorganisations fréquentes, au manque de perspectives d'avenir, à une mauvaise image de l'organisation, aux mauvaises relations de travail, etc.

En octobre, un mandat a été donné par le Conseil communal au SRH pour analyser l'organisation et les processus de travail du service d'action sociale afin de les améliorer dans les flux de travail, les interactions entre les différents secteurs et décharger le secteur social, qui a connu un important turn-over. L'analyse se poursuit sur 2015.

Le Bore-Out est un problème dont le SRH n'a pas connaissance au sein de l'Administration communale.

Le séparatif en deux centres du SRH, demandé par les membres de la sous-commission en octobre 2014, afin de mieux voir les besoins du service proprement dit et des services transversaux, n'est pas établi à ce jour. Pour des questions de compréhension et en raison du changement de plan comptable (MCH2), ce tableau sera livré dès 2016.

Concernant les certificats de fin d'activité délivrés avec retard, les mesures ont été prises afin de remédier à ce problème. Il a été toutefois souligné que sur la centaine de certificats de travail délivrée par année, seuls quelques-uns ont eu du retard.

Finances, remarque liminaire

L'année 2014 a principalement été consacrée à la finalisation de la LFinEC au printemps et du RLFinEC en été, à la mise œuvre de MCH2, à la préparation de la migration comptable et à la mise en place d'un plan comptable communal en collaboration avec les Services. Le Service avait envisagé - à l'instar des autres principales Communes du canton - l'élaboration d'un unique budget selon le nouveau plan comptable, ce qui était suffisant, vu que les comptes 2015 allaient être présentés en MCH2. Un important travail supplémentaire a toutefois été généré par la demande qui a été faite au service d'élaborer tout le processus budgétaire jusqu'à la validation par le Conseil général selon MCH1.

610 – Contributions

Le rapport du Conseil communal présenté au Conseil général le 3 mars 2015 est la référence expliquant le problème qui s'est passé pour aboutir à ce lourd déficit pour notre ville.

L'établissement du budget n'a pas été simplifié par le fait du changement des clés de répartitions. Ceci n'explique pas que le directeur n'a pas anticipé la différence constatée lors du boucllement, malgré les informations reçues.

Ceci dit, les CHF 4'200'000.- d'effet conjoncturel ne pouvaient être prévus que partiellement et l'anticipation ne pouvait se faire en cours d'exercice. Son effet n'a été enregistré qu'en fin d'année.

600 – Service financier

Le **309 7000** est compensé par le **480 3700** qui est la dissolution de la réserve pour l'approvisionnement en énergie.

630 – Contrôle financier

L'année 2014 n'a rien vu de particulier dans son fonctionnement régulier. Les contrôles ont été effectués dans la mesure des possibilités à disposition du service en corrélation avec les investissements.

Le rapporteur
Marc Schafroth

Rapport de la Commission financière

Budget 2015 révisé

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS: *Mme Katia Babey*
 Mme Celia Clerc
 M. Pierre-Alain Borel
 M. Pascal Bühler
 M. Yannick Rappan

Pour le PLR: *Mme Sylvia Morel*
 M. Daniel Surdez
 M. Christophe Ummel

Pour le POP: *Mme Sarah Blum*
 Mme Lucie Marchon
 M. Karim Boukhris

Pour Les Verts: *M. Pierre-Yves Blanc*
 Mme Monique Erard

Pour l'UDC: *M. Hughes Chantaine*
 M. Marc Schafroth

Constitution du Bureau de la Commission:

Lors de la première séance, le Bureau a été constitué comme suit:

Présidence: M. Hughes Chantraine
Vice-présidence: Mme Monique Erard
Rapporteur: M. Christophe Ummel

Composition du Conseil communal:

Mme Nathalie Schallenberger, présidente, directrice du dicastère de l'Instruction publique, de la Santé et des Affaires sociales, de la Communication et de la Chancellerie.

M. Théo Huguenin-Elie, vice-président, directeur du dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures.

M. Jean-Pierre Veya, directeur du dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse.

M. Jean-Charles Legrix, directeur du dicastère de la Sécurité, des Energies et du Tourisme.

M. Pierre-André Monnard, directeur du dicastère des Finances, de l'Economie, des Ressources humaines.

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Pour la révision du budget 2015, la Commission s'est réunie à trois reprises, soit les 18 mars, 25 mars, 2 avril et 22 avril 2015. Etaient excusés: le 18 mars: Mme Sarah Blum, M. Yannick Rappan, le 25 mars: Mme Katia Babey, le 2 avril: M. Yannick Rappan, M. Daniel Surdez.

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service des finances. M. Pierre-André Monnard était excusé à toutes les séances.

Contexte:

Le bouclement provisoire des comptes 2014 laisse apparaître une péjoration de CHF 14 millions. Une surestimation des rentrées fiscales à hauteur de CHF 16 millions en est la cause. De cette erreur, résulte une inadéquation entre le budget et les comptes, à prévoir également pour les comptes 2015.

A ce différentiel, il faut ajouter:

- les intérêts de l'emprunt toxique DEPFA, qui sont dépendant du cours de l'euro, CHF 1.2 millions,
- l'amortissement de l'immeuble Commerce 95-105, CHF 1.2 millions.

- l'ajustement d'amortissement immeuble Commerce 95-105, CHF 0.5 million.
- le déficit du budget 2015 initial, CHF 2 millions.

Au total, c'est donc un déficit d'environ CHF 20 millions qui est à prévoir pour les comptes 2015 si le budget correspondant est maintenu en l'état.

Il est donc impératif de réviser le budget 2015 afin de prendre toutes les mesures possibles pour réduire le déficit de l'exercice 2015.

C'est ce à quoi s'est attelé le Conseil communal en collaboration avec la Commission financière, entre la mi-février et la fin avril.

Compte tenu du fait qu'un certain nombre de travaux ont été engagés et que l'année a déjà commencé, la marge de manœuvre est réduite. L'objectif est de réduire le déficit 2015 de CHF 20 millions à CHF 10 millions.

Pour la Commission financière, l'établissement du budget 2015 révisé s'est fait en même temps que l'examen des comptes 2014.

Le Conseil communal, une fois les comptes 2014 et le budget 2015 révisé sous toit, enchaînera directement avec le budget 2016. Son objectif étant de retrouver l'équilibre financier pour le budget 2018.

Recettes fiscales:

Bien que pour l'ensemble des collectivités du Canton elle engendre une augmentation des recettes d'environ CHF 60 millions, la réforme cantonale sur l'imposition des personnes morales est défavorable à la Commune. En effet, cette dernière n'avait que peu d'entreprises allégées fiscalement, et celles-ci traversent quelques difficultés, ce qui fait qu'elles ne paient pour le moment que peu d'impôts.

Un certain nombre d'entreprises d'horlogerie traversent des difficultés actuellement.

Au lieu des CHF 131 millions du budget 2015 initial, c'est CHF 115 millions de revenus fiscaux qui sont inscrits au budget 2015 révisé.

Mesures d'économies:

Charges de personnel: CHF 2,2 millions

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation: CHF 8,5 millions

Charges de transfert: CHF 0,8 million

Aucun licenciement n'est envisagé, exception faite des cas de fin de contrat de travail à durée déterminée et maximum. Sept emplois ont été supprimés.

Comme de nombreux projets devront être abandonnés, il est projeté de ne plus recourir à des mandats.

Un pont AVS sera mis en place pour inciter les employés qui y ont droit à prendre leur retraite anticipée, ceci dans l'idée de ne pas forcément remplacer la personne, ou alors de la remplacer par une personne plus jeune et par conséquent moins chère.

Il est aussi prévu de proposer aux personnes intéressées une diminution du temps de travail de 10% contre une diminution de salaire de 5%.

Ces mesures ne sont pas immédiatement rentables, mais elles porteront leurs fruits aux comptes 2016 et suivants.

Investissements:

Les investissements budgétés sont ramenés de CHF 48 millions à CHF 23 millions.

Le Conseil communal a fait le choix de terminer le projet de réaménagement de la Place de la Gare.

Ne sont maintenus que les investissements déjà engagés, ou imposés par l'Autorité supérieure.

Discussions des rapports des sous-commissions en Commission plénière.

La discussion en plénière des rapports des sous-commissions n'appelle pas de remarques complémentaires dans le rapport général au sujet du budget 2015 révisé.

Prise de position des groupes:

Position du groupe PS

C'est avec un enthousiasme mesuré, en relevant une certaine absence de vision globale et de direction politique, ainsi qu'en exprimant des inquiétudes quant à la capacité financière de notre collectivité à faire face aux importants défis en termes d'investissements, tout en continuant d'assurer les frais de fonctionnement et d'entretien courants, que le groupe socialiste a accepté le budget 2015 dans sa première mouture, lequel présentait un déficit de presque 2 millions. Aujourd'hui, et après avoir dû faire face à un sentiment de consternation, ce n'est pas sans peine que le groupe socialiste acceptera le budget 2015 révisé, qui, bien que ramenant notamment les investissements de 48 à 23 millions, prévoit un déficit d'environ 10 millions.

Il est toutefois de notre responsabilité de rétablir rapidement une saine situation financière, ce d'autant que dès 2016 le nouveau plan comptable introduira un frein à l'endettement, qui pourrait avoir pour incidence – en l'absence de redressement financier – de limiter de manière drastique la capacité d'investissement de notre Ville.

Or, une collectivité qui n'investit plus étant vouée à périr, il est essentiel, afin de maintenir l'attractivité de La Chaux-de-Fonds et surtout la qualité de vie de ses citoyens, de veiller à assurer une capacité économique qui soit à terme suffisante non seulement à la poursuite des efforts de rénovation et d'entretien courants, mais également au développement de projets porteurs de sens pour la population.

C'est en ayant à l'esprit l'intérêt commun que le groupe socialiste a participé à l'élaboration du budget 2015 révisé. Cela étant, le contexte économique général actuel, fait d'incertitudes liées notamment au franc fort ainsi qu'à des signes de ralentissement en particulier dans le secteur de l'horlogerie, font que des décisions douloureuses doivent être prises.

Le nécessaire redressement de la situation financière de notre Ville conduit à devoir couper dans des prestations, à renoncer à tout le moins dans un proche avenir à des projets qui permettraient à notre collectivité tant de rayonner que de répondre à des besoins et envies légitimes de la population. De même, la situation est telle que des sacrifices importants vont devoir être consentis par les employés communaux, alors même que ceux-ci ne ménagent pas leurs efforts afin d'offrir à chaque citoyen des prestations de qualité et ce alors même que la dotation de certains services ne rend pas toujours aisée la poursuite des missions.

Le groupe socialiste s'attachera, dans le cadre des discussions quant aux mesures d'économie touchant le personnel communal, à veiller à ce que celui-ci – et tout particulièrement les employés à revenu modeste – n'aie, dans toute la mesure du possible, pas à pâtir de cette situation pour le moins regrettable. Il faut ici encore relever que les présentes difficultés financières sont non seulement liées à des recettes fiscales moindres qu'initialement projetées et en forte baisse depuis trois ans s'agissant des personnes morales, mais également pour partie à un déficit de planification, plus spécifiquement à l'absence de planification roulante des investissements, avec indication des conséquences financières de ces derniers sur les budgets de fonctionnement, et ce de longue date.

Malgré ce contexte difficile, qui pourrait se voir encore péjoré par la réforme de la péréquation intercommunale des charges structurelles ainsi que par l'abandon en faveur de La Chaux-de-Fonds d'une grande partie de la rétrocession faite par l'Etat de l'impôt sur les frontaliers à l'horizon 2016, le groupe socialiste veut croire dans la capacité de notre collectivité à rebondir. A cet égard, nous nous engageons à ne pas ménager nos efforts afin de permettre à notre Ville de continuer à valoriser et développer son fort potentiel.

Position du groupe POP

Le groupe POP est contraint d'accepter le budget 2015 révisé, lequel devrait permettre à la Ville de réduire le déficit de CHF 20 à CHF 11,3 mios. Les baisses de charges réalisées l'ont été dans un délai très court et nous tenons à remercier le Conseil communal et l'ensemble des Services de la Ville pour le travail fourni dans un si bref délai. Par ailleurs, le groupe POP réitère son opposition aux prélèvements sur les salaires du personnel communal.

Les réductions budgétaires touchent non seulement l'ensemble des services de la Ville mais également la population en général au travers des services, investissements, subventions qui sont gelés ou abandonnés. Les coupes réalisées sont douloureuses et elles sont rendues nécessaires non pas à cause d'une mauvaise gestion de la Ville mais bien à cause d'une crise majeure dans ses revenus.

Cette baisse de revenus pour la Ville n'est qu'en partie conjoncturelle, elle est essentiellement le fruit de la réforme de l'imposition des personnes morales, réforme qui, pour être bénéfique à d'autres collectivités, est catastrophique pour La Chaux-de-Fonds. Il faut d'ailleurs bien garder à l'esprit que cette réforme n'a pas encore déployé tous ses effets. Les recettes de la Ville vont continuer à baisser jusqu'en 2017, toutes choses étant égales par ailleurs. Si l'on ajoute à cela CHF 40 mios de report de charges de la part du Canton sur les Communes sur le budget 2016, l'entrée en vigueur de la LFINEC, une nouvelle répartition de l'impôt des frontaliers, la remise en cause de la péréquation financière,... la situation n'est pas prête de s'améliorer. Le groupe POP en est conscient et c'est pour ces raisons et ces raisons seulement qu'il se voit contraint d'accepter les coupes budgétaires proposées.

Sans ces coupes, la fortune de la Ville déjà fortement entamée par le déficit de 2014, serait anéantie à la fin 2015 ce qui conduirait à la mise sous tutelle de la Ville. Aboutissement que le groupe POP ne peut envisager.

Position du groupe Les Verts

Nous saluons le travail réalisé par les Conseillers communaux et leurs chefs de service dans le difficile exercice d'économie qui leur a été demandé.

La cible visée de 10 millions est un bon quoique difficile objectif de redressement de nos finances et la diminution linéaire dans chaque dicastère de 10% des BSM a au moins l'atout d'être la même pour tous et de ne pas créer trop de tension entre services diminuant la crainte que certains soient protégés et les autres soumis à encore plus de restriction budgétaire.

L'équilibre des sacrifices ne sera pas possible, il faut plutôt tendre vers une balance des sacrifices, à savoir privilégier la solidarité, maintenir les prestations essentielles pour les citoyens de notre cité et ne pas hésiter à diminuer, voire supprimer ce qui n'est pas indispensable...La difficulté étant de mettre tout le monde d'accord sur ces critères d'essentiel, d'indispensable, d'utile ou de superflu !

La diminution salariale sur le personnel est injuste, mal comprise et nous devons faire attention avant de continuer dans cette voie-là. Cela est vu et encore renforcé par les propos du syndicat, comme le fait que les employés communaux doivent contribuer, par solidarité à devoir payer les erreurs comptables de leurs autorités

alors qu'avec ou sans les erreurs de M. Monnard nous nous serions trouvés devant une impossibilité à maintenir le train de vie qui est le nôtre. Nous avons juste des dépenses engagées sans les moyens financiers pour les couvrir.

Notre réalité financière nous saute simplement plus brutalement au visage que si nous avions pu anticiper ces importantes baisses de rentrées fiscales.

Nous ne pourrons pas éluder la question des recettes.

Nous pensons qu'il nous faut aller vers une réorganisation structurelle, qui devra passer par des regroupements de services, une diminution des chefs donc de la masse salariale de notre Commune.

Nous pensons que les Conseillers communaux ne sont pas à même de réaliser seuls un tel travail et que la Commission financière pourrait être sollicitée à ce propos.

Position du groupe PLR

Les membres PLR de la Commission financière ont pu constater l'important travail fourni dans l'urgence par le Conseil communal et les services, afin de réviser le budget 2015, car sans des mesures énergiques, le déficit à prévoir aux comptes correspondants serait de l'ordre de vingt millions de francs.

Le PLR avait ressenti un profond malaise au mois de décembre face au budget initial. Les investissements étaient notamment trop élevés ainsi que les crédits spéciaux. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR avait refusé ce budget.

L'année ayant déjà commencé, la marge de manœuvre est réduite pour l'exercice en cours. Outre le fait de rabattre de manière massive les investissements et les crédits spéciaux, seuls les coûts de «biens, services et marchandises», et de personnel ont pu être touchés ainsi que les subventions.

Il s'agira donc, dès l'acceptation de ce budget, d'enchaîner avec l'élaboration du budget 2016 afin de prévoir la mise en œuvre des mesures plus durables et sûres afin de non-seulement limiter les dégâts, comme cela sera le cas pour l'exercice 2015, mais de retrouver l'équilibre à terme.

Pour ce faire, il s'agira de redimensionner le train de vie de la Ville, notamment au niveau des investissements et des coûts de personnel.

En attendant, nous avons pu nous convaincre, durant les travaux de la Commission financière, que toutes les mesures possibles ont été prises pour l'exercice 2015.

Position du groupe UDC

La situation financière dévoilée en début d'année a exigé la révision de l'entier du budget 2015. Les représentants UDC sont fortement inquiets de cette nécessité et des répercussions que cela entraîne pour notre collectivité. Les mesures qui en découlent, marqueront pendant les prochaines années, de cicatrices indélébiles notre paysage financier. Les autorités et l'ensemble de la population doivent s'attendre, maintenant, à d'énormes sacrifices pour rétablir, comme imposé par la LFinEC, l'équilibre financier de la Ville.

Cette situation telle que nous la vivons, a au moins un avantage, elle commande à l'exécutif communal ce que nous réclamons depuis plusieurs exercices, soit un montant à la hauteur des capacités de la Commune en matière d'investissements et une politique d'embauche restant dans les limites de la raison. Finalement, les représentants UDC acceptent le budget 2015 révisé.

Adoption du rapport de la Commission:

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du budget 2015 révisé:

Le budget 2015 révisé tel que présenté par le Conseil Communal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Remerciements:

La Commission financière remercie l'ensemble des personnes des services communaux pour les chiffres et renseignements fournis.

Dans cette situation de crise, la Commission est bien consciente de l'effort du Conseil communal et des Services pour élaborer ce budget 2015 révisé, d'autant plus que cet exercice doit être mené de front avec l'établissement du rapport sur les comptes 2014.

La Commission remercie spécialement toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, en particulier le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière
Christophe Ummel
Rapporteur

Rapport de la sous-commission du Budget 2015 révisé

Dicastère de Mme Nathalie Schallenger

Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR)

Pascal Bühler (PS)

Karim Boukhris (POP) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015, en présence de Mme Schallenger. Étaient également présents pour l'examen de leur service : MM. Pipoz, Fournier, Cosandier et Laini (420 et 430), M. Sammali (126), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Mmes Hyněk Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483), Me Bois (124), M. Castioni (100, 110, 121 et 130). Le budget 2015 bis a été passé en revue.

L'ensemble des chefs de service du dicastère se sont réunis pour préparer le nouveau budget 2015.

Les comptes 2014 sont établis selon MCH1, alors qu'au sein des services, le plan comptable pour le budget 2015 révisé est celui de MCH2.

École obligatoire et Part. Institutions para-scolaires (430 et 420)

Subventions (420)

La subvention aux institutions spécialisées est réduite de CHF 213'900.- ceci par une projection en fonction des factures reçues début 2015. Par le principe d'échéance, un montant global avait déjà été comptabilisé dans les comptes 2014.

Baisse de CHF 72'000.- de la subvention versée au collège musical. Ainsi, la subvention s'élève à CHF 600'000.- avec une garantie de déficit plafonnée à CHF 50'000.-. Le collège musical compte environ 25 enseignants (9 EPT) pour 400 élèves. Une baisse de CHF 64'000.- correspond à 1 EPT, soit plus de 80 élèves. Aussi, le collège musical devra tenter de trouver d'autres moyens de financement, ceci d'autant plus que le canton a décidé de supprimer l'aide apportée au collège musical. Perte CHF 20'000.- (augmentation de la Loterie romande, des tarifs,...).

Baisse de CHF 44'000.- (10 %) pour le Foyer de l'écolier (qui accueille 280 enfants par jour sur 12 lieux). Cette diminution devrait être supportable pour 2015 (renoncement à certaines améliorations, recours à la « petite » fortune de l'association) mais sera problématique pour 2016. Cette baisse se fera par un avenant à la convention 2015-2016. La cheffe de dicastère rappelle que le coût de l'accueil par le Foyer de l'écolier est moindre que si c'était à la Ville seule de l'assumer.

Personnel (430)

Fermeture des collèges du Valanvron et du Bas-Monsieur. Ces fermetures demandent l'achat d'un bus scolaire afin de doubler les passages au Valanvron. Économie (bus scolaire et courses supplémentaires compris) de CHF 30'800.- pour 2015 et CHF 83'300.- pour 2016. Ces fermetures ont été proposées par la direction à cause du manque chronique (et à venir) d'élèves par rapport à la norme de 18 élèves par classe. Il sera procédé à une séance d'information à la population concernée.

Biens, services et marchandises (430)

Le service propose une série d'économie pour un montant total de CHF 281'100.- dont voici le détail :

Spectacles scolaires (46'300.- / 50 %)

Achat de livres pour les centres de documentation (14'000.- / 50 %)

Fête du personnel (5'000.- en 2015, 10'000.- en 2016)

Suppression de l'accueil du mercredi après-midi (5'100.- en 2015, 13'800.- en 2016)

Renoncement au projet PRIMA au cycle 2 (immersion en allemand) (4'700.- en 2015, 12'700.- en 2016)

Achat de matériel d'enseignement (56'900.- / 15 %)

Entretien du matériel et du mobilier scolaire (10'800.- / 20 %)

Transport des élèves (38'800.- / 15 %)

Semaine des joutes (6'000.- / 20 %)

Projets éducatifs et de prévention (7'000.- / 10 %)

Formation du personnel (4'700.- / 15 %)

Suppression du versement à la FOPS (7'000.-)

Entretien des bâtiments scolaires (76'000.- / 10 %)

Investissements (430) :

L'investissement complémentaire à solliciter au Conseil général pour Fantaisie consiste à mettre ce bâtiment aux normes anti-sismiques obligatoires pour des bâtiments accueillant des enfants.

Cet investissement est nécessaire à mesure que l'EOCF a un besoin urgent et vital de création de nouvelles salles de classes pour faire face à la rénovation du cycle 3, de la mise en place du demi-cycle 7-8 et de l'augmentation du nombre de classes de 1^{re} et 2^e.

L'achat d'un bus scolaire pour CHF 70'000.- est à maintenir surtout puisqu'il s'agit maintenant du bus nécessaire au transport des enfants du Valanvron ou de Bas-Monsieur. L'ancien bus qui était initialement prévu sur cet investissement sera maintenu pendant une année encore. Après renseignement, le recours à un leasing n'offre pas d'avantage financier sur le long terme. Les bus scolaires parcourent en moyenne huit à dix mille kilomètres par an et durent dix à quinze ans.

Pour le renouvellement du mobilier d'une cuisinière des 6 blocs-cuisines pour l'enseignement de l'économie familiale en 11^e année. Il s'agit d'un bloc comprenant trois cuisinières dont les plaques en fonte sont voilées, ceci pouvant devenir potentiellement dangereux au niveau de l'équilibre des casseroles. Par ailleurs, ce crédit comprend une rénovation partielle du mobilier. Mobilier et cuisinières servant à l'enseignement de l'école ménagère l'économie familiale et qui devrait arriver en bout de course d'ici deux à trois ans et qui alors occasionneront des frais supérieurs pour leur remplacement total.

Après discussion et éclaircissements, les trois commissaires ont été convaincus du maintien de ces investissements.

Service de la communication

Ce service étant nouveau, il n'est discuté que du budget 2015 révisé.

Son effectif pour 2015 reste à 3,4 EPT provenant de transferts d'autres services. Le remplacement prévu de l'ancien chargé de promotion (poste à 90 %) a été abandonné (0,7 EPT). Afin de pouvoir accomplir ses tâches, le service peut compter actuellement sur une stagiaire médiaticienne et, pour le second semestre, sur l'arrivée d'un stagiaire ou d'un apprenti.

Pour la campagne que va mener la voirie contre le *littering* et pour améliorer le tri des déchets, le service s'est approché de l'école d'art pour l'organisation d'un concours auprès des élèves. Ceci devant permettre une certaine économie.

Les biens, services et marchandises ont globalement subi une coupe de 10 % (il a été renoncé aux abonnements de journaux) et ceci bien que le service étant nouveau, il ne dispose pas encore des outils et des ouvrages de référence utiles à son fonctionnement.

Dans le cadre d'une économie globale, le service va assurer une partie des mandats que d'autres services auraient confiés à des entreprises de communication externe.

Un commissaire demande si le service a l'intention de reprendre la création des calendriers de la Ville.

Service communal de l'action sociale

Personnel (301)

Malgré la forte pression sur le service (nombre de dossiers par AS, fort absentéisme pour burn-out, départs,...) celui-ci propose deux délais de carence pour un total de 5 mois et le report de l'engagement d'un AS au 1er septembre à 0,8 EPT (au lieu de 1 EPT dès le 1er janvier). D'autres mesures sont actuellement analysées par le SRH de la Ville.

Subventions (321)

Plusieurs mesures sont proposées par le service pour un total de CHF 466'464.- :

Renoncement au nouveau projet d'allocations communales (300'000.-)

Maintien des subventions régulières et suppression des aides ponctuelles (53'464.-) qui pourront éventuellement trouver une solution au travers d'un fond.

Réduction du poste aide humanitaire (17'000.-), réduction limitée par nos obligations liées à Latitude 21.

Suppression de la prestation sacs poubelles (90'000.-), le service justifie ce choix par le fait que cette aide n'est pas fonction du revenu.

Diminution de la subvention à l'Union Ouvrière (6'000.-), diminution qui serait compensée par un fond.

Biens, services et marchandises (301 et 315)

Diverses réductions pour un total de CHF 37'000.- sur les deux services, dont notamment une baisse de CHF 10'000.- au compte 315-3189000 pour les aides familiales. Cette baisse devra être compensée par un fond, de même que l'augmentation des tarifs de NOMAD annoncée pour le 1er avril (avant : entre CHF 8.- et CHF 35.- selon le revenu ; après CHF 35.- pour tous).

Par ailleurs, une large coupe a été faite dans la formation métier.

Investissements (301 et 315)

Le crédit prévu pour Collège 11 est maintenu (travaux adjugés).

Le service propose de renoncer aux crédits d'étude et de rénovation des immeubles du Châtelot prévus pour 2016 et 2017. Le Conseil communal suggère en effet la vente de ces immeubles sous condition, à une fondation, afin de garantir les objectifs dédiés à ces immeubles.

Service de la santé et de promotion de la santé (311, 482, 483)

L'ensemble des réductions ont été opérées sur le poste biens, services et marchandises pour un total de CHF 74'300.- dont CHF 66'652.- sur le centre de santé scolaire.

Il a été décidé de ne pas toucher les subventions. En effet, le poste subvention personnes physiques (482-3637001) sert principalement à l'implantation de médecins en ville et commence à porter ses fruits avec l'arrivée de trois médecins de famille en 2014. Une rencontre est prévue avec un pédiatre et un médecin en 2015. Cette subvention privilégie la création de cabinet de médecins.

Pour ce qui touche à l'orthophonie, le centre dispose actuellement de deux étages pour recevoir environ 250 enfants par semaine. Les locaux sont assez exigus et l'espace de travail est largement en-dessous de la normalité. Bien qu'il ait été renoncé cette année à certains travaux de rafraîchissement des locaux, il est envisagé d'étendre les locaux au cycle 1 qui se trouve au rez-de-chaussée.

Service juridique

Le service a opéré une réduction linéaire de 10 % sur les postes biens, services et marchandises avant d'opérer une seconde coupe de CHF 500.- sur chacun des postes « Formation métier », « Acquisition livres, ouvrages spécialisés » et « Abonnements ».

Conseil général - Conseil communal - Chancellerie - Contrôle des habitants (100, 110, 121, 130)

Le chef de service remarque que les postes subventions et biens, services et marchandises sont difficilement compressibles dans les différents centres puisque notamment les subventions mises dans le centre 110 sont généralement liées à des contrats. Aussi, il a été décidé de mandater le service des affaires extérieures afin d'étudier la pertinence des différentes adhésions auprès de Région Capitale Suisse, de l'Association Forum transfrontalier, RUN 3 Villes, CAPMN, Agglomération urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds, Tourisme neuchâtelois, RUN-Centre Jura, cotisation Union des Villes Suisses, cotisation Association des Communes Neuchâteloises, cotisation Parc du Doubs, ainsi que cotisation Ville Réseau Arc Jurassien.

Conseil général :

Frais d'impression passage de CHF 6'000.- à CHF 5'000.-

Frais de réception (CHF 4'000.- à CHF 2'500.-)

Subvention org. privée à but non lucratif (CHF 15'000.- à CHF 2'000.-)

Conseil communal :

Participation publications externes (CHF 75'000.- à CHF 30'000.-)

Subventions aux entreprises publiques (CHF 2'000.- à 0.-)

Chancellerie :

Fourniture et matériel de bureau (CHF 2'000.- à CHF 1'500.-)

Frais d'impression, photocopies (CHF 12'000.- à CHF 11'000.-)

Achat mobilier/machines/appareils bureau (CHF 5'000.- à CHF 2'000.-)

Contrôle des habitants – État civil :

Frais d'impression, photocopies (CHF 3'000.- à CHF 2'500.-)

Au centre 130, un commissaire demande quelle sera la nouvelle répartition des émoluments pour l'établissement des permis de séjour des étrangers (4312100). Anciennement à 50/50, la répartition de fera à 1/3 – 2/3 entre la Ville et le canton (qui avait proposé 10/90 dans un premier temps). Suite à cette question, le chancelier a modifié le budget 2015 révisé avec la nouvelle répartition.

Il est à noter que les chiffres ci-dessus sont en MCH2 alors que le budget initial était en MCH1, ce qui ne facilite pas la comparaison.

Étant donné qu'il a été proposé en commission financière de réduire les indemnités aux partis politiques de 10 %, il a été demandé au chancelier d'établir un projet d'arrêté que la commission pourrait reprendre pour le présenter devant le Conseil général.

Le rapporteur
Karim Boukhris

Rapport de la sous-commission du Budget 2015 révisé

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Katia Babey (PS) : rapporteure

Lucie Marchon (POP)

Hughes Chantraine (UDC)

La sous-commission s'est réunie le mardi 24 mars 2015 de 7h30 à 13h00, en présence de M. Théo Huguenin-Elie (directeur du Dicastère), Fernando Soria (administrateur) et Sarah Steinweg Clark (administratrice).

Étaient également présents pour l'examen de leur service :

M. Guilhen (200 et 201)

M. Schneider (700, 710 et 712)

M. Vidal (720)

Mme Huther (770)

Mme Robert, MM. Carrard, Esteras, Jeanneret et Stauffer (755 et 813)

M. Jeanneret (125)

Mme Rey (210, 211, 213, 230, 240)

200 Service des bâtiments

Il y a une baisse drastique dans la formation du personnel, cette situation ne pourra pas durer très longtemps.

201 Bâtiments d'utilité publique

La question de la diminution des charges est évoquée.

Il a été décidé de diminuer les postes de vacataires mais, dans certains cas, il ne sera pas possible de modifier la fréquence des nettoyages. On pense notamment au bâtiment SISPOL, où les frais sont partagés avec l'Etat.

Au poste biens, services et marchandises, une baisse de 10% sera opérée, ensuite il sera difficile de faire plus.

770 Géomatique

Un poste à 50% avait été mis au concours, mais il a été décidé d'y renoncer. Certaines prestations seront mises en attente et il faudra refuser des mandats externes. Le service géomatique permet des économies de temps dans les services par une optimisation des processus grâce à une centralisation des informations touchant le territoire et une gestion des inventaires du patrimoine au sens large.

Ceci afin de répondre aux questions : Où cela se situe ? Dans quel état est-ce ? Comment optimiser un parcours ? Comment prioriser les entretiens ?

755 SUE Urbanisme

Il nous est annoncé que le nombre de permis de construire est toujours très important et qu'il y a eu une avalanche de demandes ce printemps. Le service va étudier la possibilité d'augmenter les taxes et émoluments pour augmenter les recettes en regardant ce qui se fait dans les autres villes et à l'Etat.

Le Conseil communal a décidé de renoncer à la construction de la Passerelle, ce qui va permettre de financer d'autres projets tel que l'aménagement des rues Daniel-Jeanrichard/Midi.

La période est difficile pour le Service, mais il nous est dit qu'il est important de trouver des solutions ensemble et de continuer à réfléchir à de nouveaux projets porteurs pour l'avenir avec, par exemple, une réflexion sur des partenariats public-privé.

125 SARRE

Il a été décidé de supprimer le poste de stagiaire, mais il y a peu de marge d'amélioration dans ce service. Une réflexion est menée sur nos participations, subventions et cotisations à diverses associations. Cette réflexion pourrait amener à des économies sous poste Conseil communal-Chancellerie, mais elles ne seront effectives qu'en 2016. Pour 2015, il n'est plus possible de résilier nos participations.

150 Transports

La ville a peu de marge de manœuvre, on doit payer CHF 6.5 millions au pot commun.

210 Gérance

Le budget 2015 est le même qu'en 2014 en termes de personnel, mais il devrait diminuer en 2016 puisqu'il a été décidé de ne pas repourvoir le poste qui était occupé par l'ancien apprenti.

211 Bâtiments locatifs

Le budget d'entretien des immeubles a été réduit autant que possible en tenant compte du rattrapage d'entretien restant à faire. Toutefois, le poste déneigement a dû être augmenté au vu de l'ampleur du déneigement de cette saison qui atteint déjà le montant revu.

213 Bâtiments d'utilité mixte

Le budget d'entretien de ce centre a été réduit autant que possible. Toutefois, le projet de rénovation de la Maison du Peuple étant abandonné, des travaux de maintenance des installations existantes et vétustes, ainsi que du mobilier, restent indispensables et coûteux.

Investissements

200 Service des bâtiments

Rénovation du Collège-Industriel (bibliothèque de la ville) qui ne figure ni au budget 2015 n° 1 ni au budget 2015 n° 2 : le crédit avait été accordé par le Conseil général et des travaux de grandes importances sont à prévoir très rapidement (2016 ?). En effet, le toit et les fenêtres sont dans un état calamiteux. Il pleut dans les bâtiments et, au niveau énergétique, les travaux permettraient d'économiser 30%.

Travaux publics

Les CHF 600'000.– d'augmentation pour Fantaisie sont dus aux mesures parasismiques, à la dépollution et aux nouvelles normes électriques. Cette hausse est donc indispensable à la réalisation du projet.

430 Ecole obligatoire par infrastructures

CMND5 (Centre multilatéral de Numa-Droz 5) : les CHF 20'000.– sont indispensables pour rénover certains vestiaires des halles de gymnastique qui sont dans un état lamentable.

Crêtets – réfection de la toiture de la halle de gymnastique : les CHF 350'000.– sont indispensables aussi, car on vient de refaire les sols et il serait dommage que les intempéries ne les détériorent.

512 Musée d'histoire

Un commissaire s'interroge sur la pertinence d'investir CHF 40'000.– dans la réfection de la toiture alors que le bâtiment vient d'être refait. Il nous est expliqué que suite aux travaux d'isolation, on a constaté que le toit fuit. Avant les travaux d'isolation, la ventilation permettait de le laisser en l'état, ce qui n'est plus le cas maintenant. Il est donc indispensable d'effectuer ces travaux si on ne veut pas mettre en péril ce qui vient d'être fait.

123 SIC

STECH optique STEP : le crédit de CHF 80'000.– est nécessaire pour changer le réseau de téléphonie. En effet, il n'est plus compatible et Swisscom pourrait abandonner la ligne. Ce montant est financé par la taxe.

700 – 710 – 712 Infrastructures-Génie civil

- L'étude de CHF 40'000.– pour l'équipement des rues Laser-Stand est rendue nécessaire par la hausse attendue du nombre de véhicules suite à la construction de l'usine Universo et le développement de la zone industrielle. Le Conseil communal va voir si une participation financière des entreprises est possible car elles ont déjà participé par le biais de la taxe d'équipement.

- Aménagement des rues Daniel-Jeanrichard/Midi : ces aménagements sont indispensables car on doit faire des travaux de sous-surface et les aménagements urbains sont en très mauvais état.
- Giratoire de la Combe-à-l'Ours : il s'agit de créer un arrêt de bus pour la ligne 302, ce crédit pourrait être revu à la baisse en 2015. En effet, cet investissement est suspendu à la décision de la Commission ad hoc sur le choix du type de véhicules pour les transports publics urbains.
- Réfection du mur de la rue du Commerce (2^{ème} étape) : on profite du financement des CFF, ce qui ne sera peut-être plus le cas en 2016.
- Trottoir PI Malakof : il est décidé de maintenir l'étude avec un feu pour les piétons et de voir si on met une barrière, si on rehausse le trottoir ou si on met des potelets en dur.
- Aménagements Avenir-Fontaine : ce crédit est supprimé; aussi, il faudra un crédit pour combler les fosses, en plantant des arbres par exemple.

712 Constructions nouvelles

Entretien constructif routes et canalisations : les adjudications sont parties, de plus les canalisations sont financées par la taxe.

755 SUE Urbanisme

- Divers aménagements et mobiliers urbains : ce montant de CHF 80'000.– a déjà été réduit deux fois, il faut que l'on garde un peu de moyens pour changer ce qui doit impérativement l'être (Carmagnole, Avenir) et continuer de développer Velospot, en implantant de nouvelles stations.
- Signalétique piétonne : le projet a été redimensionné, le nombre de Totems ayant été réduit d'un tiers par rapport au projet initial.
- Aménagement du territoire : il est décidé de supprimer les CHF 10'000.– pour l'étude de diverses énergies, mais de maintenir les autres qui sont indispensables, notamment l'étude pour la politique de stationnement afin de permettre une communication idoine le moment venu et d'éviter ainsi une referendum.

La rapporteure
Katia Babey

Rapport de la sous-commission du Budget 2015 révisé

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

M. Daniel Surdez (PLR)
Mme Celia Clerc (PS) – rapporteure
Mme Monique Erard (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 25 mars 2015 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Soria (205)
M. Wille et M. Soria (730-735)
Mme Gasser et M. Soria (740)
M. Tissot (500)
M. Humair (501 et 502)
Mme Musy (505 et 512)
M. Maeder (511 et 515)
Mme Bosshart, Mme Baldi, M. Piguët et M. Huguenin (513)
Mme Umstätter (514)
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)
M. Bédât (115, 550, 551 et 552)

205 Forêts

Aucune économie n'est possible dans les biens, services et marchandises (ci-après: BSM) dans la mesure où cette charge équivaut au coût du mandat payé à la Ville du Locle.

730 – 735 Espaces verts – Centre horticole

Le crédit relatif aux serres accepté par le Conseil général est maintenu, à mesure que le marché public y afférent a d'ores et déjà été adjudgé et que les travaux ont commencé. Des économies seront en revanche faites sur la formation du personnel, ainsi que dans les BSM. A cet égard, le budget pour l'acquisition de mobilier urbain pour les places de jeux a été ramené à zéro. La somme de CHF 2'000.-- pour l'achat de fleurs a cependant été maintenue, notamment pour permettre de fleurir la rue de l'Hôtel-de-Ville. Il apparaît ici important de continuer, à moindre coût, de donner une image positive et accueillante de la Ville. Le Conseil communal estime que, compte tenu des prestations minimales que doit assumer la collectivité, il est en l'état difficile d'envisager des économies plus importantes sur les BSM. Il est précisé à ce propos que les dépenses du service des Espaces verts se montent

à 3 millions par an, dont 2 millions pour les salaires, de sorte que si la Ville souhaite à termes économiser, il s'agit de mener une réflexion sur les prestations qui devraient ou non être maintenues. Il faut ici relever que, bien que la population de La Chaux-de-Fonds soit pour l'essentiel demeurée inchangée ces dernières années, la surface de la ville a tendance à s'étendre, ce qui a pour conséquence un espace plus important à entretenir et, partant, des charges plus conséquentes. S'agissant de l'entretien, le service des Espaces verts travaille depuis des années selon la méthode différenciée, laquelle se révèle plus économique.

Les commissaires tiennent à souligner qu'il convient de garder à l'esprit qu'une collectivité qui n'investit plus est vouée à périr. Il faut donc, dans la perspective du budget 2016, chercher à dégager des ressources, à optimiser les structures mêmes des services ainsi que les coûts, et ce afin de dégager, à tout le moins à terme, les ressources nécessaires pour continuer à entreprendre et investir non seulement dans l'entretien courant mais également dans de nouveaux projets.

740 Cimetière et centre funéraire

Le montant relatif à l'acquisition d'un nouveau four a été maintenu, à mesure qu'un des deux fours actuels, qui date de 1983, devait subir en 2015 un grand service d'entretien, dont les coûts étaient évalués à CHF 380'000, et que l'achat d'un four à neuf coûte environ CHF 430'000. Cette faible différence de coût – mise en lien avec le fait que l'entretien du four de 1983 aurait entraîné une péjoration du fonctionnement, puisque pendant la période du service il aurait fallu incinérer à Neuchâtel – ont amené le Conseil communal à maintenir l'option de l'acquisition d'un nouveau four. Cela étant, il faut savoir que le four de 1983, qui deviendra à l'avenir le four d'appoint, devra à terme probablement être révisé. Concernant l'acquisition du nouveau four, le marché public y afférent a déjà été adjugé.

500 Service des affaires culturelles

S'agissant du budget 2015 révisé, plus spécifiquement des économies à consentir en lien avec les subventions, il s'agit d'être attentif au fait que quand on réduit ces dernières et qu'en plus il est décidé de faire payer des prestations qui n'étaient pas facturées par le passé, il existe un risque que les manifestations concernées ne se fassent plus compte tenu de ce double effet des mesures d'économie.

Fort de ce constat, le Conseil communal a procédé à une réduction des subventions en prenant en considération les principes suivants: chercher à ne pas mettre en péril des institutions et/ou des structures pérennes; essayer de garantir dans chaque cas une équité de traitement, plutôt qu'une égalité de traitement. Il faut de plus tenir compte, dans le travail d'ajustement du budget 2015, qu'on intervient à un moment de l'année où les institutions et structures ont déjà parfois lancé l'organisation de leurs manifestations en fonction des subventions initialement prévues. Le Conseil communal a donc veillé à tenir compte de la capacité temporelle des institutions à revoir leur budget ou à chercher d'autres modes de financement.

Dans tous les cas, il a été décidé de supprimer les subventions qui avaient été allouées pour des manifestations, avec portées régionales, mais ne se faisant pas à La Chaux-de-Fonds même. Il s'ensuit que les subventions relatives à FCMA, ARTOS, Reso, CinéForum ont soit été supprimées soit fortement réduites. S'agissant de l'ABC, du TPR et d'autres institutions, le Conseil communal est parti sur la base d'une réduction des subventions de 5%. En ce qui concerne plus spécifiquement le TPR, l'exécutif a choisi de ne pas toucher au montant dédié aux créations, compte tenu du fait que le Canton mettant ici la même somme que la Ville, une réduction de la part la Commune de cette subvention pourrait avoir pour conséquence que l'Etat en fasse de même. En revanche, concernant la saison à proprement parler du TPR, la subvention a été réduite. Quant au Musée paysan et à la Ludothèque, il a été décidé de diminuer les subventions de 10%. Pour le reste, le Conseil communal a examiné quelles subventions, qui n'avaient pas encore été versées et pour lesquelles les associations n'avaient donc encore rien engagé, pouvaient être réduites. Par exemple, en ce qui concerne la Plage, la subvention ayant déjà été entièrement versée elle n'a pas pu être réduite. De même, des subventions avaient déjà été versées pour des créations à l'ABC, qui n'ont donc pas pu être touchées. L'exécutif a estimé qu'aller au-delà de ces diminutions mettrait en péril l'une ou l'autre des institutions concernées. En revanche, le soutien prévu pour des projets spécifiques d'artistes de la région a été supprimé. Il a aussi été considéré que certaines fanfares, possédant des réserves ayant été constituées en partie par les subventions communales, n'étaient pas mises en péril par une baisse des subventions. Les diminutions ont dès lors été effectuées au cas par cas et non de manière linéaire, et ce dans l'objectif de ne pas mettre à moyen terme les institutions concernées en péril.

Le soutien à l'égard de la Société de musique a quant à lui été réduit de 5%. La valorisation de la Salle de musique se fera par le biais du week-end de réouverture et de la publication d'un petit ouvrage pour les 60 ans de cette salle. Le suivi de ce projet est assumé par une personne placée dans le cadre d'un programme de l'Université de Berne. Il faut encore relever qu'une économie de CHF 20'000.-- sera consentie sur les frais de réception relatifs au week-end festif prévu pour la réouverture de la Salle de musique. Cette économie représente le prix du concert de clôture «Pierre et le Loup» qui devait être donné par le NEC. Il convient encore de souligner que les fonds (réserve pour l'amélioration des salles communales), qui devaient en partie financer la réfection de la Maison du peuple, seront finalement affectés à la Salle de musique pour la fin des travaux. Enfin, l'agenda des activités culturelles ne sera plus édité.

501 Bibliothèque de la ville (BV)

La BV va diminuer de CHF 40'000.-- le montant dévolu à la numérisation, de CHF 14'000.-- celui relatif à l'acquisition de journaux et de CHF 6'000.-- celui pour l'acquisition d'ouvrages. A cet égard, il ne faut pas oublier que dans une bibliothèque, le budget d'acquisition est névralgique. C'est ce qui lui permet de maintenir son attractivité. Il convient donc de se montrer attentif et veiller à ce que les restrictions budgétaires n'affectent pas les acquisitions de manière durable. Les économies précitées ne devraient pour l'heure pas avoir d'incidence sur le personnel.

S'agissant des BSM, une économie de CHF 11'000.--, au compte 311 0000 a été trouvée.

En ce qui concerne l'entretien du bâtiment, il a été décidé de renoncer à la mise en place d'une douche pour le personnel, ainsi que d'ajuster les dépenses d'entretien aux comptes des années passées. Au poste 3154001, une économie de CHF 10'000 est consentie. Le souci avec cette réduction de dépenses est que la BV a déjà aujourd'hui beaucoup de retard dans la numérisation de son patrimoine, puisque durant les précédentes années financièrement difficiles, un retard conséquent a été pris dans ce domaine. La BV devrait en outre probablement perdre 0.7 EPT en 2015 (suite à un départ à la retraite et une démission). Il n'est pas exclu que cette perte d'effectif ait à terme une incidence sur les horaires d'ouverture, lesquels ont été ajustés au début de l'année. Les travaux de réfection de l'enveloppe du Collège industriel sont reportés. En revanche, la somme de CHF 33'000 relative à la numérisation du fonds Chapallaz est maintenue, puisque le travail a d'ores et déjà été lancé, de sorte qu'il n'est plus possible de revenir dessus.

502 Bibliothèque des jeunes (BJ)

Les sommes de CHF 195'000.-- et de CHF 15'000.-- (crédits spéciaux) budgétisées au SAB, pour la construction d'un nouveau sas d'entrée et la réorganisation de l'accueil, sont reportées. La subvention de CHF 32'000.-- essentiellement dévolues à l'achat d'ouvrages, allouée par la Ville, va baisser de CHF 3'000.--.

Dans un avenir immédiat, les mesures d'économies auront vraisemblablement pour conséquence de mettre à mal l'objectif de la BJ d'accueillir davantage de classes car le risque de perdre des pourcentages d'EPT à la BJ, suite à des départs non remplacés, existe aussi.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

La mise en pratique des résultats qui ressortiront de l'étude relative au concept global pour les archives communales a été reportée. Par contre le mandat externe, qui est déjà engagé, ira jusqu'à son terme. Un rapport d'information sera établi sur ce sujet. Le budget 2015 ne faisait déjà état d'aucune charge nouvelle en personnel pour les archives, étant donné qu'il faut d'abord élaborer le concept global d'archivage avant d'engager du personnel. Les engagements qui auraient pu vraisemblablement intervenir en 2016, si les finances l'avaient permis, n'interviendront pas. Tout ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau concept de gestion des archives a été retiré dans les BSM du budget 2015 révisé. Cela étant, le problème actuel est qu'il existe un risque de détérioration lié notamment aux mauvaises conditions de stockage. Il faudrait investir dans des locaux adéquats pour les archives, mais cet investissement n'est pour l'heure financièrement pas envisageable.

510 Services généraux des musées

S'agissant du budget 2015 révisé, il convient tout d'abord de relever que les conservateurs des différents musées n'ont pas eu l'occasion de se réunir pour discuter d'une vision commune et globale quant aux économies à consentir. Le crédit relatif à la bibliothèque commune aux musées est maintenu, car le projet est déjà bien avancé, les travaux ayant concrètement commencé à la mi-mars 2015, de sorte qu'il convient d'aller au bout. Il a été renoncé à l'agenda des musées qui devait être publié cet automne. De même, le budget de la semaine des musées, qui aura lieu en 2015, a été considérablement réduit. Cette diminution est en particulier justifiée par le fait que lors de cet événement deux musées seront fermés, à savoir le MHN et le MBA. Pour ainsi dire, l'intégralité des montants prévus pour la communication ont ici été supprimés.

Les travaux de réfection projetés sur les édicules situés sur le trottoir central du Pod par le SAB, afin que les musées puissent les utiliser pour leur communication, sont reportés.

511 Musée d'histoire naturelle (MHNC)

S'agissant du budget 2015 révisé, 20% de coupe seront consentis au poste BSM, plus spécifiquement des économies de CHF 38'000.-- interviendront au niveau de la taxidermie. Rappelons à cet égard que par rapport au budget 2014, le budget 2015 dévolu à la taxidermie avait été augmenté, il sera finalement légèrement en-deçà de celui de 2014. Des économies vont également être faites sur l'achat d'ouvrages utiles à la phase de préparation du projet. Comme pour l'ensemble des musées, le montant afférent à l'acquisition d'ouvrages et de nouvelles collections a été ramené à zéro.

De même, des coupes vont intervenir au niveau des voyages qui avaient été prévus pour calibrer au mieux le projet. Les commissaires sont rendus attentifs au fait que le moindre imprévu risque de faire dépasser le budget et que des articles 95 ne sont dès lors pas exclus. La somme de CHF 540'000.-- budgétée en 2015 pour le projet du zoo-musée est déjà engagée et a donc été maintenue. La moitié de ce montant porte sur le traitement du personnel, qui a été engagé en contrat à durée maximale. Le Conseil communal a décidé de réallouer les montants encore disponibles pour des études à du personnel, et ce afin que le conditionnement des collections puisse se poursuivre. Il faut maintenant examiner quelle est l'enveloppe de cette réallocation, ainsi que réfléchir à comment la répartir sur le personnel. Il y a des collaborateurs en contrat de durée maximale qui ont été avertis que leur contrat prendrait effectivement fin au terme de la durée initialement prévue, alors qu'on leur avait indiqué que leur contrat pourrait être prolongé pour autant que le projet se poursuive. Des réflexions vont devoir être menées pendant la période de gel du projet.

Il convient d'aller au bout des études, de finir de conditionner les collections, ainsi que de mettre à profit ce temps pour peaufiner le projet. En 2004, il a déjà été victime de la situation financière de la Ville. Le Conseil communal souhaite amener le projet jusqu'au moment où il pourrait dans les faits présenter un rapport au Conseil général. Il attendra alors que la situation financière de la Ville redevienne plus favorable et remettra à jour le projet afin de pouvoir enfin entreprendre sa réalisation. Le bail à La Poste arrive à terme le 30 juin 2018. Une nouvelle prolongation du contrat de location aura toutefois pour conséquence une augmentation de CHF 30'000.-- du loyer annuel. Actuellement, il n'y a pas vraiment d'alternative à la location des locaux de La Poste. En termes de coûts, si la Ville devait chercher d'autres locaux, cela représenterait des frais de manutention double. De plus, la multiplication des déménagements augmente les risques de détérioration des collections. Relevons encore qu'il a été décidé de prolonger la consultation de la population jusqu'à après Pâques. Pour l'heure, 3'000 réponses ont été données. Une communication sera faite cet automne sur les résultats de cette enquête. Le Conseil communal n'envisage en l'état pas de redimensionnement du projet, car une étude a été mise en œuvre suite à la crise financière de 2004 et celle-ci a démontré que le projet adopté par le Conseil général constitue déjà le projet le plus minimaliste, si on souhaite avoir une certaine attractivité.

Si on revoyait fondamentalement le projet, le risque serait de ne pas être prêt le jour où la situation financière de la Ville serait meilleure et, partant, que le projet ne se fasse finalement pas du tout. Les commissaires invitent le Conseil communal à réfléchir à des sources de financement alternatif, telles que par exemple des NPR, financements participatifs et partenariats publics privé, ainsi qu'un rapprochement avec Le Locle. Ils soulignent également l'importance de maintenir des événements malgré la fermeture du musée. En effet, le musée souffre et va souffrir d'une perte énorme de visibilité liée à sa fermeture. En définitive, le crédit de réalisation du zoo-musée qui devait être proposé au Conseil général cet été ne le sera finalement pas.

512 Musée d'histoire (MH)

L'acquisition de nouvelles collections et d'ouvrages a été mise à zéro dans le budget 2015 révisé. Seule une exposition modeste sera faite cette année. La situation économiquement difficile a pour conséquence première qu'alors que le musée s'est notamment doté d'une nouvelle muséologie, les BSM ont finalement été ramenés aux montants qui prévalaient avant la rénovation. Cette situation, si elle devait durer trop longtemps, portera inmanquablement préjudice à la visibilité du musée. Un montant annuel de 5'000 francs pour la communication d'un musée comme le MH est une somme trop faible sur le long terme. Il faut également garder à l'esprit que les attentes de la population sont plus importantes à l'égard d'un musée rénové. Le poste de médiatrice culturelle a pu être maintenu, ce qui est une bonne chose puisqu'il a déjà permis de rajeunir les visiteurs et d'avoir une plus grande mixité sociale. Le Conseil communal juge qu'il est important d'intervenir maintenant sur la toiture du musée, compte tenu des moisissures qui se développent sur le haut du faîte du toit et qui risquent de s'étendre à l'ensemble de la toiture si rien n'est entrepris rapidement. La réfection partielle du toit coutera CHF 40'000.--.

513 Musée international d'horlogerie (MIH)

Les dépenses relatives aux acquisitions de collections ont été ramenées à zéro. Toutefois, suite à un voyage aux Etats-Unis de M. Huguenin avec M. Oechslin, le MIH a eu la chance de recevoir en don une horloge astronomique. Des économies vont aussi être consenties au niveau de la publicité, de l'impression du « Message » et de l'agenda, ainsi que de l'entretien. Les deux expositions initialement prévues seront maintenues. La première ouvre début avril, de sorte que les dépenses sont d'ores et déjà engagées. La deuxième aura quant à elle lieu en juin ; elle sera un peu revue à la baisse, notamment en recyclant du matériel muséal d'autres expositions. Le MIH va en outre être attentif aux dépenses d'électricité, de chauffage, etc. En revanche, les coûts relatifs à la mise en place du nouveau bureau, rendu nécessaire par la collaboration avec l'Université, ne peuvent être reportés. Le MIH projette une diminution de 17 % des BSM.

514 Musée des beaux-arts (MBA)

Le musée va consentir une réduction de 24% des BSM, dont la mise à zéro des dépenses relatives à l'acquisition d'ouvrages et de collections. Les frais en lien avec la fermeture du musée, ainsi que le reconditionnement et l'entretien des collections sont maintenus. En revanche, l'exposition sur le graphisme soviétique n'aura pas lieu en novembre pour la réouverture du musée, mais se fera en 2016 afin de disposer de plus de temps pour la recherche de sponsors. Le musée ouvrira donc avec la Biennale ou une exposition dans le même genre, ces dernières étant moins coûteuses, à mesure qu'il n'y a pas de prêt. Une réduction dans la promotion et la communication va également intervenir. La conservatrice tient toutefois à rendre attentifs les commissaires qu'il n'a pas été aisé de redonner une image et une envergure au musée et qu'il s'agit à présent de la conserver. S'agissant des travaux de réfection de l'enveloppe du MBA, le budget est passé 3,9 à 1,57 millions. Seuls les travaux concernant le système de ventilation, qui n'est plus aux normes, l'étanchéité du toit plat et le réaménagement des dépôts seront entrepris. Par contre, les travaux portant sur la toiture, les verrières, la tourelle et la façade devront être reportés.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

S'agissant du budget 2015 révisé, le conservateur tient à souligner que le bien-être des animaux est primordial et qu'il ne s'agit pas de chercher des économies dans leur nourriture ou leurs soins. Cela étant, le crédit relatif à la nourriture a été un tout petit peu réduit, au vu des comptes précédents. Les coûts pour les livres ont été diminués en conséquence.

520 - Service des sports

S'agissant du budget 2015 révisé, le maximum a été fait. Seules les dépenses déjà engagées ont été maintenues, les autres ont été supprimées. Toutes les subventions qui n'étaient pas déjà engagées et pour lesquelles il n'y a pas d'obligation de les allouer ont été mises à zéro. Le budget des subventions a ainsi été porté de CHF 150'000.-- à CHF 114'000.--. Les manifestations qui ne percevront finalement pas de subvention ne devraient pas, à tout le moins à court terme, être mises en péril, puisqu'elles peuvent disposer d'autres possibilités de financement.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

L'économie faite sur les BSM s'élève à CHF 100'000.--, malgré le transfert du poste 521 de la piscine de Numa-Droz au poste 524. Les montants accordés à la formation et au perfectionnement ont été diminués. La première étape de la réfection de l'enrobé du Centre sportif a été annulée. Concernant le drainage des terrains de football, seuls les travaux déjà engagés seront finalement réalisés en 2015. La réhabilitation du bâtiment de Charrière 70 sera reportée. De même, le réaménagement des vestiaires du terrain de football de l'école de la Charrière – vestiaires qui pour être aux normes devraient permettre une séparation entre la partie dévolue aux arbitres et celle pour les joueurs – est reporté. En revanche, le changement des cylindres de la Charrière, étant en toute fin de processus, il a été décidé de maintenir au budget les CHF 70'000.-- nécessaires à ces travaux. A l'heure actuelle, il y a deux systèmes de clés qui cohabitent. Or, pour l'exploitation du site et pour les utilisateurs, cela se révèle très compliqué. Il y a beaucoup de passages et il faut pouvoir contrôler ceux-ci. Le changement des cylindres permettra d'avoir un suivi quant aux personnes utilisant les installations et, partant, d'avoir une meilleure gestion du site. Le Conseil communal a décidé de maintenir cet investissement, à mesure notamment qu'il devrait générer des gains, et qu'au vu de la situation financière qui devrait être celle de la Ville en 2016, il paraît peu probable que cette dépense puisse être consentie à ce moment-là.

524 Piscine des Arêtes

Le poste 3101020 correspond au transfert de l'entretien de la piscine de Numa-Droz du SAB au service des sports. En ce qui concerne l'avenir de la piscine des Arêtes qui date de 1982, il est indiqué qu'on devrait, moyennant des travaux relativement mineurs, pouvoir continuer à l'utiliser pendant au moins encore cinq ans.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Seul un montant de CHF 300'000.-- a été maintenu pour l'étude du Centre aquatique des Mélèzes, alors qu'initialement c'est une somme de 1.5 million qui avait été inscrite au budget. Le Conseil communal a décidé de maintenir le coût de CHF 300'000.-- relatif à la première phase de sélection des bureaux d'architecture, à mesure que la procédure de marchés publics y relative est en cours, plus spécifiquement la décision prise par l'exécutif en se fondant sur l'appréciation du jury

constitué à cet effet a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si cela a encore un sens d'aller au bout du processus d'étude sur le projet du Centre aquatique des Mélèzes tel qu'il a été adopté par le Conseil général, alors que ce projet va peut-être devoir être redimensionné. A ce propos, l'attention de la sous-commission est attirée sur les importants risques que représente la poursuite de l'exploitation des installations de la piscine des Mélèzes en l'état. En effet, cette infrastructure, qui date de 1953, est en fin de vie. Plus précisément, la structure du petit toboggan devra être démontée cette année et il devrait en aller vraisemblablement de même pour le grand toboggan, ces installations étant devenues trop dangereuses pour leurs utilisateurs. Le plongeur présente quant à lui des risques statiques avérés et démontrés par un rapport technique, de sorte qu'il devrait aussi être vraisemblablement démonté à moyen ou court terme. Indépendamment de la forme que prendra finalement le projet piscines de La Chaux-de-Fonds, une chose paraît assez évidente, c'est qu'il convient prioritairement de s'occuper des bassins extérieurs et dans un deuxième temps d'une piscine couverte. Le service des sports a déjà procédé à une première évaluation du coût des bassins extérieurs, selon le projet initial du Centre aquatique des Mélèzes et selon une version dite «light», il s'agirait respectivement de 19 millions et de 12 millions. Il sied encore de rappeler qu'hors frais d'investissement, le projet du Centre aquatique des Mélèzes devait avoir les mêmes coûts de fonctionnement que les installations existant aujourd'hui.

Comme pour le projet du zoo-musée, il convient ici de mener rapidement une réflexion sur des sources de financement alternatifs, telles que par exemple des NPR, financements participatifs et partenariats public-privé, ainsi et surtout qu'un rapprochement avec Le Locle. Les dépenses relatives à l'étude sur le rehaussement de la patinoire, ayant déjà été engagées, elles ont été maintenues. Le remaniement du budget 2015 a en particulier eu pour conséquence que l'effectif de la piscine, patinoire des Mélèzes, sera réduit d'une personne. Un employé, ayant démissionné, il ne sera pas remplacé. Cette décision a pour incidence qu'une réflexion va devoir être menée sur une réadaptation des prestations offertes à la population en fonction des forces de travail à disposition. En d'autres termes, la question se pose notamment de savoir si la piscine va devoir ouvrir une semaine plus tard ou/et fermer une semaine plus tôt. S'agissant de cette personne en moins sur le site des Mélèzes, il faut savoir que cet EPT supplémentaire avait été obtenu il y a quatre ans, suite à l'audit fait en 2002, lequel était arrivé à la conclusion qu'il y avait un manque de personnel sur ce site. Cet élément met en évidence la nécessité de redimensionner l'offre en fonction des forces de travail.

115 Parlement des jeunes

Le montant à disposition du Parlement des jeunes passe de CHF 20'000.-- à CHF 15'000.--. La proposition de ramener le montant à disposition du parlement des jeunes à hauteur de la dépense effective en 2014, soit CHF 12'000.-- paraît peu adéquate, compte tenu du souci d'équité, 10% d'économie ayant été demandés à tous les services. A cet égard, il convient de signaler que le Parlement des jeunes fait déjà un effort de 25%.

De plus, une réduction encore plus importante s'avérerait problématique au niveau de l'image véhiculée et du signal donné. Une diminution plus conséquente que celle décidée par le Conseil communal pourrait peut-être poser des difficultés au Parlement des jeunes pour rester actif.

550 Service de la jeunesse

Il a été décidé de reporter le projet de rénovation de Serre 12, alors même que l'infrastructure de celle-ci pose aujourd'hui des problèmes en termes d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Il y a également un manque de place. Des économies seront ici faites sur la formation du personnel.

551 Accueil parascolaire

Les dépenses relatives aux structures à ouvrir en 2015 ont pour l'essentiel déjà été engagées. Il a néanmoins été décidé de n'ouvrir que trois structures au lieu des quatre initialement envisagées (Manège, Doubs 34 et Fantaisie). Cette décision s'avère aussi justifiée au vu de l'implantation des structures existantes. Aujourd'hui, c'est essentiellement au Sud qu'il y a un manque de structures. Le Conseil communal prévoit ici CHF 250'000.-- d'économie pour 2015 et plus du double pour 2016. Tant pour le pré- et le parascolaire, l'idée est, à tout le moins, de ne pas fermer de structures, autrement dit de maintenir l'existant. Il va donc falloir chercher davantage d'économies dans les postes où cela est possible.

Pour fin 2015, il manquera encore 90 places de parascolaire et 50 de préscolaire par rapport aux exigences légales.

L'idée d'acheter et de convertir le restaurant des Arrêtes pour l'accueil parascolaire et la création d'une cuisine centrale de production est abandonnée.

552 Accueil préscolaire

S'agissant du budget 2015 révisé, il n'y a ici pour ainsi dire pas de différence avec la version votée en décembre par le Conseil général. Les jouets continueront toutefois à être achetés à la fête de Mai, pour essayer autant que possible d'économiser dans le BSM.

La sous-commission termine ses travaux à 17h20.

La rapporteure
Celia Clerc

Rapport de la sous-commission du Budget 2015 révisé

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Sylvia Morel (PLR)
Pierre-Yves Blanc (Les Verts)
Yannick Rappan (PS) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015 de 08h30 à 11h30, en présence de M. Jean-Charles Legrix, directeur du DSET, M. Denis Cattin, administrateur, M. Blaise Fivaz, chef de service du domaine public et du Major Thierry König, commandant du SIS des Montagnes.

870 SIS

Pour le budget 2015 révisé, le dicastère a dû réduire de 10% les biens, services et marchandises. Son directeur a demandé à voir les différents contrats et a fait une analyse attentive des dépenses afin de retirer un maximum de charges, ceci au-delà des 10% demandés au vu de la situation très difficile que traverse la commune. En conséquence, la presque totalité des investissements a été retirée du budget révisé 2015 et en parallèle, toutes les économies possibles ont été réalisées.

Pour les investissements véhicules pour le budget révisé 2015, il est fort probable que l'ECAP finance ceux-ci et refacture en annuités de leasing au SIS. Le directeur de dicastère précise qu'il peut toujours y avoir des dépenses imprévues.

875 Police du feu

Rien de particulier à mettre en évidence. Il y aura peut-être des changements dans les années futures. Pas pour 2015 et 2016.

860 Service du domaine public

Les mises en fourrière se font en fonction de la météo. On ne peut pas améliorer le budget avec des éléments aléatoires. Depuis le budget 2015, il est mis une moyenne sur quatre ans pour ne pas mettre un chiffre quelconque.

Il y aura des changements au niveau du personnel. Le chef de Service prend sa retraite et le chef mobilité et stationnement quitte la Ville pour un poste à plus hautes responsabilités au Locle. Le remplacement du chef de Service est en cours.

La nouvelle personne commencera dans un délai de trois mois. Le remplacement de l'adjoint est prévu pour le 1er janvier 2016. La sous-commission souligne que ces différents départs au sein du service ne sont aucunement liés au changement du directeur de dicastère. L'ambiance est décrite comme bonne.

880 Protection civile

Les chiffres ont été ajustés en fonction du nombre d'habitants actualisé par la Ville. Sinon, rien de particulier à signaler.

560 Cultes

Rien de spécial.

902 Services Industriels

Un dividende de 1% supplémentaire sera versé par Viteos compte tenu de ses bons résultats. Ceci a également été pris en compte dans le budget révisé 2015.

911 Eaux-Réseau

Rien à signaler

Le rapporteur
Y. Rappan

Rapport de la sous-commission du Budget 2015 révisé

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Sarah Blum **POP**
Messieurs Pierre-Alain Borel **PS**
Marc Schafroth **UDC** – Rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, suppléant de M. Monnard et des chefs de services suivants:

M. Laurent Frascotti (123)

MM. Eric Tissot et Fernando Soria (122 et 250)

M. Fernando Soria (700)

MM. Fernando Soria, Joseph Mucaria et Békir Omerovic (710, 711, 715, 725, 726 et 727)

Mme Ioana Niklaus (620)

Mme Sylvène Aeschlimann et M. René Barbezat (600, 610 et 630)

123 – Service informatique

Au plus tôt, en octobre 2015, une personne aurait dû commencer son activité en vue du remplacement du responsable. Une réflexion est également faite avec le SIEN pour envisager une solution différente d'un remplacement du chef de service, en reprenant l'entier des fonctions du poste du chef du SIC. Le mandat de prestations serait augmenté de CHF 50'000.—.

311 0000 - Ce compte destiné à l'équipement des services par des moyens de reproductions (multifonctions, imprimantes) est fortement diminué. Le montant subsistant ne permettra que d'équiper les nouvelles structures d'accueil.

311 3001 - Le compte d'achat de matériel informatique est divisé par 2 en raison des économies imposées. A ce jour, la moitié est déjà investie. Le matériel prévu pour le Service de la Jeunesse, les Structures d'accueil et les nouveaux bureaux de l'Action sociale pourrait être du matériel recyclé.

311 8000 - Ce compte est destiné à rémunérer le SIEN pour ses activités destinées au développement de nouveaux besoins. Au vu de la situation le SIEN a accepté de revoir la manière de prise en charge de la maintenance annuelle et des nouvelles activités par un nombre de jours. Les nouvelles demandes des services seront ainsi soumises à validation. Ne seront ainsi facturées que les activités autorisées.

La pose d'une fibre optique permettant de relier le bâtiment de la STEP au nœud de télécommunications (NCN) est essentielle. Le système actuel (ligne téléphonique) provoque des problèmes de fonctionnement importants (Informatique et téléphonie).

Investissement: les postes informatiques sont normalement maintenus durant cinq ans (garantie de trois ans), puis réparation ou remplacement à l'acte suivant la gravité du problème. Dès la 6^{ème} année, les postes sont remplacés. Les logiciels qui équipent les ordinateurs contraignent également ce remplacement.

La phase 3 de remplacement des postes est laissée telle quelle. Cela dit, le Service va plancher sur une planification lissée sur six ans dès 2016. Ceci pourrait signifier qu'il n'y aurait pas d'investissement à ce niveau en 2016.

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 287'947.40.

122 – Service économique

Les subventions ont été réévaluées en vue d'effectuer des économies, bien qu'il soit difficile de modifier ce qui a été mis en place suite à des conventions ou des accords écrits.

Le montant de CHF 18'000.- est ajouté pour l'association des chômeurs (ADC), suite au manque de liquidités du fonds des chômeurs qui est quasiment épuisé. De nombreuses réflexions sont menées pour 2016, mais il n'est pas possible de revoir ces subventions avec précipitation.

Investissement: JMH le montant est réduit de CHF 160'000.- à CHF 100'000.-. A l'exception de la phase de démarrage, le versement de la subvention reste conditionné à la recherche de fonds pour les deux tiers par les JMH.

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 109'240.00.

250 –Foncier

314 4001 - Entretien bâtiments (MCH2). Il s'agit d'inscrire un montant qui n'a jamais été budgétisé par le passé.

700 – Administration des Travaux Publics

Il n'y a rien de spécial à signaler dans ce centre.

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 23'750.00.

710 – Voirie

Un collaborateur, agent des incivilités est parti en retraite et un autre a démissionné. Un de ces postes n'est pas remplacé.

Il est prévu de mandater une entreprise privée pour la surveillance sporadique de quelques Ecopoints. Le coût sera autofinancé.

Investissement: Le montant de CHF 456'000.- concerne l'achat d'un nouveau camion multi-bennes pour les déchets.

Le vieillissement du parc à véhicules commence à poser de gros problèmes. Il va falloir trouver une solution pour ces prochaines années. Concernant les acquisitions par leasing vente, c'est quelque chose qui peut être envisagée avec l'accord du Conseil général. Deux véhicules sont déjà loués et peuvent être achetés en déduisant le montant payé en location. Une offre en location-vente est demandée pour une fraise à neige. Pour les budgets futurs, les offres de leasing devraient être inscrites dans le budget avec des mentions spéciales.

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 484'600.00.

711 – Enlèvement de la neige

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 183'900.00.

715 – Service des ateliers

En plus des économies déjà prises sur le budget 2015, le Service a demandé aux chauffeurs de faire très attention à la consommation de carburant.

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 146'900.00.

725 – Déchets des personnes physiques

RAS

726 – Déchets des entreprises

RAS

727 – Déchetterie intercommunale

Le Roll Packer a été retiré des investissements. Une solution pourrait être trouvée en collaboration avec l'entreprise VADEC. Des discussions sont en cours.

620 – Service des Ressources Humaines

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 203'000.00.

Finances, remarque liminaire

L'année 2014 a principalement été consacrée à la finalisation de la LFinEC au printemps et du RLFinEC en été, à la mise œuvre de MCH2, à la préparation de la migration comptable et à la mise en place d'un plan comptable communal en collaboration avec les Services. Le Service avait envisagé - à l'instar des autres principales Communes du canton - l'élaboration d'un unique budget selon le nouveau plan comptable, ce qui était suffisant, vu que les comptes 2015 allaient être présentés en MCH2. Un important travail supplémentaire a toutefois été généré par la demande qui a été faite au service d'élaborer tout le processus budgétaire jusqu'à la validation par le Conseil général selon MCH1.

610 – Contributions

Pour l'établissement du nouveau budget, le service s'est basé sur les tableaux de bord du 9 janvier 2015 qui ont été utilisés pour le bouclage des comptes 2014 ainsi que sur les informations reçues par le Service des contributions que le chef du service financier et une délégation du Conseil communal ont rencontré le 9 mars 2015.

Baisse des contributions à ce jour dans le service CHF 16'175'930.—.

600 – Service financier

Le taux d'intérêt sur l'emprunt DEPFA de CHF 20'000'000.- est passé à 12,48% soit CHF 2'496'000.- selon le budget préparé fin 2014. Il est actuellement à 18,86% soit CHF 3'772'000.- suite à l'abandon du taux plancher de la BNS. L'augmentation est donc de CHF 1'276'000.-.

Dans le même temps, la provision DEPFA est dissoute à moitié soit CHF 750'000.—.

Les intérêts de la dette augmentent fortement en lien avec les investissements 2014.

Augmentation de charges à ce jour dans le service CHF -204'249.43.**630 – Contrôle financier**

Le budget a pris en compte le transfert du 30% de poste de collaboratrice administrative au Service des finances. Une économie de 10% a été effectuée dans les biens, services et marchandises bien que ce compte soit déjà faible.

Economies réalisées à ce jour dans le service CHF 26'770.00.

Le rapporteur
Marc Schafroth

M. Hugues Chantraine, Président de la Commission financière :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La Commission financière de la Ville de La Chaux de Fonds a travaillé en bonne intelligence durant toute la procédure qui a permis de définir les problèmes et d'établir, de manière précise, la situation financière telle qu'elle vous apparaît, maintenant à la lecture de ces comptes 2014.

Les raisons du déficit abyssal ont été largement énoncées lors des deux dernières séances de ce Conseil et nous ne reviendrons pas dessus.

Mais, il est un sujet qu'il faut aborder maintenant et, aux sens de la Présidence de cette Commission, il est capital. C'est cette bonne intelligence dont j'ai fait mention en préambule à cette intervention et qui a présidé, plus que moi, tous les débats que nous avons eus.

Je profite donc de cette tribune qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous mes collègues de la Commission qui ont œuvré avec compréhension et tolérance, sans compter leur temps, ni ménager leurs soirées, les uns envers les autres, les uns avec les autres, quels que soient les bords politiques dont ils sont issus, pour concrétiser une entreprise qui, au soir du 18 février 2015, n'en menait vraiment pas large !

Cette harmonie, Mesdames et Messieurs du Conseil général, cette harmonie dans le travail de la Commission financière est aussi celle qui doit maintenant siéger avec nous au Législatif. Il faudra coûte que coûte l'inviter à nos débats et l'entretenir, car les problèmes financiers de la Ville ne vont pas trouver leur épilogue ce soir avec ces comptes 2014.

L'avenir sera assurément pénible et seule l'ouverture à la négociation, plutôt que des coups de force majoritaire, nous amènera des solutions.

J'aimerais venir, à ce stade de mon rapport personnel, vers une catégorie de personnes qui assument un certain garde-fou dans notre société et dont nous commençons seulement à appréhender l'importance, à prendre un peu au sérieux. Ce sont ceux que l'on a nommé *les lanceurs d'alertes* !

Je forme le souhait qu'au sein de notre assemblée, ceux qui se donnent la peine de lancer des alertes, comme cela a été à plusieurs reprises le cas d'une certaine droite dans les dernières années, aux budgets, aux comptes comme lors de demandes de crédits importants pour des investissements, que ces lanceurs d'alertes ne soient plus considérés comme de simples empêcheurs de tourner en rond ! Voilà, c'est mon souhait !

J'en aurais toutefois un second, au vu de l'ampleur du travail effectué par les membres de cette Commission. Je sentirais leurs efforts correctement rétribués si, au cours de la revue de détails de ces comptes, les groupes se focalisent principalement sur les questions d'ordre général.

Enfin, et pour clore ce rapport, je reprendrai une formule entendue à la Commission des Finances du Grand Conseil, pas plus tard que la semaine dernière : « *il faut très peu de choses pour que les finances d'une collectivité publique coulent, et quand c'est le cas, il est extrêmement diffi-*

cile de les remonter, cela prend beaucoup de temps et demande des efforts bien plus conséquents que s'ils avaient été amenés au fur et à mesure ! » ...

Et je peux vous assurer qu'on ne parlait pas de La Chaux de Fonds à ce moment-là ! Mais ceci se discutera lors du point 2 de notre ordre du jour. Je vous remercie.

M. Pascal Bühler, Rapporteur de la Commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Plusieurs faits ont jalonné la période comptable 2014, dont certains auront – malheureusement – une portée historique, à savoir en particulier :

- La commission financière s'est réunie à six reprises pour examiner les comptes 2014 et le budget 2015 révisé.
- Le conseil communal n'a siégé *in corpore* qu'à une seule reprise avec la commission financière.
- La commission, quant à elle, s'est réunie une fois sans la présence du Conseil communal et a dû se décider à lever le secret de fonction de ses commissaires.
- Elle a dû également entendre d'urgence une personne de l'administration, aux fins d'analyser et de comprendre la situation financière de la Commune, ce qui est extrêmement rare dans le fonctionnement de la commission.

"*Last but not least*", l'exercice 2014 boucle avec un résultat déficitaire d'environ CHF 12 millions, alors que le budget prévoyait, pour le même exercice, un excédent de recettes de CHF 2,3 millions ! Ce choix contraint du Conseil communal - qui est le reflet de la crise financière qui frappe notre collectivité - a été validé par une forte majorité de la Commission. Les comptes 2014 ont également été contrôlés par la société PWC (Pricewaterhouse Coopers SA), en sa qualité d'organe de révision, dont le rapport nous a été transmis ce jour.

Finalement, il convient de relever que, lors des séances de la Commission, les débats se sont bien déroulés. 1je tiens, en ma qualité de rapporteur, à remercier l'ensemble des commissaires et son président pour la bonne tenue des débats.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil communal pour leur grande disponibilité et écoute, leur large transparence et précieuse collaboration, ainsi que dans la qualité des réponses apportées à nos questions.

Mes remerciements vont également au Service financier, en particulier à son chef de service, M. Barbezat, qui a participé très activement à nos séances, ainsi qu'à Mme Denuccio pour l'excellente tenue des procès-verbaux, du rapport de notre Commission et des rapports des sous-commissions.

Nous adressons également nos remerciements à l'ensemble des services pour le rapport de gestion qui est un document riche en informations et finalement à toute l'Administration communale pour les efforts fournis durant l'année 2014 et ceux à fournir pour celles qui vont suivre.

Nous espérons également que l'ensemble des documents préparés par la Commission à l'attention des Conseillères et Conseillers généraux auront permis de lever la plupart de vos questions de sorte que nous puissions traiter rapidement l'examen de ces comptes 2014. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance, avec consternation, des comptes 2014, qui bouclent avec une péjoration de CHF 14 millions par rapport au budget correspondant.

- Les facteurs qui ont mené à cette situation sont au nombre de cinq.
- Les recettes fiscales ont été surévaluées, d'une part parce que les informations qui ont été prises pour les estimer n'étaient pas les bonnes et d'autre part, parce que, par erreur, l'impôt sur la fortune a été compté à double.
- Les indicateurs en cours d'année n'ont pas été pris en compte, ce qui aurait permis, dès le milieu de l'été, de prendre des mesures d'urgence, afin de limiter le déficit final. Cet élément, comme le précédent, trouve sa cause dans les dysfonctionnements du Conseiller communal Directeur des finances.
- La réforme de l'imposition cantonale sur les personnes morales est défavorable à notre Ville. En effet, elle enregistre une baisse de rentrées fiscales des entreprises.
- La Ville vit au-dessus de ses moyens. Au niveau du fonctionnement, les coûts sont trop élevés, avec notamment une masse salariale qui augmente de manière inquiétante.
- Le rapport entre les citoyens qui arrivent dans notre collectivité et ceux qui en partent est nettement défavorable, quant à la capacité contributive.

Dire que les comptes 2014 est une chose du passé serait un peu léger et désinvolte. Mais il n'en demeure pas moins que c'est maintenant une donnée, une chose que l'on ne peut changer. Maintenant que l'analyse en est faite, que les causes en sont comprises, il est salutaire de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire le futur. Ne nous trompons pas non plus en accordant plus d'importance qu'il ne convient au budget 2015 révisé. Les véritables économies, celles qui sont structurelles, donc durables, c'est dans l'élaboration du budget 2016 qu'elles vont pouvoir être prises, qu'il faudra les envisager. Cet exercice doit donc commencer demain à la première heure. Merci.

M. Marc Arlettaz, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour paraphraser un célèbre acteur comique français, dans un non moins célèbre film où il incarne un chef d'orchestre, nous pourrions résumer cet exercice 2014 par la formule suivante : *"Ce n'était pas mauvais, c'était très mauvais !"*.

Très mauvais, parce que, même si aucune malhonnêteté, aucune malversation n'a été commise, nous ne pouvons qu'être consternés par le résultat déplorable de cet exercice.

Reprenons le libellé de l'article 2 de l'arrêté principal qui nous est soumis aujourd'hui : *"la gestion du Conseil communal, durant l'exercice 2014 est approuvée"*.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous disons simplement non. Nous ne pouvons pas approuver la gestion du Conseil communal durant l'exercice 2014, raison pour laquelle nous refuserons l'arrêté N°1 et ne prendrons pas acte du rapport du Conseil communal.

Tout cela a été très mauvais, dans l'enchaînement des événements, mais aussi dans l'anticipation. *"Gouverner, c'est prévoir"* disait, il y a près de deux siècles, le journaliste français Emile DeGirardin, inventeur de la presse moderne. Tout le monde est d'accord à ce sujet. Mais, dans les faits, que constatons-nous au sujet de ces fameux CHF 4,2 millions liés à l'effet conjoncturel dans les recettes des grandes entreprises ? Ils sont avant tout événementiels : restructurations, investissements. Cela aurait pu, cela aurait dû être anticipé.

Que cela signifie-t-il ? Que le contact n'est pas suffisant entre la place économique chaux-de-fonnière et le Directeur du dicastère de l'économie, voire le Conseil communal dans son ensemble. Pouvoir prendre le pouls de notre économie locale est absolument fondamental.

A tout le moins, les échanges avec le Service des contributions de l'Etat, généralement bien au fait du contexte, parfois mieux que les communes elles-mêmes, devrait être sérieusement renforcé.

Très mauvais toujours car, selon cette maxime *"gouverner, c'est prévoir"*, nous ne nous expliquons pas cet inventaire à la Prévert que constituent les pages 162 à 166 du rapport du Conseil communal. Cinq pages où s'additionnent, sur 75 lignes, les dépenses imprévues que le Conseil communal a engagées, tout seul, sur la base de l'article 95 du règlement général, pour un total de plus de CHF 3 millions. Mais, ne devrait-il pas plutôt s'agir de dépenses imprévisibles ? Bonne question car, à nouveau, il y a une différence entre ce qui est imprévisible et ce qui est imprévu. Cela s'appelle l'anticipation.

Prenons trois exemples parmi tant d'autres :

- La cinquantième fête de la jeunesse : CHF 60'000.-- en juin dernier. En quoi est-ce si difficile de prévoir correctement les coûts après 49 exercices ?

- La fête du personnel : CHF 10'550.60 en mars 2014. Ne serait-ce pas une fête qui se déroule chaque année, comme la fête de la jeunesse ?
- L'outil financier MCH2 : CHF 80'000.-- en février 2014. Nous avons le souvenir d'entendre parler de MCH2 depuis plusieurs années déjà. Mais, certainement nous trompons-nous, puisque cela n'était pas prévisible.

C'était bien pour cela, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que nous souhaitons limiter les articles 95 à CHF 1.5 millions. Ce Conseil en a décidé autrement. Voilà, encore une fois, les conséquences de cette permissivité.

Très mauvais, enfin, ces comptes 2014 car les investissements, qui se montent encore à CHF 34.2 millions, relèvent, comme d'habitude, d'une prétention disproportionnée. Nous l'avons toujours dit, la limite raisonnable, pour notre Ville, est de l'ordre de CHF 20 millions. Mais non, pourquoi s'arrêter, tant que l'on peut encore dépenser. Cela nous rappelle ces poissons rouges qui, tant qu'on les nourrit, mangent et mangent encore, quitte à en crever.

Alors, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que cette bonne indigestion et les garde-fous de la LFinec qui seront mis en œuvre pour éviter cette boulimie, nous évitent la répétition d'une telle dérive. Tel est notre vœu pour les années à venir.

Nous osons d'autant plus l'espérer car il faut bien admettre que le Conseil communal fait preuve de transparence depuis le mois de février, ce que nous saluons. Cela aurait toujours dû être le cas. Souhaitons que cela dure.

Vous le voyez, il s'agit aussi de voir les bonnes choses. A ce titre, nous tenons à remercier très vivement le personnel de l'administration communale qui agit, années après années, en faveur de nous tous, Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers, malgré des conditions changeantes et difficiles. Pour toutes ces collaboratrices et collaborateurs, un grand coup de chapeau !

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, c'est sur cette note positive que je terminerai cette intervention, en vous précisant encore que notre groupe approuvera l'arrêté N°2 et prendra acte du rapport de la Commission financière. Je vous remercie.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme annoncé en Commission financière, les Verts acceptent les comptes 2014 et, même s'ils n'en sont pas satisfaits, ils en prennent acte. Cette réalité est douloureuse et aura des conséquences dont nous nous serions bien passés.

Sous forme d'ironie, nous pourrions dire que nous nous trouvons dans l'ancien jeu télévisé « *Des chiffres et une lettre* », nos comptes et la démission de notre ex-Conseiller communal en charge des finances, lui qui

devait attendre désespérément « *La visite de la vieille dame* » chère à Durrenmatt, pour arriver à renflouer des caisses plus que vides avant le boucllement des comptes.

Boutades mises à part, nous n'allons pas nous défilier et prendrons nos responsabilités ces prochaines années dans le redressement des finances, même si nous sommes victimes d'avoir été la mauvaise commune, au mauvais endroit, pilotée par un mauvais capitaine.

Toute crise possède au moins deux faces et nous voulons nous attacher à celle qui nous oblige à revisiter notre fonctionnement, nos prestations, nos engagements en faisant le tri entre l'indispensable et le superflu.

Si remède il doit y avoir, celui-ci ne doit pas tuer le malade et il sera dès lors difficile de trouver le bon dosage entre le réel besoin de limiter nos dépenses et le maintien du moral de troupes, auxquelles on annonce que leurs projets sont remis aux calendes grecques dans l'espoir de jours meilleurs.

Evidemment, nous aurions préféré participer au développement d'une citée prospère, agréable à vivre, où piétons, cyclistes et trolleybus seraient prioritaires, une ville responsable en terme énergétique, qu'à la gestion d'une situation de crise aux conséquences encore insoupçonnées.

Les Verts ne se réjouissent pas d'une telle crise qui pourrait aller dans le sens de la décroissance car ils sont convaincus que les progrès sociaux et liés au respect de notre environnement, au bien vivre ensemble, à la qualité et sauvegarde de toute vie dans une prospérité maîtrisée.

Un dernier point avant de conclure : les Verts espèrent que l'union sacrée interpartis de ces trois derniers mois persistera et qu'elle ne volera pas en éclats face aux choix douloureux qui nous attendent et aux élections communales à venir. Merci.

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'annonce des comptes 2014 fut un choc pour nous tous. Nous n'allons pas épiloguer sur l'erreur Monnard et la brouille de communication qu'il a pu susciter, qui ont eu la conséquence fâcheuse de ne pas permettre au Conseil Communal d'anticiper correctement les recettes fiscales et donc de nous trouver face à ce déficit très important et inattendu, dont il va falloir se relever.

Avec CHF 12 millions de déficit, la Ville se trouve dans une situation extrêmement pénible et ce manque d'anticipation nous contraint à faire des coupes à tout va et en urgence dans le budget 2015. Certaines sont douloureuses et ne manquent pas, à juste titre, de susciter la colère de la population.

On sait que la situation est brûlante et complexe, mais pourquoi induire la population en erreur avec une analyse à l'emporte pièce, comme le fait notamment le rédacteur en chef de l'Impartial dans ses éditoriaux ? La Chaux-de-Fonds est-elle, comme il le martèle, une ville mal gérée ? Vit-elle

au-dessus de ses moyens ? Il est agaçant de lire des éditoriaux pareils, sachant que la Ville de la Chaux-de-Fonds reçoit CHF 3500.-- d'impôts par habitant quand Neuchâtel en reçoit CHF 5000.-- ! La Ville ne reçoit que le 12ème des recettes fiscales des entreprises avec pourtant un quart des emplois ! En effet, La Chaux-de-Fonds a reçu CHF 12 millions de l'ensemble des recettes fiscales des entreprises du canton, quand Neuchâtel recevait CHF 90 millions... De quoi faire une très belle piscine amortie en une année ! Sans compter les deux tiers des investissements cantonaux qui s'opèrent sous le brouillard.

Concernant Monsieur Monnard, ce qui nous intéresserait davantage serait de comprendre pourquoi il s'est senti coincé au point de ne pas défendre les intérêts de la Ville concernant la clé de répartition sur les personnes morales. Se pourrait-il qu'il ait eu le derrière entre deux sièges ?

En effet, au-delà des aléas structurels qui ont induit une baisse relativement importante des recettes fiscales des entreprises qui ont leur siège, justement, en ville, la nouvelle clé de répartition 70-15-15 n'est clairement pas à l'avantage de notre Commune. Et la péréquation ne semble que partiellement compensée par la péréquation et le fonds de redistribution, en tous cas manifestement de façon insuffisante, avec finalement CHF 10 millions qui nous échappent. CHF 10 millions, de quoi combler presque tranquillement notre déficit abyssal, sans couper dans les subventions, les salaires ou les biens et marchandises.

Une Ville mal gérée ? Qui vit au-dessus de ses moyens ? Quand la presse dit que les salaires représentent la moitié des charges de la Commune, nous nous devons de réagir : en effet, les charges de personnel mentionnées de CHF 131 millions comprennent d'une part les salaires des enseignants qui sont des fonctionnaires cantonaux, mais aussi les CHF 18 millions de la recapitalisation de Prevoyance.ne. En réalité, les charges de personnel ne représentent qu'un quart du budget et non pas la moitié, ce qui est plus en rapport avec ce qu'on peut voir dans d'autres communes. En effet, la Ville a tout à fait bien maîtrisé ses charges lors de l'exercice 2014, là n'est pas le problème. Il est clair que c'est un problème de recettes et que c'est sur ce problème-là qu'il faut agir.

L'augmentation des postes est en grande partie liée à la nouvelle loi sur le pré et le parascolaire, loi cantonale pour laquelle la Ville n'a pratiquement aucune marge de manœuvre et qui induit des millions de charges pour la Ville. Et l'augmentation de personnes devant recourir à l'aide sociale est-elle liée à une mauvaise gestion de la Ville ou à des facteurs plus complexes ? Alors que, cette année encore, de nouveaux emplois ont pourtant été créés en ville !

Cessons donc de marteler que notre Ville est mal gérée et mobilisons-nous encore pour une meilleure répartition des impôts et des investissements cantonaux, ensemble, comme nous le faisons pour l'hôpital. Et rap-

pelons également à nos députés les conséquences de leurs votes pour l'avenir de la ville.

Le POP acceptera la réalité de ces comptes.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Nouveau parti libéral a pris connaissance des comptes 2014 qui nous interpellent. Le reflet de ces comptes démontre que, depuis 20 ans, ce que nous appelons un déficit structurel a été ignoré par le Conseil communal. Ce déficit structurel oscille, bon an mal an, entre CHF 16 millions et CHF 20 millions.

La catastrophe que nous avons connue est probablement salvatrice car elle contraindra le Conseil communal à revoir son budget, son fonctionnement, son organisation et ses dépenses. D'autre part, elle contraindra aussi une grande majorité des partis de ce Conseil, qui a dépensé trop souvent des montants trop conséquents, alors que d'aucun savaient, indépendamment des dispositions de la LFinec, dont nous avons beaucoup parlé depuis le mois d'octobre, l'impossibilité, à terme, d'effectuer les dépenses qui nous étaient soumises. Peut-être devrait-on avoir le courage de dire aussi que trop souvent ces dépenses avaient un caractère électoraliste.

Nous avons certaines craintes lorsque nous entendons, ce 21 avril dernier, un membre du Conseil communal indiquer à une série d'interlocuteurs que le déficit structurel de la Ville n'était que la somme du déficit 2014 et du déficit prévisible au budget 2015. Non, selon nous (et j'espère que nous serons entendus par d'autres) le déficit structurel est la somme des dépenses, tant aux investissements qu'au fonctionnement, qui sont superfétatoires et qui ne nous permettent pas de tourner au train de vie que nous menons. Tant et aussi longtemps que la majorité de ce Conseil et du Conseil communal n'aura pas pris conscience de ce problème qui, je le répète, était déjà évoqué régulièrement dans ce Conseil, il y a 20 ans, nous n'obtiendrons pas une situation financière saine. Nous serons alors contraints d'appliquer les cautèles fixés par la LFinec.

Cette LFinec que les députés, dans leur majorité, ont acceptée lorsqu'il y avait, au Grand Conseil, une autre majorité, a introduit des conséquences redoutables pour les finances communales. Elles nous contraindront à devoir revoir, dans tous les cas, la voilure, dont le budget et les comptes 2014, a fortiori, n'ont pas tenu comptes et dont budget 2015 (1) et budget 2015 (2), sur lesquels on s'exprima tout à l'heure, n'ont pas tenu comptes non plus.

Dans ces circonstances, nous refuserons les arrêtés et le budget 2014 qui nous sont soumis ce soir.

M. Pascal Bühler, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour commencer, quatre chiffres :

2 millions – 808'000 – 850'000 et moins 12 millions !

Quatre chiffres représentant, dans l'ordre, les résultats comptables de l'exercice 2014 du Canton de Neuchâtel, des Villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

5300 – 5000 – 3100.

Trois autres chiffres représentant cette fois-ci la répartition des recettes fiscales par habitant et par an pour les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, soit un résultat particulièrement défavorable pour notre métropole horlogère !

Ainsi, si notre Ville touchait une somme similaire à ses deux voisines, elle aurait respectivement CHF 85 millions ou CHF 74 millions de plus dans son escarcelle et serait ainsi dans une tout autre situation financière.

Sans vouloir reporter sur d'autres la part de responsabilité de la Commune sur sa situation financière désastreuse, ni tenter de trouver des (bonnes ou mauvaises) excuses, nous appelons le Conseil communal à solliciter un rendez-vous auprès du Conseil d'Etat, afin de lui présenter cette situation de fait inique et d'y apporter ensemble des corrections bienvenues.

Dans le même ordre d'idée que l'intervention de la représentante du POP et afin de faire taire les rumeurs et surtout faire mentir, l'adage "*comparaison n'est pas raison*", nous invitons aussi le Conseil communal à expliquer, de manière simple mais complète, à la population chaux-de-fonnière, voire neuchâteloise, les raisons et la situation dans lesquelles les finances communales se trouvent par rapport à celles des villes voisines. Des explications écrites circonstanciées et comparatives qui devraient permettre de tordre le cou aux rumeurs infondées véhiculées par méconnaissance et par là démontrer objectivement que notre Ville n'est pas le paradis des fonctionnaires et/ou des personnes à l'action sociale ni un enfer fiscal, même si celui-ci peut être parfois pavé de bonnes intentions.

Bien qu'ils ne s'agissent pas de comptes de fées, qui fassent réellement rêver, le groupe socialiste acceptera les comptes 2014. Même si ces derniers se soldent par un déficit important, il nous paraît opportun de relever que les charges – au contraire des produits - ont été maîtrisées.

Évidemment, nous aurions souhaité, à l'instar des Villes de Neuchâtel et du Locle, que notre cité affiche des comptes positifs, mais la dure réalité comptable et financière de notre cité moins radieuse l'a emporté. Il est crucial pour l'avenir de notre ville de redresser efficacement et durablement les finances, de continuer à procéder à des réformes de l'administration et à optimiser ses services. Il ne sera pas possible d'y arriver si chacun n'y met pas du sien. C'est à nous tous de trouver ensemble des solutions pérennes, innovantes et certainement difficiles, pour sortir notre Ville de la crise qu'elle traverse.

Néanmoins, le groupe socialiste tient à ce qu'une grande attention soit toujours maintenue, quant à la qualité des prestations fournies, car c'est un des rôles cardinaux de la collectivité que d'y répondre.

Le groupe socialiste estime qu'en cette dure période de disette, il est primordial et indispensable que les citoyennes et citoyens de notre Ville puissent encore et toujours compter sur un service public fort et efficace, afin d'éviter le naufrage. En ce sens, le maintien d'un panel de prestations de proximité et de qualité est l'un des garants de l'équilibre social, ciment et fondement de notre société.

Si les charges de cet exercice comptable ont été bien maîtrisées, c'est principalement et essentiellement au niveau des recettes que les efforts doivent impérativement être entrepris : Recettes fiscales des personnes morales par la modification de la bascule d'impôt et de l'implantation de nouvelles entreprises, mais également par le maintien des entreprises existantes et également par des recettes fiscales des personnes physiques en favorisant la domiciliation de nouvelles familles.

Cette orientation passe nécessairement par la restauration et l'amélioration de l'image de la Ville par des démarches innovantes et peu coûteuses permettant de créer des opportunités qui favoriseront de nouvelles arrivées et empêcheront des départs.

Le groupe socialiste soutiendra le Conseil communal – aidé par la Commission financière avec laquelle il se doit de collaborer étroitement – dans ses démarches de remise en état des finances de la Ville, tout en souhaitant, comme déjà dit, qu'une réflexion soit non seulement menée sur la fiscalité des personnes morales, mais également aboutisse, sous l'angle d'une répartition équitable et juste, des recettes fiscales.

Le groupe socialiste remercie très sincèrement les services et l'ensemble des employé-e-s de la Commune pour leur travail et leur engagement au sein de la Ville, et ce dans le respect des enveloppes budgétaires accordés. Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

En préambule et au nom du Conseil communal, j'aimerais remercier les services et le personnel de l'administration, ainsi que la Commission financière, qui ont travaillé au bouclage des comptes 2014 et à l'élaboration du budget 2015, dans un état d'esprit exemplaire, alors que nous nous trouvons dans une situation de crise et d'urgence tout à fait exceptionnelle.

C'est la troisième fois, en un peu plus de deux mois, que, de manière directe ou indirecte, nos autorités échangent de manière circonstanciée, rapports à l'appui, sur le résultat des comptes 2014. C'est dire si le bouclage de cet exercice est traumatisant pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Ce traumatisme est d'autant plus fort qu'il est empreint d'une terrible brutalité. Si les uns ou les autres ont certes tiré la sonnette d'alarme s'inquiétant de l'augmentation forte des charges et du poids des investissements (évoqués tout à l'heure par le Président de la Commission financière), personne n'a vu arriver cette dégradation subite.

Ce traumatisme est d'autant plus profond qu'il s'est fondamentalement accompagné de manquements graves, longuement évoqués ici, et d'une crise institutionnelle qui a trouvé son épilogue. Vous me permettrez de ne pas revenir sur cet aspect.

Enfin, ce traumatisme est d'autant plus durement vécu qu'il a un précédent, qui a douloureusement ébranlé notre Commune. Ce précédent marque, pour notre Ville, le début d'un déclin que personne n'est encore parvenu véritablement à enrayer. C'est à partir de ce moment que la sphère d'influence de la Ville en Suisse romande et dans le Canton semble commencer à se dissoudre inéluctablement, participant à provoquer les crises institutionnelles que vous connaissez, notamment les nombreux blocages référendaires exprimant un hiatus entre citoyens et autorités.

Cette perte d'influence induit une Ville en manque de repères, induit un colosse aux pieds d'argile courant après ses responsabilités et ambitions de ville centre, de ville de plus de 39'000 citoyens, de ville qui semble sans cesse à la croisée des chemins entre un succès susceptible de la mener au pinacle de l'industrie horlogère, de l'architecture et de l'histoire et une déchéance qui tendrait à faire d'elle une vaste et périphérique banlieue industrielle.

Ce précédent dont je parle, qui ne cesse de poser des questions existentielles à notre Ville et à ses autorités, est la période financièrement difficile – c'est un euphémisme – s'étendant de 2003 à 2006; avec l'annus horribilis 2004, il y a exactement 10 ans.

Jugez plutôt :

Les comptes 2003 bouclent sur un déficit de CHF 5,1 millions,

Les comptes 2004 bouclent sur un déficit CHF 17,9 millions,

Les comptes 2005 bouclent sur un déficit de CHF 14,7 millions,

Les comptes 2006 bouclent sur un déficit de CHF 5,8 millions.

C'est à la suite directe de cette crise financière que la Ville a vu les hautes écoles quitter les Montagnes neuchâteloises, les classes professionnelles du conservatoires quitter la Ville, l'hôpital commencer son sournois démantèlement. C'est à la suite directe de cette crise financière, qui a affaibli durablement notre cité, que plusieurs référendums communaux, une votation cantonale sur le RER et un référendum fédéral sur la H2O ont plongé notre Ville dans des doutes existentiels profonds. A-t-elle la capacité à relever les défis du XXI^e siècle ? Les contextes cantonal et fédéral lui permettront-ils de réaliser ses légitimes aspirations et d'exprimer ses formidables talents ?

Dès 2008, aveuglés par une bonne tenue de la conjoncture, par la création d'emplois, par une démographie positive, par des résultats financiers encourageants, nous pensions avoir franchi l'obstacle, nous nous réjouissons d'une apparente solidité nouvelle. Aujourd'hui, nous vivons la réplique du séisme.

Notre responsabilité à tous est de tenir bon, de prendre les mesures nécessaires, d'envisager, dès aujourd'hui, l'avenir et de planter les jalons des conditions cadres qui permettront modestement d'atteindre l'un après l'autre les objectifs progressistes que nous nous serons fixés.

Avant de terminer, j'aimerais faire le point sur l'évolution du personnel, ces dernières années, en Ville de La Chaux-de-Fonds. Cette évolution permet d'expliquer beaucoup de choses. A l'heure où certains disent et écrivent que la Ville a engagé du personnel de manière inconsidérée, à l'heure où certains s'ingénient à comparer la Ville de La Chaux-de-Fonds à ses voisins du Locle et de Neuchâtel, à l'heure où certains considèrent que la politique du personnel n'est ici pas suffisamment sociale, notamment en regard des mesures aujourd'hui évoquées avec les syndicats, il apparaît nécessaire de replacer l'augmentation du personnel de l'administration communale dans son contexte. Il s'agit de constater que les moyens, entre les Ville de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle ne sont pas les mêmes. En termes financiers, La Chaux-de-Fonds n'évolue pas et il faut en prendre acte, dans la même ligne que ses voisines de Neuchâtel et du Locle. S'il on considère toutes les recettes fiscales, morales comme physiques, y compris la participation et la redistribution du fonds de répartition intercommunale des recettes sur les personnes morales, les comptes 2013 de chaque commune laissent apparaître des écarts importants, de véritables distorsions : CHF 122,6 millions pour La Chaux-de-Fonds; CHF 180,6 millions pour Neuchâtel et CHF 52,3 millions pour Le Locle. En divisant ces montants globaux des recettes fiscales par le nombre d'habitants en 2013, on constate que La Chaux-de-Fonds perçoit CHF 3'100.-- par habitant; que Neuchâtel perçoit CHF 5'400.-- par habitant; et que Le Locle perçoit CHF 5'000.-- par habitant. En d'autres termes, si La Chaux-de-Fonds percevait chaque année le même montant par habitant que la Ville de Neuchâtel, ses recettes fiscales seraient plus élevées de CHF 89 millions. En d'autres termes, si La Chaux-de-Fonds percevait chaque année le même montant par habitant que la Ville du Locle, ses recettes fiscales seraient plus élevées de CHF 73 millions. Ce calcul se base sur les chiffres 2013. 2014 verra cette distorsion, qui doit poser des questions de fond à l'ensemble du Canton, encore s'accroître.

D'aucun évoque une ville qui vit au-dessus de ses moyens. Ce sont les lanceurs d'alerte, pour les meilleurs d'entre eux. Ce n'est pas faux; mais il est juste d'ajouter également que ses moyens sont trop faibles. Ils sont trop faibles notamment pour répondre aux exigences cantonales.

D'aucuns disent que la Ville de La Chaux-de-Fonds a trop engagé ces dernières années. C'est sans doute vrai en regard des moyens aujourd'hui connus. Et pourtant, la réalité est là. En Ville de La Chaux-de-Fonds, l'effectif moyen en 2014 est de 594 EPT, contre 742 en Ville de Neuchâtel. Cela aussi fait partie de notre réalité quotidienne. On doit aussi l'assimiler.

C'est vrai, les EPT ont augmenté de manière forte à La Chaux-de-Fonds ces trois dernières années, comme chez ses consœurs d'ailleurs. Entre 2012 et 2015, les effectifs auront grossi de 66 EPT, dont 23 pour le pré et parascolaire; 11 pour le SCAS; 10 pour le SIS; 3 pour le SDP. En d'autres termes, entre 2012 et 2015, 47 EPT découlent directement de réformes cantonales, de lois ou de normes. 19 EPT sont le fait d'une volonté politique de répondre aux nécessités de secteurs précédemment sous dotés (l'Ecole + 3) ou en crise (la Gérance + 2,) ou de secteurs que nos autorités ont jugé conjointement particulièrement porteurs (les Musées + 7) ou encore des réformes communales (+ 4 EPT à la déchetterie d'ailleurs largement financés par la taxe). Le solde se répartissant de manière équivalente et proportionnelle sur tous les secteurs.

Qu'aurait-il fallu faire lorsque les réformes cantonales obligeaient notre Commune à créer 47 EPT ? Aurait-il fallu les compenser en diminuant les effectifs dans des services qui fonctionnaient ? Était-ce possible, alors que les résultats des comptes étaient positifs (+ CHF 1,6 million en 2012 et + CHF 500'000.-- en 2013) de procéder à cette compensation ? Votre autorité aurait-elle accepté que nous diminuions les postes à la Voirie, à l'Ecole ou au SUE pour compenser les postes créés dans l'accueil pré et parascolaire, au SCAS et au SIS ? Permettez-nous d'en douter. Aujourd'hui, certes, le contexte global a radicalement changé et la réflexion devra changer également.

Ce que je veux démontrer par-là, c'est qu'à l'inverse de ce qui est parfois péremptoirement affirmer, il y a une composante structurelle et systématique forte à cette augmentation des EPT.

Dans ce contexte-là, j'aimerais terminer en relevant le mérite de notre Commune qui, de tout temps, a cherché à garantir des conditions cadres de travail dans notre administration, bonnes et comparables à celles qui ont cours dans l'administration neuchâteloise ou locloise. Cet effort, parce que s'en est un, qui voit notre Commune accorder une réduction du temps de travail liée à l'âge, qui voit notre Commune accorder au fil de la carrière des semaines de vacances supplémentaires, qui voit notre Commune proposer des salaires équivalents, est un véritable effort social qui, pour le Conseil communal, mérite mieux que des sifflets et des quolibets. Que nos collaborateurs soient rassurés, malgré nos difficultés financières. Malgré la distorsion financière existant entre les communes, malgré les mesures qui sont aujourd'hui discutées avec les syndicats, le Conseil communal entend œuvrer à préserver les excellentes conditions cadres qui sont celles de notre administration.

M. Marc Arlettaz, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais revenir sur ce que j'ai entendu, à plusieurs reprises, dans ces dernières minutes. Evidemment, on peut se comparer à nos voisines, Neuchâtel et Le Locle. Evidemment, on peut souhaiter être aussi bien nanti qu'elles. En attendant, cela nous autorise-t-il à avoir le même train de vie que Neuchâtel et Le Locle ?

Je me permettrai une comparaison que vous estimerez peut-être simpliste, mais qui me paraît à propos : si mon voisin gagne CHF 20'000.-- par mois et que j'en gagne CHF 5'000.--, je peux trouver cela injuste et tenter de répartir les richesses différemment. Je peux tenter d'augmenter mon revenu pour augmenter mon train de vie. Mais, en attendant, si je gagne CHF 5'000.-- par mois et que j'ai le train de vie de quelqu'un qui gagne CHF 20'000.--, il y a forcément quelque chose qui va mal se passer et je vais aller dans le mur. Mais il faut en être conscient. Je vous remercie.

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voulais revenir sur le propos de M. Théo Huguenin-Elie. A aucun moment je n'ai dit que la Ville aurait engagé à tout va, de façon inconsiderée. Ce n'est pas du tout mon propos.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : J'aimerais répondre à Monsieur Arlettaz pour dire qu'évidemment, le Conseil communal est d'accord avec ce qui a été dit et n'a rien à retrancher. En même temps, j'aimerais le rendre attentif, et c'est là toute la complexité de notre situation : les nécessités d'un centre urbain sont aveugles, quant à la capacité financière d'une Commune. Les réformes cantonales, sur le pré et parascolaire, sont aveugles, quant à la capacité financières d'une commune. Cela pose des questions fondamentales, de savoir si nous pouvons, de manière unilatérale, déroger à une loi cantonale (loi sur l'accueil des enfants) parce que nous n'avons pas les moyens financiers d'atteindre les objectifs fixés par cette loi. Cela pose des questions fondamentales : est-ce, parce qu'il existe des réformes cantonales dans certains secteurs, nous devons saborder des secteurs qui ont toujours été les porte-étendards de la Ville de La Chaux-de-Fonds et qui fonctionnent bien ? Peut-être... aujourd'hui, nous sommes en réflexion, mais cela nous pose de très lourdes questions.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a omis de dire, dans son intervention, qu'il accepterait les comptes.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour reprendre ce que vient de dire notre collègue de l'UDC, si l'on

entend le Conseil communal, en prenant une autre image, il s'agit de dire : *"Je suis endetté, mais ce n'est pas de ma faute, je ne gagne que CHF 20'000.-- par mois. Les autres, ceux qui ne sont pas endettés, en gagnent CHF 30'000.--"* Avec ce raisonnement, si nous avons obtenu les montants, à toute comparaison avec ce que connaissent les Villes de Neuchâtel ou du Locle, il ne fait aucun doute que les augmentations de postes, non nécessitées par une base légale et les dépenses un peu électoralistes, auraient été au moins à l'équivalent de ce que nous aurions encaissé en plus.

Pourquoi ? Parce que les collectivités publiques de Neuchâtel et du Locle (c'est plus facile pour celles de Val-de-Travers et Val-de-Ruz, collectivités qui ont d'ailleurs peu goûté aux comparaisons que le Conseil communal a formulé dans son communiqué de presse pour expliquer la situation) ont déjà fait l'exercice d'examiner ce qui est nécessaire, ce qui est important, ce qui n'est pas nécessaire. Ces communes ont un immense avantage et je pense que nous devons le rappeler encore longtemps au Conseil communal : elles ont compris les cautions de la LFinec. Je ne suis pas sûr (mais ce n'est pas grave, on a l'habitude) que le Conseil communal ait pris conscience de la situation dans laquelle cette Commune se trouvera avec l'entrée formelle en vigueur de la LFinec.

Pour l'instant, dans les propos que nous entendons ça et là, et encore moins dans cette salle, une preuve nous a été donnée. C'était vraiment une excellente idée que de faire une comparaison sur le cataclysme que nous avons connu en 2004. En 2004 déjà, le Conseil communal parlait d'un déficit structurel de CHF 15 millions. Cela veut dire qu'entre 2004 et 2015, il y a eu deux cataclysmes, entre lesquels rien n'a été entrepris quant à la réforme de la manière dont notre collectivité publique fonctionnait.

Nous avons repris la parole parce que nous avons déjà eu ici, en 2002 sauf erreur, une discussion sur *"doit-on ou non appliquer fondamentalement les règles adoptées par l'Etat, en termes d'augmentation de personnel ?"*. La réponse donnée par un professeur de sport à l'ESTER, par ailleurs Conseiller général des Verts était : *"La loi fédérale sur l'encouragement à la gymnastique et le sport prescrit 3h de sport par semaine et cette Commune, pour le secondaire II, ne l'a jamais appliquée."* Pourquoi, de temps en temps, doit-on faire comme si les lois cantonales n'existaient pas et pourquoi, a contrario, parfois doit-on justifier des dépenses et des charges par le fait que l'Etat nous les a imposées ?

Nous observons encore deux choses : CHF 150'000.-- le poste de travail moyen annuel brut, pour 20 postes, c'est grosso modo juste CHF 3 millions, soit un quart du déficit que nous connaissons.

Concernant les explications du Conseil communal, s'agissant des obligations d'augmenter le personnel en relation avec une loi cantonale, je souhaite volontiers qu'un jour, un Conseiller communal, s'il daigne nous donner trois secondes, nous donne par exemple, pour le Service commu-

nal de l'action sociale, une norme adoptée par le législateur qui fixe un nombre de dossiers par collaborateur. Nous avons beaucoup cherché, mais nous n'avons pas trouvé cette norme. Il y a des standards, mais ceux-ci ne sont de loin pas, pour les communes qui ont décidé de réfléchir et de se réformer, les mêmes que ceux que l'on veut nous faire, aujourd'hui, adopter au prix que nous connaissons.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On peut comprendre : "*comparaison n'est pas raison*". Il y a eu beaucoup de comparaisons au niveau de l'impôt sur les personnes morales et physiques, par habitant et par commune.

La Ville de La Chaux-de-Fonds est la troisième ville de Suisse romande. Nous avons des charges de centre. Nous pourrions comparer avec Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Sauf qu'à ma connaissance, elles n'ont pas plusieurs musées, des kilomètres et des kilomètres de routes, de canalisations et de trottoirs, des centres comme les écoles et autres. Evidemment, la Ville de La Chaux-de-Fonds est un pôle régional et cantonal, et doit le rester, pour que le Canton lui aussi s'enrichisse. Les salaires sont peut-être plus bas chez nous, mais il n'en reste pas moins que les postes de travail sont créés majoritairement chez nous et que nous participons essentiellement à l'effort communal.

Discussion de détail

121 Chancellerie

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aurais une question rapide sur la position du Conseil communal quant à la manière dont, sur le site internet de la Ville, les informations sont communiquées, sur les collaborateurs de chaque service.

On ne connaît pas le nom du chef de certains services, mais pour d'autres, on connaît la liste de tous les collaborateurs et d'autres encore, toute la liste et les photos. Il y a même, pour certains services, la liste des collaborateurs avec les pourcentages.

Le Conseil communal pense-t-il qu'il faut uniformiser les informations ou que chaque service peut les gérer comme il le pense ? Merci de votre réponse.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai regardé sur la page internet et je n'ai pas pu voir ce qui est relaté dans la question. Je n'ai pas vu de pages avec des photos ou avec des pourcentages.

Lorsque le site a été créé, plusieurs personnes ont été désignées, dans chaque service, pour mettre à jour ses propres pages. Il était difficile de trouver une personne pour mettre à jour toutes les pages. Tout le monde a reçu des instructions précises concernant la création des pages et les obligations au niveau du graphisme. En revanche, chaque service est responsable du contenu de ses propres pages. Il n'y a, à ma connaissance, jamais eu d'instructions particulières pour une uniformisation. Mais, si quelque chose dérange les Conseillers généraux ou s'il y a des suggestions, il va de soi que nous les entendrons et verrons ce que nous pouvons faire pour apporter les corrections nécessaires.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Absolument rien ne nous dérange. Simplement, dans les rapports d'activité, il est, je crois, interdit de nommer les collaborateurs, alors que sur le site, il y a le nom des collaborateurs de certains services. Respecte-t-on la sphère privée ?

Je pense que le Conseil communal devrait prendre le problème et y réfléchir, plutôt que de donner une réponse maintenant. Il faudrait une uniformisation dans le bon sens du terme.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons regardé sur le site (tous les services). Est-ce à l'intérieur des services que vous avez fait cette constatation ? Nous nous y attellerons. Merci.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le rapport de la sous-commission sur ce point mentionne que les locations pour le kiosque du Casino et les vitrines de la gare ne sont plus perçues depuis 2014. Par contre, il ne dit pas pourquoi et le rapport du Conseil communal n'est pas plus loquace à ce sujet.

Si, pour les vitrines de la gare, leur démolition dans le cadre du réaménagement de la place est une réponse évidente à la perte des loyers, nous nous demandons pourquoi il y a une perte de loyer pour le kiosque du Casino. Merci pour votre réponse.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la question sur les loyers des vitrines du kiosque du Casino, il y avait, dans le premier budget 2015 un projet de rénovation de ce kiosque (un joli petit édifice avec une légère valeur patrimoniale). Ce projet de quelques dizaines de milliers de francs a été abandonné. Mais, il

est toujours prévu que les musées s'occupent des vitrines de ce kiosque pour mettre en valeur leurs affiches, leurs expositions. Voilà pourquoi, à l'heure actuelle, ces vitrines ne sont plus louées.

301 SCAS - Office d'aide sociale

Interpellation

Difficultés financières de la Ville de la Chaux-de-Fonds et qu'en est-il des services sociaux ?

Le Conseil Fédéral a adopté le 13 mars 2015 une modification de l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Dès cette date-là, un ressortissant de l'Union Européenne à la recherche d'un emploi en Suisse ne pourra bénéficier d'une autorisation de séjour que s'il dispose des moyens financiers suffisants pour subvenir à ses besoins.

La modification de l'OLCP vise à établir une pratique uniforme à l'échelle de la Suisse, et à garantir la sécurité du droit, notamment en termes d'abus à l'aide sociale.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer :

Le nombre de personnes au bénéfice des services sociaux qui vont sortir de l'aide sociale, dès lors qu'ils ne remplissent plus les conditions fixées par l'OLCP ?

Ce nombre va-t-il diminuer de beaucoup, ou un peu, le nombre de dossiers par assistant social ?

En effet, ce samedi 28 mars 2015, la Ville de la Chaux-de-Fonds, quand bien même elle rencontre d'énormes difficultés financières, a mis au concours des postes d'assistants sociaux alors que les difficultés financières devraient conduire l'autorité à geler toutes créations de postes jusqu'à la fin des travaux de la commission financière.

Frédéric Hainard, Marc-André Oltramare

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous estimons que l'interpellation est suffisamment exposée pour que le Conseil communal nous donne des réponses circonstanciées.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant l'interpellation du NPL, il y a deux questions.

"Ce samedi 28 mars, la Ville a mis au concours des postes d'assistants sociaux, pourquoi ?"

La deuxième question porte sur la modification de l'OLCP. C'est une question à laquelle je ne pourrai malheureusement répondre.

Pour la première question, le SCAS traverse une période difficile de réorganisation (chantiers, manque de place, mouvement de personnel, absence de moyens à longue durée, entrée en vigueur des guichets sociaux régionaux). Depuis janvier 2014, l'ouverture de ce guichet social régional a nécessité une réorganisation permanente des secteurs, afin d'absorber le flux des personnes. Ce secteur a connu des modifications fréquentes, afin de répondre au mieux aux exigences de délai et au suivi de très nombreux dossiers traités. Actuellement, ce secteur est plus ou moins stabilisé, bien qu'une personne en maladie, non remplacée, manque encore, pour aboutir à une vitesse de croisière raisonnable.

Toutefois, cela a engendré de nouvelles méthodes de travail pour les assistants sociaux, une collaboration plus étroite avec ce secteur et des processus plus complexes, avec une perte de contrôle partiel sur les autres prestations du projet ACCORD.

La mise au concours des assistants sociaux ne sont pas la création de nouveaux postes, mais le remplacement de postes existants, excepté un poste qui avait été accepté au budget 2015 à 100% et qui a été réduit à 80% par mesure d'économies.

Lorsqu'un assistant social part, en fonction des vacances et des heures dues, il quitte souvent effectivement son poste avant la fin du délai de dédite. La nouvelle personne qui prend ses fonctions doit pouvoir se former à l'interne avant de gérer réellement les dossiers. Au vu de la charge globale de l'équipe (dotation en permanence en haut de la norme autorisée par le Canton, soit 120 dossiers pour un EPT), il n'est pas possible de répartir, en tous cas actuellement, au niveau de la Ville de La Chaux-de-Fonds, les dossiers flottants sur le reste de l'équipe. Celle-ci est, par ailleurs, mobilisée presque en permanence pour la formation des nouveaux assistants sociaux. De nombreux dossiers sont flottants durant plusieurs mois et nous en perdons le contrôle. Nous assurons le versement des budgets, mais nous ne pouvons pas recevoir les personnes en entretien.

Le Service cantonal de l'Action sociale ne peut plus accepter cette situation et une réunion de ses représentants, la cheffe du SCAS, moi-même et le Chef de département a eu lieu. A maintes reprises, nous nous sommes fait remonter les bretelles car nous avons trop de dossiers par assistants sociaux. Le chef du département désirait que nous augmentions les effectifs.

Des mesures ont été prises à l'interne pour renforcer les processus de travail, augmenter les temps de colloques techniques et dégager plus de temps pour le poste de responsable. Actuellement, une étude interne a été mise en place pour trouver des solutions pour améliorer la situation. Une supervision des assistants sociaux est en cours et permet d'éviter une explosion totale de ce secteur qui est très inquiétant. Beaucoup de personnes en place donnent des signes inquiétants d'épuisement.

Je dois dire que c'est un défi quotidien pour la cheffe de service du SCAS d'éviter d'autres maladies et d'autres départs. Même si elle n'est pas là ce soir, je tiens à la remercier car elle fait un travail magnifique et formidable. Ce n'est absolument pas facile pour elle de pallier cette situation compliquée.

Il n'y a pas d'autres moyens que de réduire globalement la charge du nombre de dossiers gérés par assistant social, avec l'objectif de se situer, en fin d'année, dans la moyenne cantonale. Celle-ci, dans la plupart des autres GSR est de 100 dossiers par assistant social. A la Ville de La Chaux-de-Fonds, nous sommes à 120, quand tout le monde est là. Vous devinez que, dès le moment où il y a une maladie, un départ, des vacances, il va de soi que ce n'est plus 120 dossiers, mais plutôt 125 ou 126. A ce moment-là, l'Etat nous tire la sonnette d'alarme.

Concernant la modification de l'OLCP, il est difficile maintenant de se positionner. La condition d'être autonome financièrement, et pour autant qu'elle soit clairement indiquée sur le permis, empêche l'accès à l'aide sociale. Il devrait y avoir un tri dès le départ. Nous ne pouvons pas savoir sur le plan cantonal, de quelle façon cela va diminuer le nombre de dossiers. Mais, en toute logique, il devrait y avoir une diminution. Pour l'instant, nous n'avons pas d'informations.

Je profite de cette interpellation pour vous rappeler que les postes ASGSR sont subventionnés pour toutes les communes, puisque tous ces postes sont répartis dans un pot commun. Il est clair que je ne vous apprends rien, mais il quand même bien de temps en temps de le préciser car ce n'est pas que la Ville de La Chaux-de-Fonds qui verse des montants.

Je suis intervenue auprès de l'Etat concernant vos questions sur l'OLCP. Je n'ai pas encore eu des réponses, mais je vous suggère de vous les transmettre par courriels dès que je les ai reçues.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. De manière assez étonnante, nous attendons volontiers un e-mail de la Cheffe de dicastère avec des explications circonstanciées s'agissant de l'OLCP.

Concernant le premier volet de réponse, nous sommes aussi parfaitement en adéquation avec ce que vous avez dit. Une petite remarque : quand le chef du DEAS exige des postes, il les paye. Quand il les exige sans base légale, il n'exige rien du tout et on le renvoie à ses études. Merci.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le nombre figure au règlement d'exécution de la loi de l'Action sociale, à l'article 3, al 5, comme dans le recueil systématique au 831.01.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Par rapport au chef du département, j'aimerais bien pouvoir avoir cette répartition et cette réponse. Mais, si je lui dis que le règlement d'exécution ne peut pas être appliqué en Ville de La Chaux-de-Fonds, il me dira que l'on supprime les subventions car c'est aussi prévu dans le règlement. C'est un peu compliqué de prendre de telles décisions.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les prédécesseurs de la présidente actuelle du Conseil communal avaient un autre discours avec le prédécesseur du chef du DEAS. Je parle ici la cheffe de l'ancien département de la Santé.

Concernant la norme figurant au RSN, nous ne parlons pas de celle-ci. La norme RSN et l'obligation de suivre la norme ne sont pas les mêmes. Je suis heureux d'entendre le Conseil communal nous dire qu'il appliquera la norme. Nous pourrions alors demander à ce que la même norme, dans d'autres domaines, soit aussi appliquée, ce qui n'est largement pas le cas.

On ne peut pas dire "*il y a une norme, donc on l'accepte*". La question est de savoir la manière dont on doit accepter d'appliquer la norme.

430 Ecole obligatoire

Interpellation

Intentions du Conseil communal de vendre le Collège du Valanvron, quelle est la vérité ?

Dans l'Impartial de ce matin, à propos de la fermeture des collèges du Bas-Monsieur et du Valanvron, le représentant de la Direction affirme que si, à l'avenir, les effectifs des régions concernés remontent suffisamment, il n'est pas exclu de ré-ouvrir ces collèges.

Ceci alors qu'il semblerait, d'après des bruits qui circulent, que le Conseil communal a la ferme intention de vendre ces collèges dans la foulée de leur fermeture.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer ses intentions ?

Christophe Ummel, Sylvia Morel

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence n'avait pas acceptée, mais quelques phrases s'étaient glissées dans le dialogue. Je crois que nous nous étions très bien compris avec le Conseil communal. Je ne pense pas qu'il soit utile de revenir sur la question.

550 Service de la jeunesse

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La question concerne le Service de la jeunesse et l'accueil pré et parascolaire. De 2011 à 2015, on est passé, dans ces services, de 10 à 60 postes. C'est dire que notre groupe reste un peu sur sa faim, quand il lit les rapports de gestion de ces services. Nous n'avons pas vraiment d'idée préciser sur les organigrammes, les tâches de chacun, les activités, les liens entre le nombre de personnes qui travaillent au Service de la jeunesse et dans les accueils.

Nous saluons vraiment l'idée que le Conseil communal puisse organiser, pour les Conseillers généraux qui le souhaiteraient, une visite du Service pour avoir plus d'informations. Nous souhaiterions que les prochains rapports sur ces domaines soient un peu plus fournis. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les questions soulevées par le groupe socialiste ont fait l'objet d'échanges au sein de la Commission de la jeunesse, où tous les partis politiques sont représentés.

Mais, c'est volontiers que nous pouvons organiser une visite du Service, présenter l'organigramme, visiter les structures parascolaires, comme nous l'avons fait avec la Commission de la jeunesse. Je suis évidemment prêt à associer plus largement le Conseil général à cette présentation et peut-être à la visite de Serre 12. Tout le monde doit connaître le bâtiment, mais nous pourrions organiser cette séance dans un lieu d'accueil parascolaire pour que vous puissiez voir quels types de locaux sont utilisés pour accueillir les enfants.

725 Déchets des personnes physiques

Interpellation

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient

Durant l'année 2014, lors d'une la séance de notre Autorité et en réponse à une question de notre groupe, le Conseil Communal, par la voix de M. Monnard, prenait l'engagement de revoir le tout-ménage concernant le tri des déchets envoyé et traduit en plusieurs langues. Comme nous l'avons salué sur le moment, nous le saluons toujours actuellement.

Pour mémoire, il manquait à l'appel l'italien et l'allemand et était uniquement traduit en français parmi nos langues nationales.

Nous demandons donc des explications concernant ce tout-ménage et à nouveau, l'engagement ferme du Conseil Communal d'y remédier.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Daniel Nussbaumer, Marc Arlettaz

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous ne développerons pas plus cette interpellation, puisque les récents événements nous ont démontré la valeur des paroles tenues par Monsieur Monnard. Nous attendons, avec beaucoup d'impatience, la réponse du Conseiller communal en charge de ce dicastère par Intérim.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal par intérim, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le tout ménage portant sur les déchets n'a été traduit "qu'en sept langues" : le portugais, l'espagnol, le turc, l'arabe, l'albanais, le serbo-croate et l'anglais. Nous avons donc renoncé, évidemment, à le traduire en français.

Nous avons choisi ces langues en fonction de l'objectif poursuivi de l'information la plus large possible, notamment l'information auprès des nouveaux immigrants, afin que ceux-ci aient les moyens de se conformer aux règles en matière de déchets. Or, les communautés comptant de nombreux nouveaux immigrants les plus importantes sont, dans l'ordre : les Portugais (11.6%), les Espagnols (2.1%), les Turcs (0.9%), les Arabes (0.9%), les Kosovars (0.8%), les Serbo-croates (0.7%). Les germanophones et les italophones sont certes assez nombreux, notamment les italophones, mais ils représentent une immigration, la plupart du temps, ancienne, aujourd'hui parfaitement intégrée. En d'autres termes, ils maîtrisent parfaitement le français.

Par ailleurs, en prenant la préoccupation des interpellateurs, soyons clairs : nous ne voyons aucun facteur de cohésion nationale dans la traduction du calendrier des déchets.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Evidemment, nous ne pouvons pas être satisfaits d'une telle réponse. L'engagement pris par Monsieur Monnard, à l'époque, au nom du Conseil communal pourrait être aujourd'hui défendu de manière un peu plus respectueuse. Nous regrettons.

813 Service du domaine public

Interpellation

Sécurité dans la gare, dans le sous voie de celle-ci et dans les ascenseurs.

A de nombreuses reprises, nous avons signalé au Conseil communal que la situation dans la gare et aux abords de celle-ci est inacceptable.

Nous nous plaignons, à juste titre, que de nombreuses institutions sont déplacées à Neuchâtel, mais faisons en sorte que celles que nous avons ne nous soient pas retirées pour des raisons de sécurité. Comme nous encourageons vivement toutes

les personnes qui se déplacent à prendre les transports publics, soyons cohérent et faisons en sorte que l'on puisse prendre le train en toute sécurité.

Or aujourd'hui, spécialement les jeunes filles, ont peur de prendre le train à partir de 17h30, tellement le lieu est mal fréquenté. Mettre de la musique classique ne suffit pas. Il faut évacuer toute personne qui squatte les abords de la gare, souvent accompagnée de chiens.

Vous nous direz que c'est de la responsabilité des CFF, mais, comme ils ne font rien, nous prions le Conseil communal de prendre les choses en main et de mettre en place des moyens humains et financiers pour mettre un terme à cette situation dangereuse. Il n'est plus tolérable que des jeunes en formations chez nous aient peur de rentrer chez eux le soir. De nombreux pendulaires souffrent aussi de cette situation ainsi que les personnes âgées. Le parc des Crêtets, juste à côté des ascenseurs insalubres de la gare, belle image de la ville puisqu'ils sont souvent en panne et que la cage d'escaliers est juste indescriptible, pose problème puisqu'en journée, c'est là que ces mêmes personnes se rendent.

Aujourd'hui, nous demandons au Conseil communal de passer aux actes. Nous ne nous contenterons pas de promesses, ni de réflexions à futur pour régler au plus vite ce problème. Nous sommes conscients qu'il faudra des moyens financiers mais le Conseil communal peut avoir l'assurance que le groupe PLR les lui accordera. Mieux vaut se mettre au travail immédiatement plutôt que de régler les problèmes, suite à une initiative.

Sylvia Morel, Claude-André Moser, Yves Morel, Yves Strub

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais développer un texte de Madame Sylvia Morel.

M. Marc Schafroth, UDC : Motion d'ordre, Madame la Présidente. Il m'a toujours semblé que, lorsque l'on atteignait la plus haute marche du podium de notre autorité, soit la présidence du Conseil général, on se tenait en dehors de la mêlée. J'ai été très fortement surpris de voir que notre Présidente était première signataire de l'interpellation déposée le 5 février 2015.

Il eut été un peu plus judicieux de laisser signer ses collègues de parti. Nous regarderons comment le faire entrer dans le règlement, mais je pense que la présidence nécessite un peu de recul et de se tenir en dehors de la mêlée, c'est-à-dire de ne plus prendre part à la signature de documents ou, en tous cas, pas en tant que première signataire.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme je l'ai développé dans mon texte, les abords immédiats de la gare posent problème. Tout le monde est, bien sûr, au courant. Mais, que peut faire le Conseil communal ?

En ce moment, du fait des travaux importants devant la gare, il y a un peu moins de monde devant la porte d'entrée principale, mais le problème existe toujours dans le sous-voie.

Du fait de ces travaux, énormément de personnes posent et viennent chercher des voyageurs à la sortie des ascenseurs. Il faut donc aller au fond du sous-voie et prendre l'ascenseur, pour autant qu'il marche.

Il y a 15 jours, ma maman, âgée de 84 ans, ainsi qu'une autre dame âgée, ont dû monter les escaliers couverts d'urine, car les ascenseurs étaient en panne, un dimanche à 18h00. Je ne vous explique pas dans quel état de fatigue elles sont arrivées en haut.

Personne n'est étonné, tout le monde sait que ces ascenseurs sont souvent en panne. A mon sens, il y a un problème de sécurité sanitaire aussi. Si nous trouvons une fois, une personne décédée dans ces escaliers, alors nous savons que les ascenseurs ne sont pas fiables, nous sommes responsables.

Etat donné les difficultés financières de la Ville, il est presque certain que la passerelle ne verra pas le jour avant plusieurs années. Dès lors, nous suggérons au Conseil communal de travailler au plus vite sur le problème du sous-voie et des ascenseurs. Notre idée est de créer des magasins sur les deux côtés est ou ouest, afin de fermer la gare et d'empêcher les personnes de squatter cet endroit.

De plus, il faut prévoir des tapis roulants et un ascenseur suffisamment grand pour les poussettes et vélos. Nous savons bien que nous sommes sur un terrain qui appartient aux CFF, mais rien ne nous empêche d'amener un projet bien étudié et chiffré précisément, qui servira de discussions avec eux.

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir prendre en considération nos réflexions et de trouver rapidement une solution pour tous les voyageurs, mais aussi les habitants qui traversent la ville à cet endroit. Je vous remercie de votre attention. Signé, Sylvia Morel.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La sécurité est un sujet récurrent, mais bien réel. Les interpellateurs nous disent qu'il faut évacuer toute personne qui squatte les abords de la gare, souvent accompagnée de chiens. Ils disent aussi que les CFF ne font rien. Effectivement, il n'est pas tolérable que des jeunes ou des personnes âgées aient peur de rentrer chez eux le soir en passant à la gare.

Pour relever les ascenseurs insalubres de la gare et, selon vous, souvent en panne, vous nous demandez des actes et pas seulement des promesses non tenues.

Le Conseil communal va vous répondre et vous expliquer qu'il ne reste pas les mains croisées face à ce problème.

Tout d'abord, concernant l'insalubrité des ascenseurs : le nettoyage des ascenseurs est de la responsabilité de l'intendance des bâtiments, sous la responsabilité de mon collègue Théo Huguenin-Elie, qui m'a partagé que vos affirmations ont été erronées. Les ascenseurs sont nettoyés quotidiennement. Les lifts sont très utilisés et rarement en panne (les statistiques sont là pour le prouver). Les travaux de réfection complète des portes sont commandés, à ce jour, pour ces prochaines semaines.

Si aucun projet de rénovation totale de ces ascenseurs n'a été proposé jusqu'à ce jour, c'est bien le fait que nous avons, jusqu'à peu, l'idée de faire une passerelle. Bien évidemment, beaucoup de choses ont changé depuis lors.

Les CFF ont mis de la musique classique pour essayer de faire fuir certaines personnes. Nous les rencontrons régulièrement et ils nous ont dit envisager de mettre six à sept caméras au lieu des deux actuelles, dans la zone dont ils sont seuls maîtres. Ils souhaitent mettre des caméras, alors que précédemment, le Conseil communal ne souhaitait pas mettre davantage de caméras. Mais ces lieux sont sous leur propre responsabilité et prendraient intégralement les frais à leur charge.

Nous avons aussi parlé de ce sujet avec la police de proximité, qui prend également ce sujet au sérieux. Elle a fait un travail conséquent. En effet, la police cantonale a effectué des contrôles intensifs à la gare, entre janvier et fin mars. Elle a dédié des ressources tout spécialement pour ceci, dans le but de faire s'en aller les marginaux qui stagnent dans ces lieux et qui provoquent un sentiment d'insécurité. Selon les premiers retours des usagers et des commerçants, ils sont favorables et considèrent que la démarche de la police a porté ses fruits.

Nous souhaitons mettre en place une nouveauté avec les CFF. Nous avons déjà eu plusieurs séances et nous attendons simplement un élément juridique. Nous mettrons en place un système de parrains et marraines. Cela fait partie de ce que l'on nomme la prévention. Cela consiste en la présence de personnes volontaires pour faire de la médiation en douceur. Le partenaire pour la formation est La Croix-Rouge suisse. Les CFF nous ont dit qu'ils ont eu de bons retours dans plusieurs gares où ils ont mis cela en place, en partenariat avec les collectivités des villes.

Au départ, il était prévu de recruter six personnes. La très grande partie des frais sera prise en charge par les CFF. Conférence de presse sera donnée en temps utiles par les CFF et la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil communal espère que le groupe libéral-radical sera satisfait de ce qui est fait pour améliorer la situation à la gare.

La police a fait tout son possible, tout comme les CFF et la Commune. La seule chose qu'aucune des parties n'est capable de faire, c'est un miracle. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes satisfaits. Mais, j'aimerais ajouter qu'il ne faut pas oublier que cela deviendra un lieu de passage plus fréquenté, puisqu'il n'y aura pas de passerelle. Evidemment, le lieu mérite réflexion. Merci.

L'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 7.

L'arrêté N°1 est accepté par 30 voix contre 6.

L'arrêté N°2 est accepté par 37 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 31 voix contre 6.

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 38 voix sans opposition.

Budget 2015 révisé

M. Hugues Chantraine, Président de la Commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La Commission financière de la Ville de La Chaux de Fonds a travaillé en bonne intelligence (eh oui, là aussi !) durant toute la procédure budgétaire bis, afin d'aboutir à une proposition raisonnable révisée, raisonnable tant sur le plan de ce qui est supportable au vu du solde de la fortune de la Ville que sur celui du « *en-core* » réalisable, car il ne faut pas perdre de vue que nos travaux ont débuté alors que l'exercice était déjà bien avancé et pour lequel, il est évident que certaines dépenses d'importance avaient déjà été engagées. Raisonnable, enfin, nous l'espérons, aux yeux également de la population qui va devoir renoncer pour un moment à bien des améliorations en Ville.

On ne peut aborder un tel rapport sans une touche de reconnaissance pour les heures passées à poser des chiffres dans les colonnes, pour les nuits blanches de certains, pour les arbitrages très pénibles qu'il a fallu adopter. En ce sens, nos remerciements vont au Conseil communal qui, dans ces moments de fortes tensions, a réussi à garder la tête froide et les esprits alertes afin de soumettre, en parfaite transparence à la Commission financière, ce budget révisé, dont le rare mérite est qu'il remet à tout le monde les yeux en face des trous dans cette Ville. Nous l'assumons avec la même forte responsabilité.

Ce dur labeur n'est que le début d'un processus triste et accablant à plus d'un titre. Il va imposer force sacrifices et désillusions. Et les deux prochains exercices seront pires encore, à n'en pas douter !

Les problèmes financiers qui touchent la Ville de La Chaux de Fonds, qui en ont fait la risée de toute une région, de presque tout un pays, ne

sont pas dus qu'au hasard d'un dysfonctionnement de communication au sein d'un Conseil communal trop confiant. Ils sont le résultat de situations qui se retrouvent dans pratiquement toutes les collectivités publiques de Suisse. Nous vivons sur les restes d'une période faste et les charges qui grèvent nos budgets comme nos comptes sont extrêmement dynamiques, bien plus que ne le sont nos recettes, qui dépendent totalement du facteur conjoncturel. Je ne prendrai qu'un seul exemple, les charges d'aides matérielles : elles sont passées de 2000 à 2010, de CHF 35 millions à CHF 74 millions pour l'Etat, plus de 100% d'augmentation en 10 ans. Cette évolution a fait que le Service cantonal de l'action sociale a vu passé en 1992, 660 dossiers et 2615, 20 ans plus tard, soit 400% d'augmentation ! Dans le même laps de temps, les recettes sont passées de CHF 1.25 milliard à CHF 2 milliards, soit moins du double.

Des villes comme Bienne, viennent d'entamer la même procédure que nous, à la seule différence qu'ils n'y ont pas été contraints et forcés en cours d'exercice ! Mais contraints et forcés, ils le sont et c'est CHF 46 millions d'économie sur 4 ans à cause du déficit structurel.

Des cantons comme Berne et Fribourg, il y a deux ans, comme le Jura, l'année dernière, ont procédé à un assainissement de leurs finances, les charges structurelles étant considérées comme largement déficitaires à très courts termes. C'est CHF 1 milliard pour le premier, CHF 450 millions pour le second et CHF 45 millions pour le dernier.

Le Canton annonce des comptes 2014 bons, certes, les villes de Neuchâtel et du Locle aussi, mais cela ne durera pas. Les inquiétudes sont sérieuses, très sérieuses, et le Canton s'attèle activement à un redressement durable de ses finances, les Villes suivront rapidement. Cette réalité m'a encore été confirmée par le Chef du Département des Finances du Conseil d'Etat, la semaine dernière.

Alors, Mesdames et Messieurs, le travail auquel vous aller être astreint, pour la seconde fois concernant ce budget 2015, n'est pas le seul fruit du hasard, non ! Mais certes, avec une bonne communication, nous ne l'aurions peut-être fait qu'une seule fois.

Enfin, et non des moindres, des remerciements doivent encore être adressés, bien sûr, à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour l'excellence du travail effectué. Je sais que cela se dit à chaque fois, et qu'à force, ça perd en profondeur et en intensité, mais aujourd'hui, pour cette année, en regard de l'effort assumé par les services et de toutes les renonciations présentes et à venir, pour tous, au nom de la Commission financière, je dis, avec simplicité mais émotion : Merci à tous !

Pour en finir, je forme le souhait, à l'instar de ce qu'il s'est passé pour les comptes et ce sera le dernier, que ce budget n'attire pas trop de questions de détails, eu égard à l'immensité de la tâche et au peu de temps à disposition.

La Commission financière et le Conseil communal ont bien travaillé, je vous l'assure et une acceptation rapide de ces arrêtés marquerait le retour d'une notion depuis longtemps disparue dans cet hémicycle ... la confiance. Et, rien qu'en cela, ce serait une belle récompense. Je vous remercie et bon travail !

M. Christophe Ummel, Rapporteur de la Commission financière :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais remercier Madame De Nuccio pour ses PV et pour l'attention que chacun aura portée à ce rapport. Merci.

Mme Celia Clerc, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors de la séance de notre Conseil du 11 décembre 2014, le groupe socialiste a accepté le budget 2015 dans sa première mouture, lequel présentait un déficit de presque CHF 2 millions, avec un enthousiasme pour le moins mesuré. Ce résultat l'avait alors déjà mené à s'interroger sur la capacité financière de notre collectivité à faire face à d'importants défis en termes d'investissements, tout en continuant d'assurer les frais de fonctionnement et d'entretien courants.

Ce soir, ce n'est pas sans peine que le groupe socialiste acceptera le budget 2015 révisé, qui – bien que ramenant en particulier les investissements de CHF 48 millions à CHF 23 millions et en réduisant globalement de 10% les biens, services et marchandises, ainsi que les subventions – prévoit un déficit conséquent, d'environ CHF 10 millions.

Nonobstant les coupes dans des prestations garantissant tant l'attractivité de La Chaux-de-Fonds que la qualité de vie de ses citoyens, ainsi que le renoncement à des projets qui permettraient à notre Commune de rayonner tout en répondant à des besoins et envies légitimes de la population, le budget présenté demeure fortement déficitaire. Au vu de cette prévision budgétaire, la fortune de la Ville ne devrait plus être que d'environ CHF 5 millions à la fin de l'année, alors qu'elle était de presque CHF 30 millions lorsque nous avons voté le budget 2015 dans sa première version.

Cette situation n'est pas sans susciter l'inquiétude du groupe socialiste, ce d'autant que, dès 2016, le nouveau plan comptable introduira un frein à l'endettement, respectivement, la réforme de la péréquation intercommunale des charges structurelles devrait entrer en vigueur et l'abandon en faveur de La Chaux-de-Fonds d'une grande partie de la rétrocession faite par l'Etat de l'impôt sur les frontaliers devrait être effectif. Dans ces conditions, un rapide redressement de la situation financière de notre Ville paraît essentiel, afin de prévenir non seulement une limitation drastique de sa capacité d'investissements, mais également sa mise sous tutelle. C'est parce que ces perspectives sont invraisemblables pour le groupe socialiste que celui-ci acceptera le budget tel que présenté à notre Conseil, alors même qu'il implique de consentir des sacrifices importants, notamment en

coupant, voire en renonçant, à tout le moins dans un proche avenir, à des prestations qui nous sont chères, comme par exemple la distribution gratuite de sacs-poubelles aux parents d'enfants en bas-âges. Dans un contexte différent, de telles mesures, comme celles touchant en particulier au Collège musical et au Foyer de l'écolier, ainsi que le report de projets tels que le Centre aquatique des Mélèzes, le Zoo-Musée et la Maison du Peuple, auraient faits bondir le groupe socialiste. Toutefois, la situation économique de notre collectivité est telle que des décisions douloureuses mais nécessaires doivent être prises, si l'on souhaite assurer à notre Ville une capacité financière qui soit, à terme, suffisante non seulement à la poursuite des efforts de rénovation et d'entretien courants, mais également au développement de projets porteurs de sens pour la population.

Les économies proposées ce soir ont le mérite d'être équitablement réparties entre les différents services, dénotant un effort collectif de l'ensemble de l'administration qui est à saluer. Cela étant, si des coupes relativement linéaires s'avèrent pertinentes pour faire face rapidement à la situation de crise, dans laquelle se trouve La Chaux-de-Fonds, des réflexions plus pointues, notamment quant au rôle d'une collectivité publique, vont devoir être menées, afin d'assainir et de stabiliser dans la durée la situation financière. Pour ce faire, nous n'allons avoir d'autres alternatives que de rechercher avec détermination des solutions conciliées, afin de contenir, voire d'endiguer, le déficit structurel d'environ CHF 17 millions que présente notre Ville. Ce déficit, qui est lié, pour partie, à des recettes fiscales moindres qu'initialement projetées et en forte baisse depuis trois ans s'agissant tout particulièrement des personnes morales, nous oblige à réfléchir à des synergies et à une mutualisation des services, ainsi qu'aux prestations que notre collectivité veut et peut offrir à la population, voire souhaite favoriser, respectivement, à l'effectif indispensable pour ce faire.

Bien que le groupe socialiste le déplore, la reconstruction d'une situation financière durablement saine – prérequis nécessaire au dynamisme, ainsi qu'à la valorisation et au développement du potentiel de notre cité – passera inmanquablement par des mesures d'économies s'agissant également des charges de personnel. Des sacrifices importants vont devoir être consentis par les employés communaux, alors même que ceux-ci ne ménagent pas leurs efforts pour offrir à chaque citoyen des prestations de qualité et que la dotation de certains services ne rend pas toujours aisée la poursuite des missions. Pour le groupe socialiste, ces restrictions touchant le personnel communal ne seront acceptables que pour autant qu'à tout le moins les conditions cadre soient garanties, que la dureté des recherches d'économies salariales soit atténuée par des mesures à portée sociale et que les moyens, touchant de manière plus conséquente les employés à revenus modestes et les jeunes, ainsi qu'ayant une incidence sur l'ensemble de la durée de la carrière, soient évités.

Le nécessaire redressement de la situation financière de La Chaux-de-Fonds ne suppose cependant pas uniquement des recherches d'économies, mais également de trouver de nouvelles ressources fiscales, d'augmenter la capacité contributive tant de la masse des personnes physiques que de celle des personnes morales, sans envisager une quelconque hausse des impôts. Force est en effet d'admettre que la structure démographique, sociale et économique de notre Ville n'est pas à la mesure d'une commune de presque 40'000 habitants, ce qui explique l'insuffisance chronique des ressources que nous constatons.

Le groupe socialiste s'inquiète ici non seulement des signes de ralentissement, en particulier dans le secteur de l'horlogerie, industrie dont la santé financière de notre Commune est fortement dépendante, mais également de la santé sociale et économique de notre population, voire d'une certaine paupérisation de celle-ci. Nonobstant le contexte économique difficile, la réflexion portant sur les mesures d'intégration, la sortie de l'aide sociale, l'accès au marché du travail, ainsi que l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises doit être poursuivie, ainsi que concrétisée dans les faits. De même, notre collectivité doit, dans la mesure de ses capacités financières, poursuivre les efforts de rénovation et d'entretien entrepris depuis plusieurs années ; comme elle doit d'ailleurs continuer à investir.

Ce n'est qu'en cherchant à rester attractive, ainsi qu'en donnant l'image d'une ville résolument tournée vers l'avenir et porteuse de projets suscitant l'espoir, que notre collectivité pourra donner l'envie à de nouvelles entreprises de s'y implanter et pour celles déjà installées de s'y développer, respectivement, à de nouveaux habitants de s'y établir, en sachant qu'ils trouveront dans le sol chaud-de-fonnier, le terreau nécessaire à leur épanouissement. A cet égard, la finalisation de projets tels que la Place de la Gare ou la Salle de musique, ainsi que la poursuite de projets tels que le développement du quartier Le Corbusier sont autant de signaux forts d'une collectivité qui veut croire en son potentiel.

Avant de conclure, le groupe socialiste tient encore à signaler qu'il regrette, s'agissant du rapport de gestion, la disparité qui existe entre la restitution du fonctionnement des différents dicastères et services, alors que certains donnent nombres de renseignements, d'autres restent relativement superficiels, comme par exemple le Service de la jeunesse.

Concernant plus spécifiquement le budget 2015 révisé, sa présentation rend relativement opaque l'attribution des subventions culturelles, sportives et sociales. Or, dans une politique qui se veut participative, tant à l'égard des élus que de la population, l'accès à une information complète et détaillée devrait être la règle. C'est d'ailleurs la prérogative indispensable si l'on veut que les élus et la population soient réellement associés à la gestion de notre Ville.

Le groupe socialiste souhaiterait dès lors qu'à l'avenir des tableaux récapitulatifs des différentes subventions allouées par la Commune soient annexés aux comptes et au budget.

Enfin, le groupe socialiste tient à remercier l'ensemble des services pour l'énorme travail effectué, afin de pouvoir soumettre ce soir à notre Conseil, tant les comptes 2014 que le budget 2015 révisé. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. De mémoire de Chaux-de-Fonnier, aucune législature n'a connu autant de problèmes et de difficultés que l'actuel gouvernement. Cela débute par la suspension d'un membre du Conseil communal pour des comportements envers ses collaborateurs estimés inadéquats, se poursuit par une gestion inappropriée de cette problématique, pour se terminer, à une année des élections, par la découverte d'un abyssal déficit dans les comptes, lié à des erreurs grossières lors de l'établissement du budget et au changement de l'imposition des entreprises largement défavorable à notre Commune.

Cette conjonction d'événements pénibles suscitant l'ire de nos concitoyens et vraisemblablement encore plus de méfiance envers les politiciennes et politiciens, ne doit pas nous défaire de nos responsabilités et laisser tomber un Conseil communal courageux, qui, en pleine tempête, a su, sans ménager ni ses efforts, ni ses Services, nous présenter rapidement un budget révisé.

Après la prise de premières mesures réalisées rapidement et présentes dans ce budget révisé, il faudra prendre les organigrammes, les cahiers des charges et analyser, sans concession ni tabou les tâches et missions assumées dans notre administration et voir s'il s'agit d'actes obligatoires, nécessaires ou dont on pourrait se passer sans trop de conséquences, en attendant de revenir à une situation financière plus favorable.

Ce qui est regrettable dans nos propos est que cela touche le peu de marge de manœuvre lié à notre ville, ce qui la singularise, ce qui lui apporte les petits plus chers à nos cœurs. Le reste n'étant que dicté par des décisions cantonales ou lié aux difficultés financières d'une partie de notre population devant dépendre de l'Action sociale pour vivre.

Chaque décision prise devra tenir compte des nombreuses conséquences qui surviendront par cascades.

Comme déjà annoncé, nous ne soutiendrons pas les mesures touchant les salaires des employés communaux, partageant leur avis qu'ils n'ont pas à porter les erreurs comptables de leur employeur.

Au-delà des mesures d'économie à prendre pour ramener à flot notre navire sur deux à trois ans, se posent des questions générales concernant « *une bonne gouvernance* » au sein de l'administration, c'est-à-dire une gouvernance responsable et solidaire.

Notre impression, mais qui ne demande qu'à être démentie, est que les dicastères et les Services restent cloisonnés, hiérarchisés, avec des équipes peu motivées car ne participant pas à l'amélioration ou aux changements de leurs tâches. Les informations vont de haut en bas et ne remontent pas ou insuffisamment. Ceci donne une administration plutôt rigide, pyramidale et peu encline à s'adapter avec malléabilité aux changements présents et à venir.

Comme dernière proposition, nous suggérons au Conseil communal de prévoir, dans ses prochains budgets, l'achat de billets de la LORO. Un heureux Neuchâtelois du Bas a gagné plusieurs millions la semaine passée.

Les Verts accepteront le budget 2015 révisé. Merci.

M. Marc Arlettaz, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je serai bref dans la prise de position du groupe UDC. Soyons parfaitement clairs, nous devrions refuser tout net un budget déficitaire de CHF 11 millions.

Mais, que cela signifie-t-il de refuser ce budget ? Cela signifie tout bloquer, cela signifie surtout travailler avec le budget initial, dont nous savons tous à quel point il est hors de propos. Pour cette raison, nous approuverons le budget 2015 révisé.

Nous nous permettons une remarque de forme et une remarque de fond :

Sur la forme, nous comprenons que le temps ait manqué et que la technique ne s'y prêt guère, mais il est tout à fait regrettable que le budget initial et le budget révisé ne puissent être mis en parallèle.

Sur le fond, nous sommes satisfaits, qu'après avoir été considérés comme des rabats-joies en décembre dernier, le budget des investissements soit réduit à CHF 23 millions au lieu des CHF 48 millions de la liste du Père Noël votée à la veille des fêtes. Ainsi, nous nous approchons peu à peu de la limite viable pour notre collectivité, même si, à notre avis, il ne faudrait pas dépasser CHF 20 millions.

Malgré le peu d'enthousiasme à accepter un budget si largement déficitaire, nous tenons à saluer le travail colossal entrepris par le Conseil communal, la Commission financière et surtout l'ensemble des services, pour redéfinir, dans un délai si court, des objectifs financiers pour le reste de cet exercice. Je vous remercie.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Alors qu'une très grande majorité des Communes de notre canton hissent le pavillon pour fêter un excellent résultat comptable, notre collectivité sort son mouchoir pour essuyer ses larmes, suite à un résultat 2014 que l'on peut qualifier de catastrophique, nous contraignant, dans l'ur-

gence, à établir un nouveau budget drastiquement revu à la baisse générant tristesse, frustration, colère et incompréhension.

Notre propos n'est pas de nous étendre sur les causes de nos difficultés financières déjà largement évoquées, mais de tenter d'apporter des idées susceptibles d'améliorer nos finances et de restituer un sentiment de confiance à notre collectivité. Un exercice indispensable, nécessitant courage et détermination, faisant abstraction de tout tabou. Si nous saluons ici les mesures déjà prises dans l'urgence par le Conseil communal, avec la collaboration des chefs de services, que nous remercions vivement pour leur implication, et ratifiées par la commission financière, celles-ci ont un caractère transitoire.

Ce que nous voulons, c'est une réforme en profondeur de notre institution communale.

Tous les services doivent être examinés, passés au crible fin et réécrits pour fonctionner de manière optimale, avec l'élimination des doublons, quel que soit leur niveau. Un allègement des effectifs et des synergies devrait être trouvé. Nous souhaitons que le personnel soit impliqué dans cette démarche. Un regard critique doit aussi être porté sur les dépenses et leur opportunité. Des économies devraient en découler.

Notre ville se doit d'attirer des cadres et cadres supérieurs pour palier la défection constante et inquiétante des bons contributeurs, un segment qui doit s'étoffer pour redonner des couleurs à notre manne financière. Cette volonté doit être médiatisée à large échelle; mais encore faut-il mettre à disposition un habitat qui leur correspond. Il est affligeant de constater que la très grande majorité des cadres de notre industrie locale réside hors localité. Un fort potentiel existe donc.

Il est temps de mettre en place des mesures incitatives pour freiner drastiquement le tourisme social qui accable notre ville. Le PLR est acquis à l'aide des personnes nécessiteuses de notre collectivité, mais irrité et fâché par toutes les personnes qui sont incitées à s'installer dans notre ville, sous prétexte d'un traitement de faveur et de coûts de loyers inférieurs aux autres villes. Nous disons que la coupe est pleine ! La hausse pharaonique des coûts sociaux nous mène dans le mur.

Sur le plan des personnes morales, il convient de resserrer les liens avec nos entreprises, de les inciter à s'agrandir chez nous et éviter qu'elles ne migrent dans un canton voisin très agressif dans le démarchage, voire dans d'autres régions du canton.

En outre, plusieurs centres de pépinières d'entreprises ont été récemment créés sur le littoral sous l'impulsion d'investisseurs des Montagnes Neuchâteloises. Nous demandons à notre Conseil communal et chef de l'économie de rencontrer rapidement ces personnes, afin de les inciter à développer de telles entreprises dans notre ville également. Dans la plus part des cas, en effet, celles-ci se développeront à proximité de leur

lieu de création. C'est un gage porteur de croissance à terme d'entreprises novatrices.

La situation conjoncturelle actuelle en atteste, il est urgent de diversifier notre tissu industriel. Dans ce contexte, il est hautement souhaitable que le NHOJ puisse s'ériger prochainement. Sa réalisation permettrait à notre population de reprendre confiance et au conseil d'Etat et Grand conseil de contribuer à redonner des couleurs à la cohésion cantonale. Nous comptons sur un engagement sans faille de notre Conseil communal pour convaincre de l'importance et du bien-fondé de cet investissement pour notre Ville et notre Canton.

Nous terminons par un regard sur les investissements malmenés par les coupes du nouveau budget. Ceux-ci ressemblent présentement à une prairie maigre tondue à ras. Plus aucune fleur n'y poussera. Si cette contrainte s'est avérée indispensable à court terme, nous sommes surpris par certaines déclarations que nous pouvons lire dans la presse à ce sujet et émanant de Conseillers communaux. Certes, l'état de nos finances et la mise en place du frein à l'endettement ne nous permettent pas d'afficher de grandes ambitions à court terme. Néanmoins, aucune démarche de partenariat public/privé ou "*d'outsourcing*" n'ont, à notre connaissance, été entreprises à ce jour pour de grands projets. Les caisses de pension regorgent de liquidités, dont elles ne savent plus que faire. Il est grand temps de les approcher et de les sonder avant de décider l'abandon ou le redimensionnement de tel ou tel projet, piste qui devrait aussi être explorée par le Conseil d'Etat pour le financement de la réalisation du NHOJE.

Pour rappel, une ville qui n'investit plus est une ville qui se meurt.

Comme vous pouvez le constater, nous ne nous sommes pas focalisés sur des chiffres, mais sur quelques idées fortes, qui, si elles sont suivies d'effets, devraient contribuer à redonner des couleurs à notre ville et à sa population de reprendre espoir.

La fin de la soirée se voulant festive, permettez-nous, en guise de conclusion de rêver et d'imaginer que notre ville puisse, un jour, ressembler à Monheim, ville de 43'000 habitants sise entre Cologne et Düsseldorf, agonisante il y a de cela quelques années et qui aujourd'hui suscite l'admiration et la jalousie de toutes les autres agglomérations, grâce à l'audace de ses autorités, dont le maire a recueilli 95% des suffrages, lors de la dernière votation

Le PLR acceptera le budget révisé. Merci de votre attention.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En décembre dernier, le groupe POP avait accepté le premier budget, qui présentait un déficit de CHF 2 millions. Nous l'avons fait parce que nous pensions que c'était le dernier budget un peu souple avant la mise en vigueur de la LFinec.

Nous devons revenir aujourd'hui pour un nouveau budget révisé, la catastrophe étant survenue. Nous voulons ici répéter nos remerciements au personnel communal, au Conseil communal pour l'établissement de ce budget, dans des délais si courts, tout en travaillant parallèlement aux comptes.

Concernant le personnel communal, étant donné que nous avons discuté des mesures à prendre au mois de juin, le groupe POP ne s'exprime pas sur ce point aujourd'hui.

Le budget révisé présente de nombreuses coupes qui sont le fruit de concertation. Elles sont toutes regrettables et douloureuses. Nous osons espérer qu'il ne s'agit là que de gel et que la plupart des projets pourront être entrepris à l'avenir.

Jusqu'à aujourd'hui, contrairement à ce que nous avons entendu à la droite de l'hémicycle, la Ville a vécu avec ses moyens. Mais, malheureusement, nos moyens nous sont aujourd'hui retirés, ceci en bonne partie à cause de la réforme de l'imposition sur les personnes morales. Nous pourrions voir la situation empirer dans les années à venir, avec notamment la remise en cause de la péréquation financière, avec les discussions à propos de la distribution de l'imposition des frontaliers.

Nous vivons une crise de revenus, qui provoque évidemment une crise de charges. Et voilà que l'on parle directement de déficit structurel. Le déficit est devenu structurel, à cause d'une perte de revenus.

Nous avons entendu tout à l'heure une comparaison avec la Ville de Bienne, qui vit à peu près la même chose que nous, avec quelques années de retard. Parce que le Canton de Berne aussi, comme le Canton de Neuchâtel va écouter l'Union européenne et faire des impôts égaux pour tous, tant pour les entreprises étrangères que pour les entreprises locales. Cela fait que l'impôt global va baisser. Le Canton de Neuchâtel avait de l'avance par rapport à ses voisins et ceux-ci vont le rattraper. Le Canton de Neuchâtel, qui est attractif d'un point de vue fiscal pour les entreprises, le sera nettement moins, en 2018, quand les cantons voisins auront fait leur réforme. Donc, la Ville de Bienne doit couper CHF 40 millions, la Ville de La Chaux-de-Fonds en perd une bonne dizaine.

Cette perte est due à des réformes, à des structures, à des concordats, à des lois votées par le Grand Conseil. Il faut maintenant que les partis présents dans cette salle se réunissent pour pouvoir agir activement. On a encore entendu parler du Nouvel hôtel judiciaire. Je crois que ce dossier, sans une défense énergique, va partir à volo, concernant La Chaux-de-Fonds.

La réforme de l'imposition des personnes morales prévoyait des mesures transitoires pour répartir les bonnes surprises entre les différentes communes du Canton. On arrive à peu près au bout de ces mesures transitoires. Il devrait y avoir quelques soldes sur 2013 qui pourraient encore revenir à La Chaux-de-Fonds.

On est maintenant passé dans un autre régime, avec la redistribution par 70-15-15. Cette répartition des bénéfices de l'imposition sur les personnes morales est insatisfaisante pour La Chaux-de-Fonds, puisqu'elle nous rapporte une compensation de CHF 2 millions alors que nous perdons CHF 10 millions. Il faut donc que tous les partis dans cette salle se réunissent pour obtenir une meilleure répartition des bénéfices car cette réforme apporte des bénéfices au Canton et à certaines collectivités. Mais il faut qu'ils soient mieux redistribués. Quand on voit que le revenu moyen dans d'horlogerie a baissé de CHF 300.-- en une année, quand on entend les nouvelles du Canton, on ne voit pas comment la Ville pourra continuer de tourner.

J'ai encore une question pour le Conseil communal, de la part de mon groupe, concernant la Gérance. On a entendu parler de la politique des loyers bas dans la Ville de La Chaux-de-Fonds. J'aimerais savoir si le Conseil communal entend continuer de mener une politique active sur les loyers en vie. La Gérance communale continuera-t-elle de travailler avec autant d'appartements qu'elle en possède actuellement ?

Au final, le groupe POP, comme dit dans la prise de position, est contraint d'accepter le budget 2015 révisé, avec ses CHF 11.3 millions de déficit. Je vous remercie.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, nous sommes surpris d'entendre notre préopinant indiquer que la Ville a vécu avec ses moyens et qu'il n'y avait, dès lors, pas de déficit structurel. Cela veut dire que nous ne serons pas tout à fait d'accord sur les mesures à prendre.

Selon le Chef du Service financier de l'Etat de Neuchâtel, un déficit structurel correspond au solde des finances publiques, sans tenir compte de l'impact conjoncturel. De deux choses l'une : soit la catastrophe de 2014, sur laquelle nous devons discuter aujourd'hui pour 2015, est un événement conjoncturel (donc pas de déficit structurel), ce qui contredit ce que tout le monde dit depuis 20 ans, soit la situation que nous connaissons maintenant n'est pas complètement due à une approche conjoncturelle et il y a véritablement un déficit structurel, qui ne naît pas du jour au lendemain, mais qui se crée années après années. Je vous invite à relire les discussions que nous avons eues ici en 2004.

Dans ces circonstances, nous devrions immanquablement refuser le budget 2015. D'une part, il est inacceptable et d'autre part, fondamentalement il est l'illustration des railleries du Conseil communal, lors des interventions faites par plusieurs groupes au sujet de la manière dont nous dépensions, surtout dans des projets de dépenses, en investissements, qui nous étaient soumis.

Ce budget 2015 révisé devrait être refusé car nous ne croyons absolument pas à la réelle volonté du Conseil communal et du Conseil général

de faire l'exercice qu'ont connu les administrations bernoises et jurassiennes. Celles-ci ne sont pas nettement moins bonnes que nos administrations, pour faire la réflexion de ce que les collectivités publiques devaient, pouvaient ou voulaient continuer de faire.

Malheureusement, nous serons contraints, cette fois, d'accepter ce budget. Si nous devions le refuser, en milieu d'année au surplus, nous contraindriions le Conseil communal à travailler sur la base des douzièmes, qui seraient basés cette fois sur l'exercice 2014, dont on connaît le résultat calamiteux. Mais, cela contraindrait aussi les services à continuer de bricoler. Notre administration fait un bon travail, mais en bricolant quotidiennement, parce qu'il n'y a aucune décision politique, aucun axe défini par l'autorité, depuis la nouvelle législature.

Puisque le PLR a rêvé, rêvons, nous aussi, que dès le 26 mai prochain, les rêves et les programmes qu'il a esquissé ici puissent rapidement être mis en perspective. Nous ne parlons pas du Nouvel Hôtel judiciaire, puisque je pense que plus aucun député n'y croit et que le Conseil communal y a très peu cru. C'est un sujet sur lequel nous aurions pu discuter, et malheureusement pas à dépenser grand-chose.

Nous accepterons donc, compte tenu des circonstances, le budget 2015 bis. Il sera, nous l'espérons, accepté ce soir, mais pour un exercice de six mois. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie les groupes pour l'accueil réservé au budget 2015 révisé. Le Conseil communal est d'accord avec de très nombreuses interventions, faites ce soir avec beaucoup de sensibilité, avec toutefois, quelques exceptions notoires.

J'aimerais commencer par une de ces exceptions : il est sans doute rassurant de penser que le fond de la problématique financière dans laquelle nous nous trouvons est constitué d'erreurs comptables. Je vous invite, notamment le préopinant du groupe des Verts, à dépasser le brouillard de ces erreurs comptables pour regarder la réalité en face. La réalité, c'est une baisse très importante des recettes fiscales. Les erreurs commises, dont nous avons longtemps parlé, ont nui à notre collectivité, d'abord parce qu'elles nous ont empêché tous de voir la réalité et ensuite, parce qu'elles ont contribué, dans une certaine mesure, à transformer un problème de recettes en un problème de charges. Cela me permet aussi d'être d'accord avec certaines choses dites de l'autre côté de l'hémicycle.

Baisse des recettes fiscales :

- 2012 : CHF 126 millions
- 2015 : estimation des recettes fiscales, faite par le Chef du Service des finances, validée par le Conseil communal, validée par la Commission financière, présentée au Conseil communal par le

Chef du Service des finances, présentée à la Commission financière par le Chef du Service des finances, discutée avec le chef du Service des contributions : CHF 116 millions, soit CHF 10 millions de moins.

Malgré ces cautèles, je vous invite à considérer qu'il ne s'agit "*que*" d'une estimation. CHF 10 millions de moins, en trois ans, pour une collectivité comme la nôtre, c'est quelque chose de très compliqué.

D'où viennent ces CHF 10 millions ? Il y a la réforme de la fiscalité des personnes physiques, qui se déploie sur un certain nombre d'années. Si l'on transforme les chiffres actuels et qu'on les bascule dans les anciennes clés de répartitions ou que l'on prend les anciens chiffres et qu'on les bascule dans les nouvelles clé de répartition, on voit que la Ville de La Chaux-de-Fonds a perdu CHF 3 millions sur les recettes des personnes physiques, ceci malgré une évolution démographique positive, malgré, globalement jusqu'au début de l'année 2014, une bonne conjoncture qui donnait des signaux rassurants pour l'ensemble de la classe politique.

Aujourd'hui, il ne faut plus avoir de tabous : il s'agit, pour nous, d'entrer également dans une réflexion sur une *paupérisation* (en relativisant) des personnes physiques en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le solde de ces CHF 10 millions vient effectivement des recettes fiscales sur les personnes morales, malgré le fonds de redistribution. Il faut évoquer, malgré tout, le côté événementiel. C'est vrai, certains événements, pour certaines entreprises, auraient dus être anticipés. En même temps, il est inutile de nier l'élément conjoncturel. Certaines entreprises, en ville de La Chaux-de-Fonds, qui sont des fleurons horlogers, qui sont de belles entreprises, aujourd'hui, ne sont pas au sommet de leur forme.

Il y a l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes morales. Les fondements de cette réforme étaient l'idée de sortir du système des allègements fiscaux, de diminuer de manière très importante les taux d'imposition sur le capital et sur le bénéfice, ce qui permettait à de très grosses entreprises de rester dans le canton de Neuchâtel, en continuant de déployer leur activité.

On peut qualifier cette réforme de maligne. Elle a bien fonctionné pour le Canton, la Ville de Neuchâtel, la Ville du Locle. Malheureusement, elle n'a pas fonctionné pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, malgré les prévisions. Il était attendu que l'une ou l'autre entreprise sorte du système des allègement fiscaux et paye, un peu comme certaines entreprises neuchâteloises (si vous pensez à la même entreprise que moi) des recettes fiscales qui auraient permis à la Ville de La Chaux-de-Fonds de suivre la dynamique positive du Locle et de Neuchâtel. Aujourd'hui, nous sommes loin du compte.

Comme évoqué par Monsieur Boukhris, il existe effectivement ce fonds de redistribution intercommunale (70-15-15). Vous savez que la Ville de La Chaux-de-Fonds a toujours défendu un fonds de redistribution inter-

communale de 33-33-33. Nous n'avons pas eu gain de cause et force est de constater que le fonds de redistribution intercommunale ne joue pas son rôle consistant à limiter les distorsions entre les communes. Bien sûr, pour nous, c'est un apport qui n'est pas négligeable, mais les distorsions continuent à se creuser. Cet objectif de la réforme n'est donc pas atteint.

Pour comprendre la situation, l'urgence dans laquelle nous nous sommes trouvés, Conseil communal, Commission financière, services, Conseil général, il n'est pas inutile de reprendre le premier budget 2015, fondé sur les mêmes erreurs que le budget 2014, structuré de la même manière.

En d'autres termes, au premier budget 2015, CHF 133.6 millions étaient prévus comme toutes recettes fiscales confondues, y compris les fonds. Aujourd'hui, nous faisons l'analyse que seuls CHF 116.3 millions seront touchés par la Ville de La Chaux-de-Fonds. La différence est énorme : plus de CHF 17 millions. A ceux-ci, il faut ajouter le déficit déjà annoncé dans le premier budget 2015, ainsi que CHF 1.3 millions liés à l'emprunt toxique, dont le taux d'intérêt est lié au cours de l'euro (au rapport entre le franc suisse et l'euro). La fin du taux plancher a amené, dès janvier, une charge supplémentaire pour la Ville de CHF 1.3 millions. Il faut aussi ajouter des ajustements liés aux investissements importants (trop importants sans doute) en 2014, ainsi que la moins-value, l'amortissement nécessaire à la vente de l'immeuble de Commerce 101/105. Aujourd'hui, nous savons que nous n'y ferons pas les travaux et qu'il s'agira de vendre cet immeuble.

En d'autres termes, si l'administration et le Conseil communal avaient appliqué le premier budget 2015, nous aurions bouclé l'exercice avec un déficit dépassant les CHF 22 millions.

Il est légitime, naturel et indispensable d'évoquer la question du déficit structurel, parce que déficit structurel il y a. Je n'ai pas bien compris l'intervention de Monsieur Hainard. Je ne sais pas s'il interprétait mes propos sur la manière de calculer le déficit structurel, mais je me distancie de ce qui a été dit.

Nous partons des comptes 2014 car c'est le dernier exercice réel que nous avons en notre possession, qui montre les flux financiers à l'intérieur de la Commune et parce que, justement, il nous apparaît de manière raisonnable, avec le Service des finances, que les recettes fiscales de l'exercice 2014, soit un peu plus de CHF 118 millions, peuvent être globalement et raisonnablement considérées comme les recettes fiscales que devrait toucher, de manière moyenne, bon an mal an, la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Comptes 2014 : déficit de CHF 11.9 millions. On peut assez raisonnablement estimer que ce qu'il se passe sur l'emprunt toxique va s'inscrire dans la durée. Il faut donc ajouter au déficit les CHF 1.3 millions de cet emprunt. Il faut ajouter la suite de l'évolution de la réforme de la fiscalité

des personnes physiques. Je vous rappelle qu'en 2015 et 2016, il y a deux volets lourds pour une Ville comme la nôtre, qui compte de nombreuses familles, c'est-à-dire l'augmentation des déductions pour enfants. Cela coûtera, peu ou prou, CHF 2.5 millions. Il s'agit également d'intégrer la bascule sur la clé de répartition de l'impôt frontalier. Nous passerons d'un système 50 (Etat) / 150 (communes) à un système 120 (Etat) / 80 (communes). Cela coûtera CHF 2.2 millions à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Quand vous additionnez cela (et nous n'avons pris que les éléments tangibles et certains), vous arrivez à un déficit structurel dépassant largement CHF 17 millions.

Au-delà de ce déficit structurel, le Conseil communal voit certains dangers et il ne voit qu'une chance. Les dangers sont les suivant :

- La conjoncture. On sent bien qu'elle se tend et que cela pourrait être pire.
- Les reports de charges de l'Etat, plus ou moins annoncés, avec la nécessité qu'a voulu le Grand Conseil, que le Conseil d'Etat économise CHF 160 millions. Le Conseil d'Etat a déjà fait savoir qu'une partie de ces économies consisteraient en reports de charges. Nous nous battons pour que ceux-ci ne pénalisent pas notre Commune.
- La réforme de la péréquation. Au Grand Conseil, des commissions travaillent sur la péréquation des charges. Aujourd'hui, il est discuté, dans le cadre de ces commissions, de ne plus reconnaître comme précédemment les charges de centre (culture, infrastructures sportives). Ce serait dramatique et là aussi, nous nous battons.

Il reste une chance que j'aimerais évoquer : la distribution des fonds de l'ex-CPC, tels que définis aujourd'hui par le liquidateur, qui s'est basé du l'arrêt du Tribunal fédéral et qui a terminé son travail, validé par l'autorité de surveillance. La chance serait de pouvoir toucher, pour autant qu'il n'y ait pas de contestations qui reporteraient à des horizons plus lointain, CHF 15 millions de rétroactif et CHF 800'000.-- de charges de fonctionnement en moins par la prise en charge des cotisations des anciens employés de l'ex-CPC.

Vous remarquez que, par rapport aux dangers que nous évoquions, à part peut-être sur les CHF 15 millions de rétroactif, nous ne sommes pas tout à fait sur les mêmes montants, en termes de fonctionnement.

Quand vous faites cette analyse, sur le premier budget 2015, sur le déficit structurel, en tant qu'autorité responsable, vous êtes obligé d'agir rapidement et avec énergie. C'est ce que nous avons fait dans le cadre du budget 2015 révisé, en partenariat avec la Commission financière, en toute transparence et j'aimerais encore une fois remercier les chefs de service pour l'immense travail qu'ils ont réalisé dans l'urgence, afin d'aboutir à ce budget 2015 révisé. Cet immense travail a permis de trouver, par rapport au premier budget 2015, des économies (CHF 8.5 millions dans les *biens*,

services et marchandises) et de travailler également sur les subventions. Evidemment, nous ne pouvons travailler que sur les subventions pour lesquelles nous avons une marge de manœuvre. La facture du pot commun pour les transports (CHF 7 millions) fait partie des subventions. Mais nous n'avons absolument aucune marge de manœuvre sur une facture venant de l'Etat. Lorsque nous nous donnons comme objectif de chercher, de manière ciblée et pertinente, 10% d'économies dans les subventions (et non pas de manière linéaire), nous ne pouvons pas toucher les plus grosses masses comme le pot commun des transports, la part communale aux dépenses d'aide sociale (CHF 15 millions). Nous avons trouvé, avec les services, plus de CHF 400'000.-- d'économies dans les subventions.

Il a également fallu toucher aux charges du personnel .Nous ne parlons pas encore des mesures salariales, mais des charges du personnel. J'aimerais corriger ce qui a parfois été dit dans les journaux : il s'agit d'un gel ciblé des engagements. Cela signifie qu'en Ville de La Chaux-de-Fonds, il n'y a pas de gel total, mais que chaque engagement fait l'objet d'une analyse des services concernés, des RH et du Conseil communal pour valider le fait que le poste ne soit pas repourvu, repourvu partiellement ou repourvu totalement. Nous validons le fait qu'il y ait ou non un délai de carence. Il a fallu diminuer l'enveloppe pour les primes, pour les formations continues et formations métiers. Cela a été douloureux car, en tant qu'employeur responsable, nous devons garantir à nos employés la possibilité de se former pour épanouir leurs connaissances et compétences ou, pour le moins, les conserver.

Un autre choix difficile : il a fallu diminuer les postes de vacataires. Cela a été discuté en Commission financière. Cela a été douloureux parce que c'est un bol d'air bienvenu, pour certains secteurs parfois surchargés à certains moments de l'année (par exemple la Voirie ou la Conciergerie). Ces vacataires sont des étudiants et il y a une dimension pédagogique à les engager. Quand vous vous baladez dans les rue de La Chaux-de-Fonds, vous voyez bien le problème que l'on connaît avec le *littering*.

Il y a d'autres mesures douloureuses :

- le renoncement à l'ouverture d'une structure parascolaire, alors que nous ne sommes pas encore aux objectifs de la loi cantonale,
- la suppression de la distribution des sacs poubelles pour les enfants de 0 à 3 ans. Il y avait une toute petite manifestation, ce soir (plus petite que la dernière fois),
- la diminution des subventions, qui mettent le Collège musical et le Foyer de l'Ecolier en difficultés,
- le remplacement d'un poste aussi stratégique pour le rayonnement de la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme celui de l'architecte communal, poste qui ne sera pas repourvu.

On se projette sur demain, le 5 mai, c'est-à-dire sur l'élaboration du budget 2016. Cela continuera toujours avec la volonté de faire des choix

politiques. Nous devons examiner les prestations délivrées par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Nous souhaitons que ces choix soient de vrais choix, des choix politiques. Nous souhaitons le faire, Monsieur Surdez, tant que faire se peut, en bonne intelligence avec les services, en écoutant leurs préoccupations et les solutions qui en sortiront.

Les mesures salariales sont aujourd'hui sur la table des négociations. J'aimerais dire au groupe des Verts qu'il est impossible, dans la situation actuelle, de ne pas décider de prendre des mesures salariales. La question n'est pas de savoir si nous allons prendre des mesures salariales, mais de savoir comment les prendre dans le respect de nos collaborateurs, le respect des plus faibles, des plus modestes, de ceux qui ont les salaires les plus bas, des jeunes. Comment faire pour prendre ces mesures transitoires, qui nous permettront d'aller vers demain, sans nous couper de nos collaborateurs, mais en les prenant avec nous ? C'est là tout notre travail. Mais, il est inimaginable de penser qu'aujourd'hui, nous pourrions nous passer de cette petite pierre à l'édifice, pierre absolument indispensable.

Il y a la nécessité de garder de l'espoir. Nous sommes dans une situation très difficile, beaucoup d'investissements on dû être abandonnés. Certains sont gelés. L'investissement abandonné le plus clair, c'est la rénovation de l'immeuble Commerce 101/105. En tous cas, deux projets porteurs, magnifiques pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, sont aujourd'hui gelés : la piscine, Centre aquatique des Mélèzes et le Zoo-musée.

Le Conseil communal souhaite que les deux ou trois ans durant lesquels nous devons rétablir les finances de la Ville, durant lesquels notre capacité d'investissement sera drastiquement réduite (pas seulement en lien avec la LFinec mais en lien avec une bonne logique d'utilisation de nos moyens), soient mis à profit pour réfléchir à nouveau ces projets, pour les redimensionner, pour les recalibrer, pour chercher de nouveaux partenaires (partenariats public/privé), d'autres partenaires institutionnels. Il ne s'agit pas d'abandonner ces projets, mais il s'agit de leur trouver un nouveau calendrier et, au final, ils devront être mieux que ce qu'ils sont aujourd'hui.

Un objectif que le Conseil communal a glissé, si vous avez été attentifs dans la lecture du rapport sur le budget 2015 est porteur d'espoir et en dit beaucoup. Il est à la fois indispensable pour le bien de nos concitoyens, pour le bien-vivre en ville de La Chaux-de-Fonds et à la fois un objectif qui peut apparaître modeste mais qui ne l'est pas : la rénovation de la piscine des Mélèzes. Celle-ci tient tellement à cœur aux chaux-de-fonniers... Cela sera un objectif prioritaire pour le Conseil communal et nous souhaitons tout faire pour que les premiers coups de pioches de cette rénovation puissent avoir lieu en 2018.

Vous voyez que le Conseil communal est conscient de la situation extraordinairement difficile dans laquelle nous nous trouvons tous. Il fait l'analyse de cette situation, mais il est inimaginable, de baisser les bras.

Concernant la Gérance, Monsieur Boukhris, le Conseil communal entend poursuivre sa politique sociale, économique et immobilière par cet outil formidable qu'est le parc immobilier communal. Cela dit, le Conseil communal est préoccupé d'abord par la marge de manœuvre que laisse la LFinec quant à la capacité d'entretenir notre patrimoine financier, soit notre parc immobilier. Ce sera un grand débat, dans cette salle, les prochaines années. La nouvelle loi LFinec prévoit un frein aux dépenses qui contraindra, de manière forte, les investissements de la Ville. Notre capacité d'investir sera calculée à partir du résultat du dernier exercice connu, auquel s'ajouteront les amortissements consentis. Ainsi, on peut estimer que la capacité d'investissements de la Ville, en 2016, étant entendu que nous traversons des difficultés financières, devrait se situer, pour tous les investissements entre CHF 8 millions et CHF 12 millions. Vous voyez la marge de manœuvre qui sera la nôtre.

Dans ce cadre-là, il est inimaginable que nous continuions à investir, bon an mal an, CHF 1 million pour la rénovation d'appartements vétustes, auquel s'ajoutent CHF 2 millions pour la rénovation d'immeubles. Il y aura fatalement un ralentissement. Nous devons diminuer l'effort d'entretien, c'est certain, et en transférer une bonne partie du compte des investissements aux comptes de fonctionnement de la Gérance. Ceux-ci ne pourront être négatifs car le LFinec interdit que l'impôt finance le patrimoine financier. Donc, les comptes de la Gérance devront être positifs. Aujourd'hui, ils dégagent, bon an mal an, CHF 1.1 millions à CHF 1.5 millions de bénéfices. Nous devons continuer d'avoir des comptes positifs, mais nous devons introduire une bonne partie de l'entretien dans ces comptes de fonctionnement, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour les comptes 2016 et les années suivantes.

J'espère avoir répondu à votre question. Nuls doutes que nous aurons l'occasion de beaucoup reparler de ce sujet et des contraintes qui pèsent sur nous, quant à la gestion de notre parc immobilier.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme cette séance du budget est un peu atypique, le parti socialiste propose de splitter la séance, de monter au bar manger quelque chose, de finir le budget et de remonter pour la partie plus festive.

PAUSE

Discussion de détail

150 Transports

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'avantage de la pause que nous a proposée le parti socialiste nous permettait d'échanger. Les questions que nous poserons seront toujours pour le Conseil communal ou pour notre information, mais jamais contre le Conseil communal.

Ma question concerne TransN. Si nous avons bien compris ce qu'a relaté la presse, le trajet Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle a fait l'objet d'une mise au marché public et a été octroyé au BLS. C'est donc un train qui viendra de Berne pour faire ce trajet. Si TransN n'a pas été retenu, c'est parce qu'elle était CHF 600'000.-- plus chère. Est-ce exact ?

La suppression des trolleybus en ville de La Chaux-de-Fonds a eu pour conséquence que les charges de TransN ont diminué de CHF 2 millions, en termes d'infrastructures, de formation et d'équipement de la ligne. Si ces CHF 2 millions ont été économisés chez TransN, nous devrions le voir dans le budget, ce qui n'est pas le cas. Pour cause : TransN a utilisé les CHF 2 millions économisés à La Chaux-de-Fonds pour mettre des trams à Neuchâtel. Le Conseil communal est-il conscient du fait que chaque économie qu'il prend, en matière de transports publics, c'est pour le bas ?

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La première question posée concerne les horaires 2016. Il s'est agi, pour les différents partenaires, de réussir à mettre en place un horaire qui garantissait les correspondances, tant pour Genève que pour Lausanne, Zürich et Bâle, en gare de Neuchâtel.

De fait, il était indispensable pour les Montagnes neuchâteloises qu'il y ait une cadence à la demi-heure. Cela a été, pour nous, un très gros combat qui passe essentiellement par du lobbying et nous avons fait du bon travail en partenariat avec le Service cantonal des transports, avec le Canton et les différents partenaires. Si nous n'avions pas trouvé une solution, il aurait fallu attendre une demi-heure en gare de Neuchâtel pour prendre le train en direction de Lausanne. De cette manière, il y aura un train à La Chaux-de-Fonds qui part à l'heure et un train à la demi-heure. Vous arriverez en gare de Neuchâtel, où vous pourrez prendre directement la correspondance pour Lausanne ou Genève, sans péjoration, par rapport à la situation actuelle. Actuellement, il y a deux trains en rafale, mais les trains en gare de Neuchâtel partent à quelques minutes d'intervalle en direction de Lausanne et en direction de Genève.

Il a donc fallu trouver des prestataires capables d'offrir cette prestation. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'ouverture de marché public, mais un arrangement entre les CFF, qui ont la concession, et BLS, afin que BLS puisse assurer une partie de la prestation. Cette prestation est intéressante, mais elle a un défaut. Elle nous permet d'avoir cette cadence à la demi-heure et de monter à La Chaux-de-Fonds dans un train BLS, sans devoir changer à Neuchâtel pour aller à Berne. Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, c'est une amélioration. Nous connaissions cette situation avec le direct La Chaux-de-Fonds-Berne par Neuchâtel et par Bienne.

Le défaut c'est que le matériel roulant BLS, qui n'est pas ce qu'on appelle "*la formule 1 du matériel roulant*". BLS ne peut donc pas offrir cette prestation depuis le Locle, c'est-à-dire qu'il y aura une rupture de charge à La Chaux-de-Fonds. Ce sera une question de quai, le Loclois descendra à La Chaux-de-Fonds, montra dans le train BLS pour se rendre directement à Berne.

A ma connaissance, les choses se sont passées comme ça. Aujourd'hui, des négociations sont ouvertes avec TransN pour le deuxième train. Pour assurer la cadence, nous avons besoin de ces rames Flirt. Or, il se trouve que TransN a trois rames Flirt. Il faut encore que les CFF en trouvent encore trois autres pour assurer cette deuxième liaison à la demi-heure. Visiblement, aujourd'hui, c'est assuré et c'est très bien pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. A terme, ce que cherche le Service cantonal des transports et ce que nous cherchons par nos faibles moyens aussi, c'est de pouvoir bénéficier de l'ensemble de la prestation de rames Flirt, donc que les BLS puissent aussi trouver des rames Flirt, afin de pouvoir assurer la liaison Le Locle-Berne.

J'espère avoir répondu à la première question.

Concernant la deuxième question, le pot commun est une forme de boîte noire. On nous a dit, en Commission des transports publics urbains, quels sont les critères et les clés de répartition qui font qu'une commune paie ceci ou cela. Mais, il s'agit d'une boîte noire. Nous n'avons pas le détail, on ne nous présente pas de document, ce que nous réclamons pourtant car c'est essentiel, notamment lorsqu'on est en situation financière difficile. Il serait bien de pouvoir comprendre exactement, au détail près, comment les coûts sont calculés.

Aujourd'hui, le Service cantonal des transports nous assure qu'il prend en considération les économies réalisées, peut-être temporairement, sur la question des trolleybus et que cela se répercute sur le pot commun qui a quand même, ces dernières années, un peu diminué, mais peut-être pas dans la marge que l'on aurait pu attendre. On nous dit que les trolleybus sont, à ce point, plus chers que les bus hybrides ou diesel.

Malheureusement, je n'ai pas plus de réponse à vous donner sur cette question.

Action sociale

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du groupe socialiste, je considère que la nouvelle manière de nous présenter le budget est faite de beaucoup d'opacité, Madame Clerc l'a signalé dans son intervention générale.

Alors qu'avant nous avions le détail des subventions pour les prestations sociales et culturelles, nous sommes maintenant confrontés à des situations où nous ne sommes même pas informés de l'état des subventions. C'est vraiment très important pour les citoyens qui, dans les associations diverses, sont touchés par des mesures et font des comparaisons les unes avec les autres sur ce qui leur est donné ou enlevé. Je ne souhaite pas que l'on nous donne le détail de toutes les subventions, mais au minimum une formule qui rende ce qui paraissait transparent beaucoup moins opaque que maintenant.

Nous aimerions connaître le détail des subventions budgétées pour l'Action sociale, en particulier les montants pour l'Union ouvrière, l'aide humanitaire, Caritas, le Centre social protestant.

Cette nouvelle manière de présenter le budget est donc opaque. C'est l'esprit de l'argent public qui va directement au citoyen, par l'intermédiaire d'associations ou groupements et nous avons le droit d'être transparents, non seulement avec les élus, mais également au niveau du site internet consulté par les citoyens.

Je souhaite, en mon nom personnel, parler d'une prestation destinée aux citoyens et qui, dans ce budget révisé, est passée à la trappe : la distribution gratuite de 90 sacs poubelles par enfant. Cette mesure existe dans plusieurs villes romandes. Nous nous étions battus pour l'introduire dans notre Ville en 2012. D'ailleurs, le parti socialiste, mon parti, a déposé un projet d'arrêté au Grand Conseil destiné à l'introduire dans le Canton. Je ne sais pas la chance qu'a cet arrêté de passer prochainement, mais c'est la réalité.

Cette aide modeste aux citoyens était sociale car elle profitait en particulier à des familles pour lesquelles chaque franc compte. Cette aide modeste aux citoyens était légitime car les bébés produisent davantage de déchets occasionnant un emploi important de sacs poubelle. Cette aide modeste aux citoyens était incitative car c'était un geste de notre Ville pour inciter les citoyens à mieux trier et à respecter les règles en vigueur.

Je déplore que l'on veuille passer de tout à rien, en la supprimant entièrement et en n'ayant pas trouvé une solution intermédiaire, par exemple : 60 sacs au lieu de 90.

J'ai renoncé à déposer un amendement, après avoir compris qu'il ne passerait même pas dans les rangs de la gauche. Mon intervention est donc une sorte d'amendement verbal, auquel je tiens et qui me fait poser deux questions au Conseil communal :

J'aimerais que le Conseil communal nous explique les raisons d'une suppression aussi brutale.

J'aimerais savoir si le Conseil communal envisage de reprendre la question pour le budget 2016, en imaginant d'autres formules qui pourraient toucher en priorité les familles au revenu modeste.

Je remercie d'avance le Conseil communal de ses réponses qui devraient particulièrement intéresser aussi les citoyennes et citoyens qui se sont émus de cette suppression effective avant même le vote de ce soir.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la liste des subventions sociales, il est vrai qu'il était dommage de ne pas pouvoir une comparaison entre 2015 et 2015 révisé. Cela aurait permis de ne pas poser ce genre de questions.

Si l'on lit le rapport déposé par la sous-commission, on s'aperçoit, en tous cas dans la logique de l'aide sociale, que nous avons supprimé les aides ponctuelles, mais pas les aides régulières. Dans le budget 2015, tout ce qui est inscrit sur une ligne budgétaire, c'est justement une subvention régulière qui n'a pas été supprimée pour le budget 2015 révisé.

Il serait possible de faire une liste les subventions régulières. Par contre, au niveau des aides ponctuelles, nous avons déjà pris la décision, avec la sous-commission et peut-être même avec la Commission financière, de ne pas faire de liste pour éviter les conflits entre associations qui se comparent. Dès le moment où une liste existe, des associations viennent nous demander des explications sur les différences entre chaque association.

Comme vous le savez, l'Etat a décidé de faire une harmonisation de la facture sociale, dans laquelle des subventions sont payées : par exemple, Caritas est une subvention régulière. On ne sait pas ce qu'elle va devenir car cela sera dans un pot commun et l'Etat a décidé de faire une répartition. Pour tout ce que l'on paie pour Caritas ou des associations paraétatique, l'Etat a décidé qu'une partie serait déjà payée par les communes. Il y aura des remaniements pour 2016.

Concernant les sacs poubelles, il s'agit d'une prestation introduite (si mes informations ne sont pas erronées) au moment de la taxe, pour atténuer les effets négatifs. Il semble que nous sommes la seule commune du Canton à offrir cela. Cette prestation devait être réfléchie pour le futur, nous en avons déjà discuté dans la Commission de l'aide sociale. Il ne nous apparaissait pas qu'il s'agissait vraiment d'une prestation sociale car elle touchait l'ensemble des familles de la Ville de La Chaux-de-Fonds et non une partie. Une famille avec des revenus à CHF 25'000.-- ou CHF 40'000.-- avait droit au même nombre de sacs poubelles qu'une famille avec des revenus de CHF 4'000.-- ou CHF 5'000.--. Selon nous, une aide à ces der-

nières familles serait totalement justifiée et considérée comme une mesure sociale.

Ces sacs poubelles ne sont pas distribués à une population encore bien plus précaire que ces familles : les personnes âgées. Ces dernières n'ont absolument pas de sacs poubelles, alors que la majorité des personnes âgées de La Chaux-de-Fonds sont en précarité.

Nous pensons que nous allons de toute façon refaire une évaluation de cette distribution de sacs poubelles. Dès le moment où la Ville aura des moyens, nous y repenserons de manière sociale. Nous aiderons les familles qui n'ont pas beaucoup de moyens, comme les personnes âgées qui n'ont pas beaucoup de moyens. Ainsi, il y aura une équité sociale.

Enfin, nous distribuons toujours le stock de sacs poubelles de l'année passée. Cette mesure n'a donc pas été tranchée d'une minute à l'autre.

Je répète, encore une fois ce soir, nous sommes dans une situation de survie pour 2015, tout comme pour 2016. Nous devons faire ces réflexions lorsque nous aurons trouvé un équilibre.

Personnellement (et je le dis en mon nom), je pense que la distribution de ces sacs poubelles est très importante, mais il faut que cela soit une mesure sociale qui touche des familles et des personnes âgées défavorisées.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis absolument satisfait de la conclusion de l'analyse du Conseil communal sur le fait de repenser la problématique, en terme véritablement social. Dans un premier temps, c'était une mesure considérée comme incitative. Je rajouterais quand même que, dans beaucoup de communes du Canton de Vaud, la mesure existe.

Mais, je crois qu'il ne faut pas aujourd'hui tout couper à tout jamais. Même si dans une situation difficile, on fait un petit effort, dans la perspective que le Conseil communal nous indique, ce serait un pas très important. Je vous remercie de m'avoir écouté.

500 Culture, sports, loisirs, cultes

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Deux questions arrivées ces derniers jours :

Suite à l'article paru dans la presse indiquant que le Conseil d'Etat demande au Conseil communal de la Ville de tenir ses promesses concernant la subvention aux cinémas, le Conseil communal peut-il nous donner sa position ?

Comment la taxe sur les spectacles est-elle perçue ? Est-elle perçue de la même manière pour les manifestations des petites sociétés et les manifestations comme Modhac et Vintage ? Y a-t-il des exemptions de

taxes pour certaines manifestations, contrairement aux petites sociétés de la Ville ?

511 Musée d'histoire naturelle

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un collaborateur de la fonction publique exerce celle de chef du Service du Musée d'histoire naturelle et de chef du Service du Zoo du Bois-du-petit-château. Une des réflexions qui avait conduit à cette synergie était de permettre d'utiliser les compétences (il n'y a rien de personnel dans cette question) dudit Chef de service pour, d'une part, assurer le projet Zoo-musée et d'autre part, gérer, depuis le 6 juillet 2014, la fermeture du Musée d'histoire naturelle.

Ce soir, nous avons enfin obtenu du Conseil communal qu'il confirme, contraint d'ailleurs, que le projet de Zoo-musée devrait assurément être redimensionné, assurément gelé. Est-il toujours nécessaire d'avoir, à la tête du Musée d'histoire naturelle (qui a fermé, il y a maintenant six mois) et d'un Zoo-musée qui ne se fera pas dans l'ampleur que l'on connaît, un chef de service ?

513 Musée international d'horlogerie

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons été surpris de lire que le MIH mettait au concours un poste d'hôtesse d'accueil, alors que, dans le même temps, le Musée des Beaux-Arts est fermé pour cause de rénovation.

Ne serait-il pas judicieux, dans cette situation difficile, de mutualiser les compétences et de trouver une solution concertée entre les différents musées pour éviter d'engager peut-être une nouvelle personne ? Je vous remercie.

520 Service des sports

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'histoire se répète entre certains services. Le Service des sports a fonctionné de nombreuses années avec, à sa tête, un chef de service qui avait un panel d'activités plus ou moins large, disons plutôt large que moins.

Ce chef de service a été remplacé. Il a été adjoint au chef du Service des sports une fonction de chef des infrastructures sportives pour permettre au chef du Service des sports de penser la nouvelle piscine. Pour les mêmes explications que nous avons exprimées au sujet du Musée d'histoire naturelle, la question d'un chef du Service des sports est-elle toujours d'actualité ?

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la transparence, que nous avons toujours assurée, sur les subventions, aux budgets ou aux comptes, il ne faut pas oublier deux choses :

Vous ne pouvez pas comparer le budget révisé avec le budget voté en décembre. Ce dernier est en MCH1 et le budget révisé en MCH2. Le fait de mettre les deux colonnes l'une à côté de l'autre ne donne pas toute l'information, puisque entre ces deux modèles comptables, notamment dans les subventions, la présentation est complètement différente.

Habituellement, nous fournissons ce tableau. Je l'ai d'ailleurs dans les mains. Il est annexé au rapport de la sous-commission de mon dicastère et c'est pour une question de temporalité que ce tableau n'a pas pu être fourni. Mais je l'envoie volontiers aux membres du Conseil général, en attirant votre attention sur le fait que, pour pouvoir comparer justement, j'ai retraduit les montants MCH2 en MCH1.

Depuis que je suis entré en fonction, il n'y a jamais eu de dérogations à la taxe sur les spectacles. Systématiquement, cette taxe est perçue, qu'il s'agisse de manifestations culturelles ou sportives. D'un côté, pour l'essentiel, les organisateurs jouent parfaitement le jeu et signalent leur manifestation auprès du Service des finances, puis le montant est encaissé. D'un autre côté, quelques associations n'ont pas forcément conscience d'être soumises à la taxe. Dans ce cas-là, le Service des finances essaie de répertorier les manifestations et de contacter les organisateurs.

Il n'y a jamais eu de dérogations et Dieu sait si c'est une question qui revient sur la table, bon an mal an, trois à quatre fois par année. D'ailleurs, le Conseil communal n'aurait même pas les compétences pour y déroger puisque cette taxe est entrée dans un règlement de la compétence du Conseil général. Ce règlement ne prévoit absolument pas que le Conseil communal puisse y déroger.

Concernant l'hôtesse d'accueil au MIH, vous avez entendu mon collègue Théo Huguenin-Elie expliquer par quel chemin passaient aujourd'hui les questions liées à des remplacements ou non de postes lors d'un départ naturel. Pour chaque poste, une analyse est faite pour savoir si l'on doit remplacer, si l'on peut remplacer partiellement ou complètement, si l'on peut remplacer à l'interne. Nous nous sommes donc bien sûr posé ces questions pour ce poste.

Concernant ce poste en particulier, l'idée de pouvoir remplacer, en tous cas pendant un moment, la personne qui s'en va par quelqu'un du Musée des Beaux-Arts a bien sûr été évaluée. Pour l'instant, nous avons renoncé à cette piste pour deux raisons.

Dans chaque musée, il y a du personnel fixe qui nous permet de couvrir les heures d'ouverture normale de l'institution, six jours par semaines.

En cas de maladie, de remplacement de vacances ou de formation, nous faisons appel à des vacataires.

Aujourd'hui, pour économiser au maximum sur les travaux, notamment le fait de déménager la collection et de l'inventorier, la totalité du personnel fixe du Musée des Beaux-Arts, y compris le personnel d'accueil, a été désignée pour effectuer cette tâche. Si j'enlève le personnel au Musée des Beaux-Arts, il se pose un problème de dominos et nous pourrions prendre du retard dans les travaux au Musée des Beaux-Arts. Mais, je n'exclue pas que nous puissions reprendre la question.

Dans les mesures d'économies, nous avons encore diminué de CHF 10'000.-- le montant à disposition pour le personnel vacataire.

Le personnel d'accueil du MIH représente 150% alors que le musée est ouvert de 10h à 17h, du mardi au dimanche et 365 jours par année. La demande de remplacement de 55% représentait donc le tiers de l'effectif du personnel de l'accueil du MIH).

Le Conseil communal pense qu'il faudrait faire le plus systématiquement possible appel aux ORP. Aujourd'hui, est-ce que quelqu'un à l'ORP a le profil demandé, soit le profil de vendeuse, si possible en horlogerie et qui maîtrise au moins trois langues ? Ce n'est pas un profil qui court les rues.

C'est pour l'ensemble que ces raisons que le Conseil a décidé de remplacer ce poste. Mais, encore une fois, à ce stade, compte tenu de ce que donnera la mise au concours et de nos recherches à l'ORP, je n'exclue toujours pas complètement que nous puissions avoir besoin d'aller chercher du renfort dans une autre institution.

J'aimerais attirer votre attention sur un point de fond concernant les compétences du législatif et celles de l'exécutif. Ces engagements sont de la compétence de l'exécutif. Si, à chaque fois que le Conseil communal doit traiter une question de ce type, nous devons ouvrir un débat au Conseil général, cela deviendra vite compliqué. Lors de notre séance de la semaine passée (je n'ai pas fait de statistiques sur plusieurs semaines) à l'ordre du jour du Conseil communal, il y avait 9 points concernant ce type de questions (remplacement ou non-remplacement lors de demande de congé non payé, lors de congé maternité...).

Quant aux autres questions de Monsieur Hainard, je ne sais pas quoi répondre ce soir. Les deux questions que vous posez méritent, à tout le moins, une analyse sérieuse et construite du fonctionnement d'un service, de ce qui est attendu d'un service, d'un chef de service et du cahier des charges. Je ne peux évidemment pas vous répondre ce soir. Nous avons dit que le Conseil communal, sans tabou, allait s'interroger sur le fonctionnement des services, ce qu'il fera. Peut-être que ce ne sont pas que des postes d'employés subalternes qui seront remis en question. Il peut tout à fait y avoir des postes de cadres ou de chefs de services.

Je peux vous assurer que, dans l'immédiat, le Chef du Service des sports et le Directeur des institutions zoologiques ont largement de quoi

occuper leurs journées, malgré le fait que les deux projets (zoo-musée et projet des Mélèzes) soient mis en stand by. Il y a des procédures à suivre, nous étions rentré dans un concours et dans un processus de révisions de l'entier des collections du MHNC. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'effectif dans cette institution a augmenté, mais il va diminuer prochainement.

C'est une période d'urgence, durant laquelle, durant trois à quatre mois, le Conseil communal et les services avaient le nez dans le guidon pour sortir un budget révisé, sur les deux projets auxquels il est fait référence. Nous avons pu réunir le comité de pilotage du projet, en début de semaine passée, pour s'interroger sur la stratégie sur le moyen et long terme, sur la piscine. Il s'est passé à peu près la même chose, dans le même timing pour le projet du zoo-musée. Pour l'instant, rassurez-vous, ces gens méritent parfaitement leur traitement et le Conseil communal a besoin de leur travail.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Monsieur le Conseiller communal n'a pas répondu à ma première question concernant l'intention du Conseil d'Etat.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai effectivement oublié cette question.

Il ne s'agit pas de l'ensemble des subventions de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les cinémas, mais d'une subvention à un organisme intercantonal (Ciné Forum) qui est, pour l'essentiel financé par les cantons et par quelques grands villes comme Genève ou Lausanne. Il ne s'agit pas d'une subvention de CHF 20'000.-- (qui était l'intention de la Ville de La Chaux-de-Fonds) mais des montants qui se comptent en centaines de milliers de francs.

A un moment donné, lorsque nous discussions avec le Conseil d'Etat et nos collègues de Neuchâtel de l'avenir de la loi sur l'encouragement des activités cinématographiques, celle-ci a été remise en cause par le fait que Neuchâtel a abandonné la taxe sur les spectacles. Derrière cette taxe, il y avait un système de perception où l'Etat prélevait une partie des recettes encaissées par la taxe sur les spectacles dans les cinémas pour financer les projets culturels de cinéma. Evidemment, dans le budget de la Ville, il n'y avait plus d'argent pour financer les projets cinéma. Mais, comme Neuchâtel sortait de la taxe, et qu'il était exclu (et nous l'avons répété pendant deux ans) que la Ville de La Chaux-de-Fonds soit la seule ville du canton à financer un fonds cantonal avec l'Etat, il a fallu imaginer une possibilité de sortir de ce dispositif. C'est ce que nous avons fait et, effectivement, dans les discussions, la Ville a repris à sa charge les subventions cinéma qui

concernaient la Ville de La Chaux-de-Fonds (par exemple, la Lanterne magique) et elle garde la recette de la taxe sur les spectacles.

Dans cet arrangement, la Ville avait dit qu'elle soutiendrait Ciné Forum. Mais, la Ville a pris cet engagement lors d'une situation antérieure à celle qui nous occupe ce soir, tout comme d'autres engagements avec d'autres acteurs culturels ou sportifs, ou des budgets qui ont été votés par le Conseil général, notamment dans les investissements.

Je ne comprends pas la surprise de l'Etat car nous avons pris soin de l'informer de cette décision. Nous avons reçu un courrier, que je soumettrai à mes collègues mercredi. Nous répondrons au Conseil d'Etat et nous rappellerons peut-être qu'à d'autres moments, l'Etat, en période de crise, n'a pas respecté des conventions qu'il avait signées. Je ne fais même pas la liste des engagements que l'Etat n'a pas respecté vis-à-vis de la Ville de La Chaux-de-Fonds, dans beaucoup de dossiers (par exemple l'hôpital ou le NHOJ).

Même s'il déplaît au Conseil d'Etat, c'est un choix, qui appartient à la Ville de La Chaux-de-Fonds car il s'agit de son budget, le budget que vous votez, et c'est ce choix que le Conseil communal défend.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour cette réponse qui me satisfait pleinement. Je suis fort aise de savoir que Tonton Picsou sera enfin remis en place.

600 Finances

M. Hugues Chantaine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le *600 Finances*, c'est là où apparaissent les intérêts passifs. Je vais revenir sur l'emprunt structurel. Selon les projections actuelles, le mois prochain (période d'échéance de l'intérêt annuel) le taux de l'emprunt a atteint et dépassé le taux fatidique de 18% (18.85%). Ce taux est considéré, par les autorités fédérales, comme étant un taux d'usure, donc strictement interdit. Avant cette considération, y a-t-il eu des tentatives de casser ce contrat toxique ? Y a-t-il eu aussi éventuellement des velléités de renégocier ce contrat à partir du moment où l'on n'est plus dans une situation gérable ?

Une dernière demande : nous aimerions qu'une ligne particulière soit dévolue à cet emprunt spécifique et figure séparément aux comptes et aux budgets, de manière à ce que l'on puisse voir l'évolution de cet intérêt. Merci.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il est toujours difficile de prendre la parole après Monsieur Chantaine, mais il a indiqué que, pour lui, la question du taux d'intérêts à 18%

pouvait avoir des connotations pénales. Il y a aussi des manières plus civiles, comme l'ont connu, je crois deux collectivités publiques françaises et allemandes de résilier ces espèces de contrats que l'on appelle aujourd'hui *toxiques* mais qui, quand ils étaient conclus, avaient déjà une potentielle mauvaise odeur.

En réponse à la question de Monsieur Chantraine sur un plan pénal, le Conseil communal a-t-il également examiné les questions civiles ?

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La loi fédérale sur le crédit à la consommation s'applique aux contrats de crédits conclus par des consommateurs. Par consommateurs, on entend *toute personne physique qui conclut un contrat de crédit à la consommation dans un but pouvant être considéré comme étranger à son activité commerciale ou professionnelle*. La loi fédérale sur le crédit à la consommation ne s'applique pas aux crédits supérieurs à CHF 80'000.--.

Dans son ordonnance d'application, le Conseil fédéral a fixé le taux d'intérêts maximum à 15%. En 2007, le Conseil fédéral a proposé de rejeter une motion qui souhaitait que ce taux soit abaissé.

Les cantons ont établi un concordat réprimant les abus en matière d'intérêts conventionnels. Ce concordat ne s'applique qu'aux crédits au sens de la loi fédérale sur le crédit à la consommation et limite le taux à 12%. L'affirmation courante selon laquelle le concordat fixerait un taux maximal de 18% est erronée. Je ne sais pas si je l'ai entendue, mais c'était les bruits qui circulaient. Dans votre intervention, Monsieur Chantraine, vous avez évoqué ces 18%. Il n'est pas question, ici, de 18%

L'article 157 du droit pénal prévoit le dédit d'usure qui consiste à exploiter à son profit la faiblesse, l'inexpérience, la dépendance d'autrui. Les jurisprudences cantonales anciennes enseignent que celui qui, sans être dans une situation critique, emprunte de l'argent à des conditions défavorables, ne peut pas prétendre que sa légèreté ou son état de gêne a été exploité.

La loi fédérale sur le crédit à la consommation et le concordat ne s'appliquent pas aux emprunts conclus par la Ville. Aucune des conditions précitées n'est effectivement remplie.

En effet, vous serez d'accord avec moi, ou pas, que la Ville n'est pas un consommateur et que les prêts conclus sont des emprunts commerciaux et non des crédits de consommation. C'est peut-être sur la dernière partie que vous ne serez pas d'accord. Comme la Ville dispose d'un organe exécutif, d'un Service financier, il est difficilement concevable que l'on puisse la qualifier d'inexpérimentée ou de faible en matière financière ou comptable. Les dés semblent malheureusement jetés.

Quant à la ligne budgétaire que vous proposez, nous y réfléchissons. Peut-être que le moyen le plus élégant serait que cela se trouve systématiquement

quement dans les rapports, aux budgets et aux comptes, du Conseil communal.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lorsque le Conseil communal fait du droit, on est pratiquement en train de s'entendre... c'est déjà pas mal.

Mais, le Conseil communal n'a pas répondu à une question : ok pour l'inapplication (nous le savions) du crédit à la consommation, ok pour les explications dans lesquelles se retrouve sur un plan comptable une collectivité publique, s'agissant de l'inexpérience et de la gêne, mais quand on conclut un contrat, on est dans une relation contractuelle, qui est déduite du droit civil. Le contrat peut, à certaines conditions (j'espère que je ne serai pas contredit par la Présidence) être revu, renégocié, annulé en fonction de certaines clauses. Oui, ce que vous nous avez dit est inapplicable, mais s'agissant d'un contrat, en particulier sur un prêt avec la typicité de celui-ci, le Conseil communal a-t-il exploré cette piste, sachant que deux collectivités (françaises ou allemandes) ont déjà réussi, à casser un contrat d'emprunt ?

Je crois savoir, mais peut-être que Monsieur Chantraine pourra me corriger, que la banque DEPFA a été liquidée. Il aurait été intéressant, au moment de sa liquidation, de s'entretenir avec celui qui a repris les actifs.

C'est l'Etat ? Raison de plus...

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La question de renégocier ou de revoir le contrat avait effectivement été explorée. Mais, la seule voie qui était la nôtre était le rachat de la dette, avec en plus, le paiement de l'intérêt jusqu'à l'échéance du contrat. Evidemment, avec le taux actuel, nous ne voyons pas l'intérêt qu'aurait la Ville de faire cette opération financière. Nous croisons les doigts pour que le cours de l'euro puisse s'inverser ces prochaines années, même si cela semble assez difficile.

720 Station d'épuration

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens aux titres 720 et 902 car les deux objets sont liés.

Comme le disait Fernand Berset, *"du pain dur, c'est jamais dur, mais pas d'eau, ça c'est dur !"* Comme aujourd'hui nous sommes un peu au pain sec, il faut quand même mettre un peu d'eau avec. Aujourd'hui, nous en avons. Mais que se passerait-il si, d'aventure, nous avions des problèmes d'adduction d'eau ? Or, cette adduction d'eau, nous sommes en train de la réaliser. Nous sommes dans la deuxième étape qui risque d'être arrêtée

car il manque CHF 2.6 millions qui sont, en quelque sorte, un dépassement de crédit.

La question vise essentiellement à savoir ce qu'il adviendra de la réalisation de la deuxième étape. Corollairement à cela, un *dégrilleur* est normalement attendu à la station d'épuration pour faire en sorte que les crues de grandes dimensions ne soient pas amenées à renvoyer, dans le lit de la Ronde, un nombre considérable de déchets.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la question de Monsieur Favre, concernant la deuxième étape de l'adduction d'eau, surtout sur le supplément puisque vous avez déjà voté la deuxième étape. Le supplément de CHF 2.6 millions est passé en Commission et accepté à l'unanimité. Ce rapport a été retiré, dans un premier temps, à la demande de la Commission financière puisque nous étions en plein cataclysme.

Il est prévu que cet investissement se fasse, pas cette année, mais l'année prochaine. Pour ceci, nous devons passer devant votre autorité, si possible au mois de juin car les derniers délais que nous devons respecter, pour ne pas devoir relancer toute la machine, est fixé au mois d'août. Nous avons demandé, dans un premier temps, à VITEOS de nous assurer qu'il n'y avait pas de risque à reporter d'une année. Nous l'avons dit dans le rapport, il est indispensables que ces travaux soient faits. Parallèlement, le Conseil communal s'est dit que l'année prochaine, les investissements normaux (pas ceux qui sont autoporteurs) seront extrêmement faibles. Cet investissement-là est un investissement autoporteur. Nous nous sommes renseignés pour savoir s'il rentrait dans les critères et nous pouvons le faire sans problème. Cela permettrait d'avoir des investissements compensés et cet investissement-là permettra de donner du travail.

Le rapport, déjà été accepté en commission, sera remis à l'ordre du jour au mois de juin et sera présenté à votre autorité, avec une dépense sur 2016.

Crédits spéciaux

Page 29

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. 526 Sports - Etudes des Mélèzes. Vu le gel du projet, nous aurions aimé savoir de quoi se constituait concrètement l'investissement prévu de CHF 300'000.-- sur les CHF 3.8 millions que nous avons votés récemment. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il faut déjà avoir en tête que dans le budget 2015, un montant de CHF 1.5 millions, alors que dans le budget 2015 révisé, il est de CHF 300'000.--

Nous avons dû garder ce montant, comptes tenus des engagements déjà pris. Nous travaillons avec quelques mandataires, notamment un bureau d'assistance aux maîtres de l'ouvrage. Comme vous le savez, nous avons commencé la procédure de concours. Nous avons donc laissé au budget le montant qui nous permettait de couvrir les engagements pris.

L'arrêté N°1 amendé est accepté par 38 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est supprimé sans opposition.

L'arrêté N°3 amendé est accepté par 38 voix sans opposition.

L'arrêté N°4 amendé est accepté par 38 voix sans opposition.

L'arrêté N°5 est supprimé sans opposition.

L'entrée en matière du budget révisé est acceptée tacitement.

Le budget 2015 révisé est accepté par 38 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 38 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 37 voix sans opposition.

Projet d'arrêté urgent NPL

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors de la pause, un des membres de ce Conseil nous a dit que c'est de nouveau un projet d'arrêté contre le Conseil communal. Ce n'est pas tout à fait l'esprit qui nous animait lorsque nous avons rédigé ce projet d'arrêté.

Durant ce Conseil général, un élu a twitté "*les élus qui nieraient la nécessité de toucher à la masse salariale dès 2016 seraient aveugles ou auraient un bandeau sur les yeux*". Ce n'est pas nous qui avons twitté cela. Mais la situation est simple : dans sept semaines, à la fin du mois de juin, le Conseil communal doit venir devant nous pour nous demander de prendre des mesures financières sur (et pas contre) la fonction publique.

La Commission financière propose des mesures sur nos indemnités. Il nous paraît nécessaire que le Conseil communal montre l'exemple en re-

nonçant (ce qu'il n'a pas fait spontanément) à son treizième salaire, soit une diminution, bon an mal an, de 8.33%.

L'urgence est que, si ce soir, le Conseil général prend des mesures sur ses indemnités, que dans sept semaines, nous devrions prendre les mesures sur la fonction publique, il est normal que ce soir le Conseil communal se fasse aussi raboter de 8.33% de son salaire. Cela tombe bien, 8.33% c'est juste le taux qui permettrait d'avoir une bonne moyenne entre des mesures sur les bas salaires que le Conseil communal a proposées et celles sur les hauts salaires. Touchons aussi un peu aux tout hauts salaires.

Si l'urgence n'est pas acceptée, nous en rediscuterons. Si l'urgence est acceptée, cela nous permet d'en discuter au moins avec les principaux concernés, avant la fonction publique, qui sera derrière nous à la fin du mois de juin.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pense que le NPL pourra comprendre ce soir que nous refuserons l'urgence.

Comme vous le savez, nous déposerons un rapport à fin juin sur les mesures salariales éventuelles qui rentreront en vigueur, comme mon collègue Théo Huguenin-Elie l'a dit, l'année prochaine.

Nous vous proposons, dans ce cadre, nous analyserons aussi la proposition faite par le NPL. Nous proposons de faire un bloc avec toutes les propositions éventuelles, y compris salariales.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au vu de la réponse du Conseil communal, nous sommes sur la même position. Un rapport est attendu sur les mesures salariales. Il s'avère que le Conseil communal a aussi un salaire versé par la Commune et que ces propositions doivent être évaluées dans le cadre de ce rapport présenté au mois de juin. Il n'y a pas d'urgence. Il faut que nous attendions ce rapport qui doit traiter de toutes les mesures salariales.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous maintenons l'urgence, pour une raison très simple : le Conseil communal n'est pas la fonction publique communale. Le salaire des Conseillers communaux n'est pas le salaire des collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La fonction des collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds est d'être fonctionnaires. La fonction des Conseillers communaux est d'être des magistrats. Si le Conseil communal veut donner l'exemple, il n'a pas peur de donner celui qui le concerne en premier, parce qu'il est dans une situation particulière.

Discuter le 29 juin de la fonction publique, ce n'est pas discuter ce soir du salaire des magistrats. Lier le salaire des magistrats aux salaires de la fonction publique, c'est prendre en otage la fonction publique et le Conseil général.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous hésitions un peu, mais nous refuserons l'urgence car les dernières paroles de *prise d'otage*, je pense, dépassent la pensée du préopinant. Je ne vois pas en quoi c'est une prise d'otage d'avoir un petit moment, pour le Conseil communal et le Conseil général, pour pouvoir réfléchir à ce qui doit être fait.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais expliquer que les mesures salariales seront vues de manière globale et elles porteront aussi sur les salaires des Conseillers communaux. Ceci est tout à fait normal.

Pour répondre à la question, je donnerai la parole à Monsieur Veya qui pourra répondre en faisant une analyse sur 2005.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas faire une analyse, mais un rappel. Lors de la précédente crise, que Monsieur Hainard a rappelée, une contribution de solidarité avait été prise sur l'ensemble du personnel (2.5%), y compris le Conseil communal. C'était dans un même rapport, un même arrêté. Il n'y a aucune raison que l'on ne puisse pas procéder de la même manière cette année, le 29 juin, soit dans moins de deux mois.

Cet arrêté est tout simplement inutile car, si la proposition que formulera le Conseil communal dans le rapport n'agrée pas le Conseil général, il l'amendera, le votera et décidera. Il n'y a pas besoin de déposer un projet d'arrêté. Si la proposition du 29 juin ne vous satisfait pas, Monsieur Hainard ou d'autres, vous aurez tout loisir de l'amender à ce moment-là.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour rassurer la porte-parole du groupe socialiste, notre terme n'était pas du tout irréflecti ; il était même pondéré.

Si le Conseil communal estime que l'on peut tout lier, c'est son droit. C'est ce qui a été fait en 2006. Nous estimons que, cette année, les mesures qui seront prises sur la fonction publique communale n'ont rien de comparable à celles prises en 2006.

Précisément, la contribution de solidarité à ceci de stupide qu'elle est limitée à un aspect temporel, tandis que les questions conjoncturelles et structurelles nous dictent de séparer clairement la manière dont on doit traiter le personnel communal et les magistrats communaux. Mais, encore une fois, ce n'est pas grave ... on a l'habitude.

L'urgence est refusée par 27 voix contre 2.

Projet d'arrêté urgent de la Commission financière "Indemnités aux partis"

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Hugues Chantraine, Commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sans cette urgence, cette proposition ne pourrait intervenir rapidement. En effet, elle prendrait logiquement sa juste place dans l'ordre du jour, qui ce soir la mettrait en position N°13.

Cette proposition, votée à l'unanimité des membres de la Commission financière, prévoit une implication dès le prochain exercice, qui se calcule en années politiques et non pas en années civiles, c'est-à-dire de juin à mai. Donc, si l'on veut qu'elle puisse avoir une influence sur le prochain exercice, c'est-à-dire au mois de juin déjà, il faut que nous la votions aujourd'hui.

L'urgence est acceptée tacitement.

M. Hugues Chantraine, Commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit d'un geste symbolique de solidarité, par rapport à toutes les mesures qui sont ou seront prises concernant les finances de la Ville.

La Commission financière a spontanément proposé une contribution de solidarité de 5% sur la subvention. Cette proposition a été votée à l'unanimité par tous les membres. Une personne dans le Conseil communal a pensé qu'étant donné c'était une subvention, on pouvait appliquer 10%. La Commission financière n'a hésité à aucune seconde et a voté à l'unanimité ces 10% de solidarité pour toutes les personnes de cette Ville qui souffriront de ces dispositions. Je vous remercie.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'article premier dit que l'on déroge, pour l'année 2015/2016 et l'article 2 dit que l'on déroge aussi 2015/2016/2017/2018.

Je pense qu'il serait plus prudent de mettre à l'article premier que la dérogation est valable pour les années administratives 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Etant donné que nous n'avons un juriste dans la salle, avant de présenter ce projet d'arrêté à la Commission financière, il a été présenté au Service juridique de la Ville qui l'a conforté.

Il reprend exactement les mêmes termes de l'arrêté voté en 2004 ou 2005.

Le projet d'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Je dois vous signaler qu'à l'ordre du jour du point 9, Monsieur Strub avait fait une motion et qu'il l'a transformée en résolution. Cela figurera dans le prochain ordre du jour.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Madame la Présidente du Conseil communal, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs.

Mon mandat s'achève ce soir et je vais vous livrer mon ressenti de cette année passée à présider les débats de notre Conseil. Tout d'abord, j'aimerais vous dire que ce n'est pas de tout repos. L'ordre du jour est soigneusement préparé en avance, les choses sont donc claires. Mais, dans la réalité, rien ne se passe comme prévu.

Les Conseillers généraux débordent d'idées et s'en donnent à cœur joie pour faire dévier l'organisation prévue par le Conseil communal, la Chancellerie ou la Présidente. Il faut donc sans cesse garder le cap et remettre à l'ordre ceux qui s'égarent un peu trop.

Il m'arrivait, en tant que Conseillère générale, de lutter contre le sommeil car je m'ennuyais. Mais, en tant que Présidente, vous êtes sans cesse mise à contribution. Vous devez avoir les yeux partout car si vous ne donnez pas la parole à un membre, par inadvertance, on vous soupçonne de ne pas vouloir lui donner le droit de s'exprimer. Rien de grave, donc. Ceci fait partie du rôle de Présidente et l'on peut fort bien vivre avec.

Par contre, durant mon année de présidence, il a fallu gérer deux graves problèmes au sein du Conseil communal, affaires qui, je l'espère, sont définitivement derrière nous. Les tensions étaient très fortes, pour vous comme pour moi, mais je crois que nous avons réussi à retrouver le rôle de chacun, soit de défendre des idées politiques et travailler dans l'intérêt de la Ville.

Aussi, je souhaite à notre future Présidente une année de présidence plus sereine. Lors de la dernière séance, Celia Clerc a dû me remplacer, puisque je me suis récusée et elle a déjà pu vous démontrer qu'elle est très compétente dans les situations délicates. Je lui souhaite donc beaucoup de plaisir durant cette année de présidence.

Au cours de cette année, j'ai fait quelques discours, comme le veut la tradition, mais j'ai surtout travaillé à la rencontre des jeunes avec le Bureau. Je vous avais dit, il y a une année, que le Bureau, s'il est d'accord, irait à la rencontre de nos jeunes dans les écoles, pour les inciter à s'intéresser à la vie politique et à aller voter. Le Bureau a tout de suite souscrit à mon idée, avec le Vice-chancelier, Monsieur Varrin, et maintenant avec Madame Emery. Nous sommes allés au Lycée Blaise-Cendrars, à l'Ecole d'art et à l'ESTER. A chaque fois, nous sommes allés voir les élèves deux à trois semaines avant les votations de septembre 2014, novembre 2014 et mars 2015. Nous leur avons parlé de l'organisation du Conseil général et du Bureau. Nous leur avons expliqué comment voter manuellement ou par internet. Nous leur avons proposé d'adhérer au guichet unique, s'ils le souhaitent. Ils ont ainsi pu remplir les formulaires nécessaires en classe, afin de leur éviter d'aller personnellement au contrôle des habitants. Nous leur avons à chaque fois commenté les objets de votation, en donnant toujours les avis pour et contre l'objet soumis au vote. Il s'en suivait, à chaque fois, une discussion très intéressante. Les jeunes s'intéressent à la politique, mais il faut juste la leur présenter d'une manière un peu simplifiée car les brochures explicatives que nous recevons ne les enthousiasment guère.

Durant cette période, nous avons rencontré sept classes. Je remercie au passage les directeurs des écoles et les enseignants qui ont accepté de nous accueillir. C'est une petite goutte d'eau dans l'incitation à aller voter, mais si cette initiative se perpétue, nous finirons par intéresser les jeunes qui voteront, avec leur téléphone, qu'ils ont toujours sur eux, car les moyens traditionnels ne les motivent pas vraiment.

Celia Clerc est décidée à poursuivre l'expérience et je l'en remercie par avance. Ces sorties ont aussi permis de resserrer les liens au sein du Bureau, ce qui est profitable au bon fonctionnement du Conseil général. En effet, en cas de difficultés, le Bureau débat du problème et chacun des membres prend rapidement avec son président de groupe, afin de trouver une solution commune.

Il y a une année, je me disais que je ferais mon année de présidence, que je retournerais une année au sein de mon groupe pour pouvoir à nouveau m'exprimer et qu'ensuite, je prendrais ma retraite politique. Et voilà... il se passe des événements imprévisibles et ce que l'on avait imaginé n'est plus d'actualité. Je quitte effectivement le Conseil général une année plus vite que prévu mais pour entrer au Conseil communal, le 26 mai prochain.

La situation de la Ville est compliquée, mais je me réjouis d'œuvrer dans le redressement de nos finances, mais aussi de rétablir l'image de La Chaux-de-Fonds qu'elle mérite. Je suis persuadée que nous y arriverons tous ensemble. Cela fait des années que je fais de la politique, mais c'est la première fois que je sens une réelle volonté de tirer à la même corde, tous partis confondus. A force de discussions et de compromis, nous sortirons grandis de nos difficultés.

Je quitte donc mon fauteuil et cède ma place à notre nouvelle Présidente. Je dois encore un peu travailler puisque je dois renouveler le Bureau.

APPLAUDISSEMENTS

Renouvellement du Bureau

Présidence :	Mme Celia Clerc
Vice-Présidence :	M. Shaip Imeri
2 ^e Vice-Présidence :	Mme Anne Monard
Secrétaire :	Mme Maria Belo
2 ^e secrétaire :	M. Yves Strub
Scrutatrice :	Mme Monique Gagnebin
Scrutateur :	M. Marc Schafroth

Mme Celia Clerc, Présidente : Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la future Conseillère communale, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Chancelier, Madame la Vice-Chancelière, chers toutes et tous.

"Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent; ce sont ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front. Ceux qui d'un haut destin gravissent l'âpre cime. Ceux qui marchent pensifs, épris d'un but sublime". Ces vers de Victor Hugo pourraient résumer l'engagement qui doit être le nôtre en tant qu'élus. En tant que tel, nous nous devons de défendre nos idées et idéaux respectifs, ainsi que notre vision de la société, en fonction desquelles la population nous a donné mandat. Nous nous devons toutefois surtout de le faire en ayant le souci de l'autre, en ayant à cœur l'intérêt de la collectivité dans son ensemble.

La Chaux-de-Fonds compte aujourd'hui presque 40'000 citoyens, qui ont chacun des besoins et envies légitimes, qui sont confrontés à des difficultés. Certes, la situation financière à laquelle doit faire face notre Commune s'avère pour le moins délicate. Cela étant, il nous appartient de nous montrer digne de la confiance que nos concitoyens ont placée en nous en nous élisant. Pour ce faire, nous ne saurions ménager nos efforts afin de tenter de répondre aux nécessités de chacun des résidents de notre Commune et, partant, de maintenir leur qualité de vie. Il est de notre responsabilité d'assurer une capacité économique qui soit suffisante, non seulement pour offrir aux Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniens les infrastructures et prestations de qualités, mais également pour développer des projets porteurs de sens, tant en termes d'attentes légitimes de la population qu'en termes de rayonnement vers l'extérieur de notre cité.

La Chaux-de-Fonds – qui, tout en étant la 3ème métropole de Suisse romande, se situe dans un magnifique écrin de verdure – possède des richesses exceptionnelles au niveau culturel, patrimonial et architectural, ainsi qu'en termes de savoir-faire technologique et de mixité sociale. Malgré un climat pouvant être qualifié de rude, il s'agit d'une ville accueillante, dont il se dégage une atmosphère chaleureuse et où il fait bon vivre. Elle mérite que nous donnions, en tant qu'élus, le meilleur de nous-mêmes.

Durant cette dernière année de législature, je veux croire que nous aurons tous ici à cœur de nous battre pour le bien commun de notre collectivité, en oubliant les intérêts plus personnels et partisans, que nous aurons le courage de rechercher les compromis, en évitant la compromission et que nous n'aurons de cesse de nourrir un débat constructif et respectueux des institutions, sans tomber dans les attaques personnelles. Je ne doute pas que nous saurons faire preuve de cohésion, de détermination et de créativité pour permettre, tous ensemble, à notre Commune de valoriser et développer son énorme potentiel. Nonobstant la fragilité de la santé économique de notre cité vraisemblablement pour les quelques années à venir, il nous appartient d'être porteurs d'ambitions et d'espoirs réalistes. Nous avons la responsabilité de continuer à préparer notre collectivité pour les générations actuelles et à venir, en veillant qu'aucun de nos concitoyens ne soient laissés sur le bord de la route.

Au vu de la densité de l'ordre du jour qui était soumis à notre Conseil ce soir, j'ai promis à plusieurs d'entre vous que je ne serai pas trop longue. Je tiens, cependant, encore à vous remercier toutes et tous de la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence de notre parlement. C'est avec sérieux et humilité que j'accepte cette fonction, qui constitue à la fois un immense honneur et une grande responsabilité. Durant cette année, je m'engage à être la représentante de l'ensemble de la population chaux-de-fonnière, et vous assure que je ferai tout mon possible pour me montrer digne de cette charge.

"Last but not least", je souhaite remercier sincèrement l'ensemble du personnel communal, qui œuvre au quotidien à rendre la vie en notre ville encore plus agréable. J'aimerais également adresser des remerciements tout particuliers à mes camarades pour leur soutien, leurs encouragements et leur amitié. C'est pour moi extrêmement précieux de savoir que je peux compter sur votre appui.

Enfin, je tiens à remercier très chaleureusement Sylvia Morel de son engagement et son investissement sans faille, ainsi que d'avoir mis en place en tant que présidente de notre Conseil, des rencontres tri-mensuelles avec des jeunes de notre cité. Cette démarche, initiée par Sylvia Morel et que le bureau du Conseil général désire pérenniser, s'avère essentiel, tant il est important que les jeunes – qui sont l'avenir de notre démocratie – se sentent concernés par la chose publique. Chère Sylvia, je tiens encore à te remercier d'avoir accepté le mandat de Conseillère com-

munale. Je ne doute pas que tu sauras mener cette fonction avec brio et dévouement et je te souhaite pleins de succès.

Avant de lever formellement cette séance, je vous signale que le groupe socialiste et moi-même vous invitons à partager le verre de l'amitié au Flicbar. Merci de votre attention et bonne suite de soirée.

APPLAUDISSEMENTS

La séance est levée à 22h

La présidente :
Sylvia Morel

La secrétaire :
Anne Monard

La secrétaire-rédactrice
Sylvia Ruchat